

Université Abderrahmane Mira Bejaia.  
Faculté des Sciences Humaines et Sociale.  
Département des Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives.

Mémoire de fin de cycle  
En vue de l'obtention du diplôme de Master en STAPS  
Spécialité activités physiques et sportives scolaires.

Thème

**Etude cartographique sur l'inactivité physique des  
lycéens en éducation physique et sportive**

**Cas d'étude : wilaya de Béjaïa**

**Elaboré par les étudiants**

IKHELEF Mohand

TERKI Nouredine

**Encadré par**

Dr/ ZAABAR Salim

Année : 2016/2017

## Remerciements

*Nous remercions dieux le tous puisent de nous avoir donné la volonté et le courage pour réaliser ce modeste travail.*

*Nous remercions également, nos chers parents pour leurs soutiens moraux et matériels.*

*Un grand remerciement à nos enseignant du département*

*STAPS*

*A notre promoteur MR : Zaabar Salim de nous avoir l'honneur d'assurer l'encadrement de notre travail, il nous a porté conseils et critique toute au long de cette période.*

*Par le biais de ce mémoire, nous nous exprimons notre gratitude à toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous ont aidés et accompagnés dans notre travail.*

*Ikhlef Mohand*

*Terki Nouredine*

## Dédicace

*Je dédie ce mémoire*

*A mes chers parents ma mère et mon père*

*Pour leurs patiences, leurs amours, leurs soutiens et leurs  
encouragements.*

*A ma grande sœur qui a été à mes coté toute le long de mon  
parcours*

*A ma petite sœur Imene*

*A la mémoire de mon petit frère Nassim*

*A la mémoire de ma grande mère Fatima*

*A mon grand père Abdelaziz*

Ikhlef Mohand

Dédicace

*Je dédie ce mémoire*

*A mes chers parents*

*Pour leurs patiences, leurs amours, leurs soutiens et leurs  
encouragements.*

*A ma très chère femme qui a été à mon côté toute le long de  
mon parcours*

*A mes deux enfants*

*Abed El Djalal*

*Et*

*Nelia*

*Terki Nouredine*

# *Sommaire*

## ***Sommaire***

Liste des abréviations	I
Liste des tableaux	II
Liste des figures	III
1 Introduction	9
2 Problématique	11
3 Formation d'hypothèses	12
4 Objectifs de l'étude	12

### ***Partie théorique. Chapitre 1, l'éducation physique et sportive***

1 Définition de l'éducation physique et sportive :	15
2 Les objectifs de l'éducation physique et sportive :	16
2.1 Le développement physique :	16
2.2 Le développement personnel :	17
2.3 Le développement social :	17
3 La mission de l'éducateur physique et sportive :	18
3.1 La mission éducative :	18
3.2 La mission psychomotrice :	18
3.3 La mission sportive :	19
4 Le projet d'EPS :	20
4.1 La définition du projet l'EPS :	20
4.2 La conception d'un projet d'EPS :	20
4.2.1 A l'écoute de la société :	20
4.2.2 A l'écoute de l'environnement matériel, sociale et culturel de l'établissement :	20
4.2.3 A l'écoute de l'élève :	21
4.2.4 A l'écoute des APSA et leur intérêt éducatif :	21
4.2.5 A l'écoute des enseignants de l'équipe pédagogique :	22
5 La séance d'EPS :	22
5.1 Définition de la séance d'EPS :	22
5.2 La chronologie de la séance d'EPS :	23
5.2.1 Une partie préparatoire :	23
5.2.2 La partie principale :	24
5.2.3 La partie finale (Le retour au calme) :	25

6	L'éducation physique et sportive scolaire en Algérie	25
6.1	Rétrospective historique	25
6.2	L'approche éducative	27
6.2.1	Le plan de la prise en charge de l'EPS et du sport scolaire :	27
6.2.2	Sur le plan financier :	27
6.2.3	Sur le plan encadrement :	28
6.2.4	Sur le plan infrastructurel et installations sportives	29
6.3	Les horaires d'EPS en Algérie	31
6.4	Le Sport scolaire	32
6.5	Les textes régissant l'éducation physique et sportive en Algérie	32

### *Partie théorique. Chapitre 2, sport et santé*

1	Asthme et activité physique	38
1.1	Définition d'asthme.	38
1.2	L'asthme post-exercice	38
1.3	Intérêt de l'activité physique	38
1.3.1	Sur le plan physiopathologique	38
1.4	Adapter les modalités de pratique pour prévenir des crises d'asthme	39
1.5	Des contenus de la pratique sportive adaptés pour un asthmatique.	39
2	Obésité et activité physique	40
2.1	Définition de l'obésité et le surpoids	40
2.2	L'intégration de l'élève obèse en cours d'EPS	41
2.3	Les choix d'adaptation des APS	41
2.4	Exemple d'une situation d'apprentissage cas d'un obèse dans l'APS d'athlétisme	42
2.5	Organisation de la pratique	43
2.6	Adaptation pour l'élève obèse cas de (Luc)	43
2.6.1	Critères de réussite.	44
3	Diabète et activité physique	44
3.1	Définition de diabète type 1	44
3.2	Définition de diabète type 2	45
3.3	L'impacte de l'activité physique et sportive sur le diabète type 1	45
3.4	L'impacte de l'activité physique et sportive sur le diabète type 2	45

3.5	Quels sports pour le diabétique ?	46
3.6	L'activité physique et sportive n'est pas interdite aux diabétiques, bien au contraire, c'est une thérapeutique à part entière du diabète :	47

### ***Partie méthodologique***

1	Présentation de l'étude	49
2	Intérêt de l'étude	49
3	Tache de la recherche	49
4	Moyens et méthodes de la recherche	49
5	Outils de recueil des données	50
	➤ L'analyse bibliographique et documentaire	50
	➤ Enquête par le questionnaire	50
5.1	Le questionnaire	50
5.2	Passation du questionnaire :	51
6	Population étudiée	51
7	Echantillonnage :	52
7.1	Technique d'échantillonnage :	52
7.2	L'échantillon :	53
7.3	Dépouillements et analyse	54
8	La durée	56

### ***Partie pratique. Chapitre 1, analyse et interprétation***

1	Analyse de l'effectif, pourcentage, pourcentage valide, pourcentage cumulé et le mode de chaque question (statistique descriptive)	59
2	Tableaux croisés et représentation cartographique les résultats de chaque question par rapport aux Daïras	79

### ***Partie pratique. Chapitre 2, discussion***

1	Discussion des résultats	92
	Conclusion	96
	Nos propositions	97
	<i>Bibliographie</i>	
	Résumé	



## Tableau des abréviations

Abréviation	Signification
E.P.S	Education Physique et Sportive
A.P.S.A	Activité Physique et Sportive Adapté
A.P.S.A	Activité Physique et Sportive Artistique
A.P.S	Activité Physique et Sportive
U.D.S	Unité de Dépistage Scolaire
B.P.E	Bronchospasme post- exercice
A.P.E	Asthme Post-exercice
I.M.C	Indice de Masse Corporelle
D.I.D	Diabète insulino-dépendant
D.N.I.D	Diabète Insulino-indépendante
A.D.O	Antidiabétiques oraux
O.M.S	Organisation Mondiale de la Santé

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 Taux d'encadrement de l'EPS par palier d'enseignement.....</i>	29
<i>Tableau 2 Répartition des infrastructures et installations sportives par palier D'enseignement.....</i>	31
<i>Tableau 3 représente la question êtes-vous confronté à une présence sans participation?.....</i>	59
<i>Tableau 4 Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer? .....</i>	60
<i>Tableau 5 représente la question Un certificat de maladie est-il forcément une dispense de la séance? .....</i>	61
<i>Tableau 6 représente la question Pensez-vous qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS .....</i>	62
<i>Tableau 7 représente la question Un certificat d'inaptitude, est-il la signification de non présence à la séance? .....</i>	63
<i>Tableau 8 représente la question La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS?.....</i>	64
<i>Tableau 9 représente la question Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, délivrez-vous un certificat? .....</i>	65
<i>Tableau 10 représente la question Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables? .....</i>	66
<i>Tableau 11 reorésente la question Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?.....</i>	67
<i>Tableau 12 Cochez ci-dessous les inaptés qui ne peuvent pratiquer des APS.....</i>	68
<i>Tableau 13 Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS.....</i>	69
<i>Tableau 14 Ces maladies rendent-elles la pratique des APS impossible?.....</i>	70
<i>Tableau 15 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?.....</i>	71
<i>Tableau 16 Mentionnez-vous sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, précisez-vous en termes d'incapacités fonctionnelle si l'inaptitude est liée à des types des mouvements, à des types d'efforts .....</i>	72
<i>Tableau 17 Les textes juridiques (réglementaires) régissant l'EPS répondent-ils à la réalité du terrain?.....</i>	73
<i>Tableau 18 Citez les textes régissant l'EPS.....</i>	74
<i>Tableau 19 Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'EPS? .....</i>	75
<i>Tableau 20 Participer à un cours d'EPS signifie selon vous une présence avec tenue?.....</i>	76
<i>Tableau 21 Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues? .....</i>	77
<i>Tableau 22 Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur à la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faites-vous appel aux élèves sans tenues?.....</i>	78
<i>Tableau 23représente les pourcentages des réponses a la question, Etes-vous confronté à une présence sans participation ?.....</i>	79
<i>Tableau 24Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer? .....</i>	81
<i>Tableau 25 Un certificat d'inaptitude, est-elle la signification de non présence à la séance ?.....</i>	83
<i>Tableau 26 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?.....</i>	85
<i>Tableau 27 Cité les textes régissant l'EPS .....</i>	87
<i>Tableau 28 La dispense de la pratique est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique d'EPS? .....</i>	89

## Liste des figures

<i>Figure 1 La fonction (=alea), la sélection d'échantillon sous Excel.....</i>	52
<i>Figure 2 Méthode de calcul de l'échantillon.....</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Figure 3 Carte de la wilaya de Béjaïa .....</i>	54
<i>Figure 4 Dépouillements des données et leurs analyse avec le logiciel IBM SPSS.....</i>	55
<i>Figure 5 La réalisation des tableaux croisés avec le logiciel IBM SPSS.....</i>	56
<i>Figure 6 représente la question êtes-vous confronté à une présence sans participation?.....</i>	59
<i>Figure 7 représente la question Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer? ....</i>	60
<i>Figure 8 représente la question Un certificat de maladie est-il forcément une dispense de la séance?.....</i>	61
<i>Figure 9 représente la question Pensez-vous qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS .....</i>	62
<i>Figure 10 représente la question Un certificat d'inaptitude, est-il la signification de non présence à la séance?.....</i>	63
<i>Figure 11 représente la question La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS?.....</i>	64
<i>Figure 12 représente la question Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, délivrez-vous un certificat? .....</i>	65
<i>Figure 13 représente la question Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables? .....</i>	66
<i>Figure 14 représente la question Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?.....</i>	67
<i>Figure 15 Cochez ci-dessous les inaptés qui ne peuvent pratiquer des APS .....</i>	68
<i>Figure 16 Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS .....</i>	69
<i>Figure 17 Ces maladies rendent-elles la pratique des APS impossible? .....</i>	70
<i>Figure 18 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?.....</i>	71
<i>Figure 19 Mentionnez-vous sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, précisez-vous en termes d'incapacités fonctionnelle si l'inaptitude est liée à des types des mouvements, à des types d'efforts .....</i>	72
<i>Figure 20 Les textes juridiques (réglementaires) régissant l'EPS répondent-ils à la réalité du terrain? .....</i>	73
<i>Figure 21 Citez les textes régissant l'EPS.....</i>	74
<i>Figure 22 Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'EPS?.....</i>	75
<i>Figure 23 Participer à un cours d'EPS signifie selon vous une présence avec tenue?.....</i>	76
<i>Figure 24 Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues?.....</i>	77
<i>Figure 25 Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur à la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faites-vous appel aux élèves sans tenues?.....</i>	78
<i>Figure 26 Êtes-vous confronté à une présence sans participation? .....</i>	80
<i>Figure 27 Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer? .....</i>	82
<i>Figure 28 Un certificat d'inaptitude, est-elle la signification de non présence à la séance ?.....</i>	84
<i>Figure 29 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive ?.....</i>	86
<i>Figure 30 Citez les textes régissant l'EPS .....</i>	88
<i>Figure 31 La dispense de la pratique est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique d'EPS? .....</i>	90
<i>Figure 32: cartographie de la fréquence de l'inactivité physique dans la wilaya de Béjaïa .....</i>	94

# *Introduction*

### **Introduction :**

La santé des élèves est au centre des préoccupations de la séance d'éducation physique et sportive, seule discipline scolaire qui met le corps en éducation, et inculquer aux élèves les valeurs morales et humaines de la société et développer l'esprit collectif dans un mode de vie de plus en plus sédentaire avec l'évolution de la société moderne, les moyens de transports mis à la disposition des élèves, et l'augmentation de l'utilisation des nouvelles technologies en devenant accru et dépendant, la séance d'éducation physique et sportive reste pour la majorité des élèves le moment privilégié pour bouger et faire bouger, de profiter d'une activité physique variée et riche.

L'activité physique est définie comme « tout mouvement corporel produit par les muscles qui requiert une dépense d'énergie, ce qui comprend les mouvements effectués en travaillant, en jouant, en accomplissant les tâches ménagères, en déplaçant et pendant les activités de loisir » (OMS, 2010). Au plan mondial selon l'OMS, près de 23% des adultes de 18 ans et plus n'étaient pas suffisamment actifs en 2010 (hommes 20% et femmes). La baisse d'activité physique tient partiellement à l'inaction pendant les loisirs et à la sédentarité sur le lieu de travail et à la maison.

Ce constat nous a permis de cerner le phénomène de l'inactivité physique en EPS sous plusieurs formes, élèves malades, inaptitude partielle ou totale, présence sans participation, absentéismes et dispense de la pratique. Ce concept recouvre donc un domaine spécifique et non au sens plus large.

Très peu ou presque inexistant sont les travaux qui ont mis l'accent sur ce phénomène. Nous nous sommes dit qu'il serait important de l'étudier en vue de pointer du doigt un aspect assez important dans les cours d'EPS, nous voulons dire l'inactivité physique des élèves.

Ce travail a aussi pour but de démontrer les facteurs favorisant l'existence et l'évolution de ce phénomène. Il vaut aussi de montrer la complexité qui entoure l'enseignement de cette discipline et la politique de la communauté éducative envers les élèves atteints partiellement.

L'objectif principal est de voir l'influence des décisions, et les positions que prennent les enseignants d'EPS et professionnels de la santé envers le phénomène de l'inactivité physique de la matière.

Ce travail sera charpenté comme suite, nous aurons dans un premier temps notre problématique et hypothèse, en deuxième temps notre cadre théorique et conceptuel, qui aura une présentation de la discipline d'éducation physique et sportive dans le premier chapitre, en suite le deuxième chapitre sera consacré pour l'activité physique et la santé en général et son rôle bénéfique sur quelques maladies chronique.

Suivra ensuite notre cadre méthodologique en troisième temps dans cette partie nous allons présenter les grandes lignes de ce travail, nous présentons les outils de recueil des donnée, outils et teste statistique qui seront utilisés, les procédures de passation et méthodes de recherche optés, nous présentons aussi la population d'étude, notre échantillon et méthode échantillonnage utilisée et lieu de déroulement.

Dans le quatrième temps notre partie pratique et d'opérationnalisation, subdivisé en deux chapitre, le premier consiste a l'analyse des données et leurs interprétation, suivra dans le deuxième chapitre la discussion des données et déterminer la position de notre hypothèse de recherche.

En fin la conclusion qui tentera d'élucider notre questionnement fondamental,

## **Problématique**

L'éducation physique et sportive (EPS, l'Éducation Physique et Sportive (EPS) est une discipline obligatoire qui s'adresse à tous les élèves. Le caractère obligatoire de cet enseignement induit qu'en principe, nul ne devrait en être dispensé, selon **l'article 37** de la Loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale. L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire pour tous les élèves depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Et notamment le **Décret exécutif n°16-307** du 28 Safar 1438 correspondant au 28 novembre 2016 fixant les modalités relatives à l'enseignement obligatoire de la discipline d'éducation physique et sportive dans les établissements d'éducation et d'enseignement, dans **l'article n°2**. L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire pour tous les élèves, depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire général et technologique. Il fait l'objet d'une évaluation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. (**Journal officiel de la république algérienne n° 70 du 08 décembre 2016**). Ce caractère oblige tous les élèves à être présent et a participé pleinement durant la pratique des activités physique et sportive (APS). C'est-à-dire aucun élève n'est autorisé à être absent ou d'échapper à cette séance. Même ceux qui présentent un handicap physique selon le même **décret exécutif n° 16-307**, dans son **article n°03**. L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire dans les établissements d'éducation et d'enseignement pour les élèves handicapés, selon un programme adapté à la nature et au degré de leur handicap, défini en coordination avec les ministères chargés du sport, de la santé et de la solidarité. Nul ne devrait en être dispensé. Un problème de santé ne doit pas pénaliser l'élève. La définition même de l'inaptitude partielle doit permettre à l'élève de bénéficier d'un enseignement comme ses pairs.

Durant notre stage pratique en licence 3 et en master 2, nous avons remarqué en premier comme premier constat l'absence et la non présence des élèves handicapés, soit partiel ou total aux cours d'EPS, au premier constat nous avons cru qu'il n'existe pas des élèves présentent un handicap à la pratique d'EPS, mais suite a notre discussion avec l'enseignant encadreur sur cette catégorie des élèves, nous avons constaté que cette catégorie a été dispenser de la pratique et même de la présence, au cours. En deuxième constat une partie d'élèves à attiré notre attention, ceux qui sont présent au cours mais ils ne participent pas, ils préfèrent de rester inactif, de réchauffer le bond de touche, et devenir spectateurs pour leurs camarades, malgré leur présence avec leurs tenues vestimentaires.

Pour cette raison nous avons opté pour cette recherche, afin de comprendre ce phénomène de l'inactivité physique, quels sont les facteurs qui favorisent son évolution, de façon directe ou indirecte, pour cela nous avons posé les questions suivantes :

- Comment une discipline d'enseignement mal appréhendée par le corps médical, et les enseignants peut rendre les élèves en état d'inactivité physique légitime ?

### **Formation d'hypothèses**

Afin de répondre à cette questions nous avons formulé l'hypothèse suivante, à la quelle nous tenterons de la confirmée ou l'infirmée dans notre recherche :

- Le manque de visibilité et la méconnaissance des textes réglementaires par le corps médical et les enseignants d'EPS rendent les élèves en situation d'inactivité physique légitime par leurs comportements et décisions.

### **Objectifs de l'étude**

Tenant compte de l'ampleur du phénomène de l'inactivité physique pendant les séances d'EPS, nous somme intéressé à connaitre les agents qui favorisent son évolution au sein de la matière, ainsi la place accorder aux activités physiques adaptés par les enseignants de cette discipline, et que les lois disent sur la dispense et les inaptés en EPS afin d'établir une cartographie pour ce phénomène dans la wilaya de Bejaia.



# *Partie théorique*

***Chapitre 01 :***  
***l'éducation physique***  
***et sportive***

**Définition de l'éducation physique et sportive :**

Depuis sa naissance institutionnelle qui remonte à la seconde moitié du XIX siècle, l'éducation physique a toujours revendiqué une forme de rationalité. Raison théorique et raison pratique furent toutes les deux conviées des degrés divers. L'EPS a revêtu trois forme principales, la science appliquée à la pratique, la méthodologie appliqué à la pratique et enfin la théorisation de la pratique. (Sarremejane, 2004)

L'éducation physique est une discipline d'enseignement, elle est une pratique professionnelle. Qu'elle utilise des théories scientifiques ou des discours rationnels ne fait pas d'elle, spontanément, une science et les tentatives de création d'une science de l'éducation physique n'ont en rien concurrencé la discipline scolaire. (Sarremejane, 2004)

Comme discipline d'enseignement, l'EPS, permet l'acquisition de connaissances et la construction et savoir permettant la gestion de la vie physique aux différents âges de son existence, ainsi que l'accès au domaine de la culture que constituent les pratiques sportives. (Pineau, 1990)

Selon Mialaret «c'est une discipline incluse dans les programmes d'enseignement, grâce à laquelle l'élève développe et entretient particulièrement ses conduites motrices et corporelles» (Milaret, 1979)

L'éducation physique est une pratique d'intervention, qui recherche une influence sur les conduites motrices des participants en fonction de normes éducatives implicites ou explicite. (Parlebas, 1981)

Selon E. LOISEL, « l'éducation physique et sportive a pour objectif de libérer toute les énergies du corps humaine puis de les coordonner, de les discipliner afin d'améliorer la santé de l'enfant, de le rendre plus fort, plus droit, plus courageux, plus beau et préparer son bonheur, d'accroitre sa puissance sur le monde matériel et améliorer le rendement quantitatif et qualitatif de son action humaine. »

L'éducation physique ne se limite toutefois pas à la formation des aptitudes physiques et transcende la dimension purement récréative, la participation à de nombreuses activités

Physiques procure une connaissance et une idée des principes et des concepts tels que les «règles du jeu», le fair-play et le respect, la prise de conscience tactique et physique ainsi que

la prise de conscience sociale liée à l'interaction personnelle et à l'effort d'équipe dans de nombreux sports. (l'éducation physique et le sport à l'école en Europe, 2013)

Des objectifs qui vont au-delà de l'éducation physique comme la bonne santé, l'épanouissement personnel complet et l'inclusion sociale ajoutent à l'importance d'inclure cette matière dans les programmes scolaires. (l'éducation physique et le sport à l'école en Europe, 2013)

### **Les objectifs de l'éducation physique et sportive :**

L'éducation physique ne peut se résumer à la simple amélioration des aptitudes physiques; il est en effet question d'un éventail nettement plus large de compétences, dont certaines de l'ordre de l'affectif et du social, ainsi que de processus cognitifs, de motivation et de concepts moraux. Ainsi, la majorité ou presque des pays citent le développement physique, personnel et social des jeunes comme l'objectif premier. Pour tous les élèves et par la pratique scolaire des activités physiques, sportives elle vise les objectifs suivants :

#### **1.1 Le développement physique :**

La nature de l'éducation physique est telle que les cours donnent généralement la priorité au développement des aptitudes physiques et motrices. Les enfants et les jeunes apprennent ainsi à améliorer leurs aptitudes physiques, à avoir une meilleure coordination, des réactions plus rapides et plus de vitesse, d'endurance, de souplesse, d'équilibre et de force.

L'EPS se réfère à l'opportunité d'aptitudes supplémentaires, comme la recherche d'un bon maintien et d'une respiration régulière. Les cours ont également pour vocation de développer des aptitudes motrices liées à des sports ou à des jeux en particulier. L'éducation physique cherche également à compenser les heures que les élèves passent assis dans la plupart des autres cours et, plus généralement, à décourager un mode de vie sédentaire.

Article I. Le développement physique est étroitement lié à la promotion de la santé et d'un mode de vie sain, y compris le plaisir de pratiquer des activités et des exercices physiques tout au long de la vie. Presque tous les pays soulignent qu'il est essentiel de prendre conscience de l'importance de cette activité sur la santé afin d'améliorer la qualité de vie. Les jeunes doivent également avoir, à l'école, la possibilité d'en apprendre davantage sur les facteurs qui influencent leurs aptitudes physiques.

Enfin, l'éducation physique offre un terrain sur lequel les jeunes peuvent tester leur condition

physique de façon autonome, faire l'expérience de certaines activités et les poursuivre, s'ils le désirent, pendant leur temps libre. (l'éducation physique et le sport à l'école en Europe, 2013)

### **1.2 Le développement personnel :**

L'éducation physique peut grandement contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes en les aidant à développer une prise de conscience physique et à croire en leurs propres aptitudes physiques, tout en apportant un sentiment général de bien-être physique et, de ce fait, une plus grande confiance en soi et un plus grand respect de soi-même

L'éducation physique développe également la volonté, le sens des responsabilités, la patience et le courage. Parallèlement, elle aide les jeunes à rester réalistes face à leurs compétences, physiques et autres, et dans leurs décisions et actions, de sorte qu'ils apprennent à s'accepter et à tolérer les différences chez autrui.

L'éducation physique et le sport à l'école et les bienfaits des activités physiques sur la santé contribuent également à l'équilibre mental. L'éducation physique permet de développer une autonomie et une assurance dans toute une série de situations et permet aux jeunes de débattre et de découvrir comment affronter de manière constructive les émotions négatives et le stress.

Par ailleurs, plusieurs pays – Lettonie, Hongrie, Malte et Royaume-Uni (Angleterre) – soulignent à quel point l'éducation physique et sportive à l'école apporte un avantage concurrentiel au développement personnel.

Les élèves participent à des compétitions ou à des événements sportifs où ils apprennent à rivaliser et à relever différents défis. Ils apprennent également à prévoir, à mettre en pratique et à évaluer des actions, des idées et des résultats. Ils ont l'occasion de s'essayer à différents rôles, comme celui de joueur, d'arbitre, d'organisateur et de spectateur, et de mettre en pratique des stratégies et des tactiques. La Finlande adopte toutefois une approche contrastée, dans la mesure où elle encourage le développement de compétences destinées tant au travail individuel qu'à la coopération, mais sans mettre autant l'accent sur la compétition. (l'éducation physique et le sport à l'école en Europe, 2013)

### **1.3 Le développement social :**

Le développement social comprend une très large gamme de compétences. Certains pays évoquent l'acquisition de compétences non techniques, comme une bonne

communication et une coopération constructive avec autrui dans des conditions égales.

De nombreux pays insistent sur le fait qu'il importe d'intégrer les jeunes dans la société et de cultiverait approfondir leur sens de la solidarité, l'interaction sociale, le travail et l'esprit d'équipe, le fair-play et le respect des règles et d'autrui, en vue de développer pleinement leur personnalité sociale.

Quelques pays ont observé l'importance de valeurs humaines et environnementales plus larges. L'EPS évoque l'importance de la responsabilité envers les êtres vivants et l'environnement, et sensibiliser les enfants et les jeunes à la responsabilité de leurs propres vies, et leur montrer comment participer à la vie sociale d'une communauté. Quelques pays vont même plus loin en soulignant la contribution essentielle du sport à la lutte contre la violence.

Certains pays mettent en avant l'intérêt de l'éducation physique pour le sport dans la société. L'éducation physique encourage les jeunes à regarder les événements sportifs, à y participer ainsi qu'à se renseigner très régulièrement sur le sport car il est considéré comme une composante culturelle de la société et le perçoit dès lors comme un bien d'intérêt public. (l'éducation physique et le sport à l'école en Europe, 2013)

## **La mission de l'éducateur physique et sportive :**

### **1.4 La mission éducative :**

Elle se traduit par l'acquisition de connaissance, de savoir-faire et de savoir être il s'agit de méthodes d'apprentissage, de réflexion et de capacité d'expression. C'est là que l'élève construit sa personnalité, développe ses capacités.

La socialisation de l'élève fait également partie intégrant des objectifs de tous enseignant, la communication, la politesse, la santé, le respect, la coopération et la responsabilité se sont des exemples d'objectifs généraux pouvant être poursuivis par l'enseignant. (Sarho, 2003)

### **1.5 La mission psychomotrice :**

La spécificité de l'EPS concerné la motricité de l'individu. Le cours d'EPS est un moment privilégié pour le développement de la psychomotricité. La notion de motricité doit être élargie au différentes composantes de la personnalité de l'élève en effet l'enseignant participe à la construction du schéma corporel et moteur de l'élève. (Sarho, 2003)

Le développement des ressources doit faire l'objet d'une attention particulière au moment où l'élève, fille ou garçon, subit des transformations morphologiques, physiologiques et psychologiques importantes. Toutes les activités physiques du programme permettent le développement et la mobilisation des aptitudes et ressources de chaque élève, éléments déterminants de sa réussite, de son aisance et de l'estime qu'il a de lui-même. (Programme du collège Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive , 2008)

### **1.6 La mission sportive :**

Au collège, l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. Il accède ainsi à une culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires issues des pratiques sociales, aménagées en fonction des impératifs éducatifs. L'acquisition de compétences et de valeurs permet au collégien de se situer au sein d'une culture contemporaine. (Programme du collège Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive , 2008)

L'enseignant doit donc réfléchir sur l'évolution des activités sportives, programmé et didactisme celles qui lui semblent les plus pertinents par rapport à la population rencontrée, au contexte d'enseignement et aux orientations des textes officiels de la discipline.

Il s'agit finalement ici de transmettre des contenus pratiques, ainsi que des contenus théoriques. L'élève doit s'enrichir pratiquement et théoriquement.

Autour des dimensions purement « sportives » et motrices, l'enseignant doit doter l'élève de connaissances relatives à la pratique des activités motrices comme par exemple, savoir se préparer physiologiquement, savoir se vêtir pour pratiquer, savoir récupérer, gérer son alimentation après l'effort.

Ces différentes dimensions autour de l'effort s'appuie sur des compétences que l'élève pourra et devra exploiter hors du cours d'éducation physique. (Sartho, 2003)

## **Le projet d'EPS :**

### **1.7 La définition du projet l'EPS :**

Les enseignements d'éducation physique et sportive réunis en équipe pédagogique ont l'obligation réglementaire de construire un projet pour leur discipline.

Ce projet d'EPS est lui aussi l'expression d'une forme d'adaptation de l'enseignement les grandes caractéristiques de l'EPS telle qu'elle s'enseigne de tel ou tel établissement. (Billard, 2005)

### **1.8 La conception d'un projet d'EPS :**

La conception d'un projet en éducation physique est nécessairement à l'écoute de cinq grands pôles: (Weinek, 1990).

#### **1.8.1 A l'écoute de la société :**

Le projet d'EPS s'insère au sein d'un cadre plus générale tracé par les lois, les décrets, arrêt et autre circulaires qui régissent l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Inspiré par les programmes en vigueur, il n'a pas vocation à formuler les finalités ou les objectifs généraux, ou à négocier les principales caractéristiques de l'évaluation aux examens, ou encore à remettre en cause les grands registres de compétences à enseigner. Via ses programmes en effet, la société édicte un certain nombre de principe et de règles, en vue de faire accéder chaque élève, quelle que soit sa situation géographique, a une culture corporelle suffisamment complète et équilibrée. (Billard, 2005)

#### **1.8.2 A l'écoute de l'environnement matériel, sociale et culturel de l'établissement :**

L'élaboration d'un projet d'EPS s'inspire des possibilités offertes par les conditions locales d'enseignement et par le contexte spécifique d'implantation de l'établissement.

L'équipe pédagogique s'attache ainsi à prendre en compte la spécificité culturelle et sportive de la ville ou de la région.

Le projet d'EPS s'insère au sein d'un projet plus général, le projet d'établissement dont il constitue un des éléments adoptés par le conseil d'administration, qui statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En cela il participe aux grandes priorités définies par l'ensemble de la communauté



éducative du collège ou du lycée, et prévoit des actions spécifiques cohérentes avec ces priorités. (Billard, 2005)

#### 1.8.3 A l'écoute de l'élève :

Entre un collège situé dans la banlieue réputée d'une grande ville, un autre implanté en milieu rural loin des grandes métropoles, l'éducation physique et sportive ne présentera certainement pas le même visage, ces exemples illustrent la diversité des caractéristiques des enfants et adolescents selon leur milieu social d'appartenance.

C'est pour cela que l'éducation physique et sportive se situera idéalement entre-deux, entre la volonté de prendre en compte les préférences initiale des élèves, et celle de ne pas entretenir des stéréotypes sociaux. Autrement dit, le souci légitime de s'appuyer sur les représentations sociales des enfants et des adolescents ne se fera pas au détriment d'une des missions essentielles de l'école. (Billard, 2005)

#### 1.8.4 A l'écoute des APSA et leur intérêt éducatif :

Les activités physique et sportive présentent un ensemble de caractéristiques pertinentes, stable et non négociable, caractéristiques qui pré-orientent les conduites motrices des élèves l'APS se présentent aussi comme un système de contrainte organisant, et mobilisant d'une certaine façon ces ressources personnelle. Les APS caractérisés par leur logique interne sollicitent les ressources du sujet qui s'engagent dans l'action. Ressources, conduites motrices et situation entretiennent donc des relations réciproques et dynamiques. Les activités enseignées sollicitent aussi le développement des ressources déférentes chez les élèves dans le but d'atteindre les objectifs de l'éducation physique.

Les perspectives de progrès potentiels constituent aussi un paramètre important à prendre en compte car certaines activités d'apprentissage plus importantes que d'autre (poids plutôt que javelot).

Le projet d'EPS, dans une perspective de cohérence avec les objectifs retenus prioritairement, prend nécessairement en compte l'intérêt éducatif intrinsèque des APSA. (Billard, 2005)

**1.8.5 A l'écoute des enseignants de l'équipe pédagogique :**

Le projet d'EPS ne saurait évacuer le rôle et la personnalité des enseignants d'éducation physique de l'établissement car se sent bien les enseignants qui font vivre concrètement les séances d'EPS. Le projet est le résultat d'une concertation, il traduit les compétences respectives des enseignants ; mais aussi leurs préférences en matière d'APSA et leurs conception singulière de l'enseignement de l'éducation physique.

Le projet d'EPS est l'expression des cinq pôles sans qu'aucun soi oublié ou négligé car si l'un des pôles était minoré, le projet serait imparfait, voir inefficace.

Ajoutons que le projet d'EPS comme tous projets, ne doit pas être figé, et qu'afin de garantir son évolutivité, il sera l'objet d'évaluation régulière menée par les enseignants de la discipline. (Billard, 2005)

**La séance d'EPS :**

**1.9 Définition de la séance d'EPS :**

Définie par P.Seners 2002 comme « la phase d'opérationnalisation de l'enseignement », la leçon est vue comme « l'acte didactique » ultime qui concrétise la phase pédagogique de la démarche d'enseignement (Seners, 2002)

La leçon d'éducation physique et sportive est la dernière étape de la démarche de planification elle concerne la phase d'interaction de l'enseignant avec ses élèves. Elle est constitué d'un ensemble de tâches cohérents entre elle, référencées a des objectifs, et permettant de mettre en œuvre les contenus d'enseignement.

Ces tâches, didactiquement et pédagogiquement organisées. Posent des contraintes à l'activité adaptative de l'élève, afin qu'il puisse se transformer, et acquérir activement un certain nombre de compétences culturelles et méthodologique.

La leçon forme un tout. Dont les constituants sont chronologiquement organisé.sa partie principale consacrée aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement est en effet encadrée par des activités routinière de début (information et implication des élèves, l'échauffement) et de fin de séance (retour au calme, bilan projection dans l'avenir) La préparation préalable des leçons s'opère à prés chaque bilan de la séance précédente, et consiste à envisager des interventions et des interactions. Elle permet à l'enseignant de gagner du temps, de réduire la charge mentale de son action en diminuant le nombre de décision à

prendre en temps réel, d'accroître l'efficacité de l'enseignement, et diminuer le stress lié à la dimension imprévisible des interactions avec les élèves (Billard, 2005)

### **1.10 La chronologie de la séance d'EPS :**

Classiquement, la leçon est décrite en quatre parties successives (Roche, 1996):

- La prise en main
- La mise en train ou échauffement
- La partie principale appelé aussi Corps de la leçon (les situations d'apprentissage)
- Retour au calme

Le plan de la séance s'est simplifié et surtout s'est complété des principes réglant le choix des activités.

Leur succession, leur présentation. On peut se limiter à trois grandes parties dans la séance. (Maurice, 1992)

#### **1.10.1 Une partie préparatoire :**

Qui est composé de deux phases :

##### **1.10.1.1 La prise en main (Eveiller, Informer, Impliquer) :**

L'enjeu est d'abord de réunir les conditions mettant l'élève dans des meilleures dispositions pour avoir les moyens et l'envie d'apprendre, l'enseignant s'attache particulièrement, aux cours de cette première phase, à donner du sens à la séance elle permet aussi :

- Le déplacement éventuel vers les lieux de pratique
- Réalisation des formalités administratives (appel, contrôles des inaptitudes etc....)
- Le prof communiquera clairement le thème de la séance
- Faire un rappel des situations de la séance précédente

##### **1.10.1.2 La mise en train (l'échauffement) :**

En éducation physique et sportive l'échauffement et à la fois un moyen et un objectif. Comme moyen il vise trois effets principaux. Tout d'abord, permettre une préparation

## Partie théorique Chapitre 1, l'éducation physique et sportive

physique et mentale de l'organisme, 'afin de le rendre plus efficace. Ensuite, il s'accompagne d'adaptations physiologiques comme l'élévation de la température centrale et musculaires, augmentation du volume sanguin circulant et de la ventilation pulmonaires, augmentation de la force de contraction, de l'élasticité, et l'oxygénation musculaire ce qui est favorables à la prévention des blessures. Enfin l'échauffement avec les classes turbulentes, il peut améliorer la prise en main du groupe.

Il faut retenir cinq grands principes pour l'échauffement en éducation physique et sportive :

- L'échauffement sera de 10 à 20% du temps de la séance au niveau scolaire cinq minute d'échauffement est suffisante (Weinek, 1990)
- L'échauffement mettra rapidement l'accent sur une partie spécifique liée à la nature de l'activité (l'échauffement en volley Ball ne sera pas le même qu'en gymnastique), mais aussi liée aux compétences à construire dans la séance (ainsi en sport collectifs, l'échauffement se fera avec ballon et sera centré sur l'amélioration des pouvoirs moteurs, en gymnastique, il sera l'occasion d'aborder les prés acquis ou des exigences fondamentales propres à l'activité.
- L'enseignant veillera à privilégier la nouveauté, les exercices en groupe, les situations de jeux, l'utilisation du matériel pédagogique
- L'échauffement doit être intégré aux contenus d'enseignement : il sera l'occasion de connaitre et de comprendre des exercices d'activation physiologique, d'étirement musculaires, de mobilisations articulaires, de renforcement musculaire, en plus d'autoriser rapidement la dévolution des rôles aux élèves, qui peu à peu s'échaufferont seuls.
- l'enseignant n'oubliera pas les principes généraux traditionnellement associés à tout échauffement : il sera complet, pertinent, progressif et adapté (Billard, 2005)

### 1.10.2 La partie principale :

Elle est la continuité de la phase de l'échauffement. Par les continus qu'elle propose au travers des différentes situations, c'est elle qui permet de provoquer des apprentissages et d'atteindre les objectifs poursuivis. Lopez. R 1992 .La considère comme le « corpus de la séance » et la qualifie de « plat du jour »

Pieron. (M 1992). La définit comme la « partie fondamentale » ; ainsi cette partie qui

est le cœur de la séance est constituée d'une succession cohérente de tâches motrices (situation d'apprentissage) ; le nombre de ces situations, dans une même leçon ne doit pas être exagéré ; à chaque situation, il est essentiel que les élèves puissent effectuer un certain nombre de répétition afin qu'il y ait apprentissage réel.

Notons que cette partie, la plus importante et la plus longue, s'organise autour de temps forts et de temps faibles. Les ressources physiques et attentionnelles des enfants et d'adolescents sont en effet limitées et ne peuvent être sollicitées trop longtemps au niveau élevé, c'est pourquoi des temps de récupération intermédiaires seront prévus, pour permettre de moduler aussi bien l'effort physique. (Billard, 2005)

### 1.10.3 La partie finale (Le retour au calme) :

Faire le bilan de la séance se projeter dans le future, de la leçon, d'une durée de cinq minute environ, elle répond a quatre principaux objectifs :

- Faire collectivement le bilan de la séance et recueillir les impressions des élèves
- Faire baisser le niveau d'activation, calmer les élèves avant leur aux vestiaires
- Envisager la prochaine séance, en donnant des aperçus de ce qui sera proposé la prochaine séance.
- Réaliser un bilan collectif intermédiaire permettant de rappeler les consignes. (Billard, 2005)

## L'éducation physique et sportive scolaire en Algérie

### 1.11 Rétrospective historique

A partir de 1963, quelques-uns parmi les enseignants d'EPS algériens existants (14 d'après une liste du Ministère de la Jeunesse et des Sports) sont employés à dynamiser des écoles populaires de sport (09 dénombrées, existant dans ou à proximité d'écoles primaires implantées dans différents départements).

Ces pionniers de l'EPS d'indépendance de l'Algérie, au grade de moniteur ou maitre, sont rejoints par quelques moniteurs ayant reçu une formation de courte durée; mais les besoins deviennent rapidement impossibles à couvrir.

En 1968 commence cependant une formation d'envergure nationale dans les corps de maitres, professeurs, adjoints et professeurs d'EPS, qui seront versés dans le milieu sportif, les

## Partie théorique *Chapitre 1, l'éducation physique et sportive*

collèges et lycées.

La formation de professeurs d'EPS, d'une durée de quatre années après le baccalauréat, effectuée au Centre National d'Education Physique et Sportive (CNEPS) à Alger, tente de répondre aux besoins de l'enseignement secondaire en formant des professeurs polyvalents et aux besoins du milieu sportif civil en préparant des entraîneurs spécialistes par activité sportive. Le ministère de la Jeunesse et des sports tente de répondre également aux besoins des différents niveaux scolaires par la formation aux grades de moniteurs, maitres, professeurs-adjoints dans les Centres Régionaux d'EPS (CREPS), à Alger-Centre, Oran, Annaba, Constantine, Alger-le Caroubier, Laghouat et Chlef. Un premier texte officiel relatif à l'EPS scolaire viendra en 1970 clarifier les objectifs et les contenus d'enseignement. Ces premières instructions insistent sur l'intégration de l'EPS au système éducatif pour tous les paliers de l'enseignement.

C'est seulement au bout de quatre années après la parution de ce texte, durant l'année scolaire 1974/75, qu'une opération avec l'intention d'une généralisation progressive de l'EPS à l'école primaire est menée dans le cadre d'une commission mixte impliquant le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et le Ministère de l'Education Nationale (MEN).

Le programme d'éducation physique est préparé par de jeunes professeurs sortants du CNEPS; il est appliqué lors d'une première expérimentation dans 400 écoles à travers le territoire national, le nombre d'écoles concernées devant doubler chaque année.

Les corps spécialisés en EPS restant toujours très insuffisants, l'expérience est faite avec les instituteurs de l'école primaire. Centralisée au niveau du MJS à partir de 1975/1976, suivie sur le terrain par des Groupes Mixtes d'Animation et de Formation (GMAF), dans quelques wilayas, l'opération est abandonnée en 1979, date à laquelle la gestion de l'EPS passe du MJS au MEN.

Seul gain apparent de l'expérience; la formation des maitres de l'école primaire, censés prendre en charge tous les enseignements, y compris l'EPS, comprendra deux heures hebdomadaires de formation dans cette discipline ; mais l'horaire sera révisé à la baisse en 1980.

La reprise en main par l'Education nationale de la formation des enseignants d'EPS destinés au système éducatif se fera dans des conditions très difficiles au début des années

1980 (formation effectuée par le MJS jusqu'en 1979).

Le secteur de l'éducation bénéficiera de deux CREPS, ceux d'Annaba et de Chlef. La formation est effectuée dans les deux CREPS puis étendue dans les Instituts de Technologie de l'Education (ITE) pour les Professeurs d'Enseignement Fondamental (PEF/EPS) destinés à l'école fondamentale du 3ème cycle. Quant au Secrétariat d'Etat à l'enseignement secondaire, créé en 1980 et qui durera à peine trois ans, il lancera la formation de Professeurs-Adjoints ou PA/EPS dans des lycées parfois, à défaut de centres de formation adéquats. La formation de licenciés en EPS sera quant à elle reprise par l'enseignement supérieur d'abord dans un seul Institut à Alger avant de s'étendre à Constantine puis Oran en 1985 (transférée à Mostaganem en 1987/88).

Le recrutement d'enseignants de niveau universitaire pour l'enseignement secondaire a donc été «gelé» pratiquement pendant une dizaine d'années, entre l'année 1978 (passation de la gestion de l'EPS à l'éducation nationale), et la sortie des premières promotions universitaires dans la deuxième moitié des années 1980. (Yahiaoui, 2013)

## 1.12 L'approche éducative

### 1.12.1 Le plan de la prise en charge de l'EPS et du sport scolaire :

L'EPS dans les écoles primaires, est inexistante. Par contre dans les autres paliers (collèges et lycées), cette discipline scolaire se limite à des séances d'animation et de détente, le cours est effectué suivant parfois une démarche rigide d'apprentissage de techniques sportives, ne laissant aucune place à la bonne ambiance.

En deux heures d'EPS par semaine, "choix algérien" pour des collégiens et lycéens adolescents qui ont besoin de se dépenser tous les jours ! Les 4h de l'animation sportive sont incluses dans l'emploi du temps de l'enseignant comme des heures d'EPS (manque de poste budgétaire). (Messahel, 2013)

### 1.12.2 Sur le plan financier :

Le Financement du Sport scolaire repose sur 3 sources, à savoir 2 sources centrales (MEN/MJS) et une autre locale(DJS), dans ce cadre, il y a lieu de signaler l'indigence des subventions attribuées aux différentes structures, eu égard aux attentes et objectifs fixés. Il faut également signaler une 4eme source, en dépit de son caractère dérisoire, alimentée par les cotisations des élèves qui rapportent un total de 3 millions de dinars voir plus, et dont la

faiblesse est justifiée par le nombre d'élèves affranchis de cotisations, déclaré nécessaire et le non versement des cotisations des élèves par les ligues de wilayas du sport scolaire à la FASS pour le bon fonctionnement du programme fédéral surtout sur le plan formation et prise en charge.

Le niveau de la formation a nettement régressé. Le marasme existant, se situe au niveau des structures de formation des 03 ministères (l'éducation nationale, ministère de la jeunesse et des sports et celui de l'enseignement supérieure).ajoutant à cela la formation accélérée dans les ITE (année 80). L'orientation des nouveaux bacheliers pour se former en EPS, semble illogique car, la note obtenue au BAC sportif ne reflète pas le niveau réel de ce stagiaire ni son profil, c'est pourquoi on se retrouve souvent au niveau des instituts avec des stagiaires obligés en quelque sorte, de faire une formation qui n'est pas de leur choix avec toutes les conséquences que cela implique sur le terrain.

La formation des enseignants reste très dispersée, inégale aussi bien pour un même niveau scolaire, que d'un niveau à l'autre. (Messahel, 2013)

#### 1.12.3 **Sur le plan encadrement :**

L'EPS dans les écoles primaires, est inexistante réellement (besoin réel est de 18000 enseignants) ; le taux d'encadrement est de 2,69 %, soit 330 élèves par

Enseignant dans le moyen ; le taux d'encadrement est de 3,36%, soit 360 élèves par enseignant dans le secondaire (Statistique MEN, 2012-2014), voir Tableau 1



Palier	Nombre d'enseignants	Besoin réel	Manque	Remarque
Primaire	0	1800	Flagrant	L'EPS dans les écoles primaire est inexistant réellement
CEM	9232	15021	5789	Le taux d'encadrement est de 2,69% soit 330 élèves par enseignant.
Lycée	5232	7480	2248	Le taux d'encadrement est de 3,36% soit 360 élèves par enseignant

**Tableau 1 Taux d'encadrement de l'EPS par palier d'enseignement**  
(Messaoud & Mohandouidir, 2015/2016)

#### 1.12.4 Sur le plan infrastructurel et installations sportives

En matière de lieux d'enseignement, d'équipements fixes et de matériel pédagogique, l'EPS est donc dans une situation différente des autres disciplines. En effet, sa mise en œuvre nécessite, à des degrés divers, l'accès à des installations spécialisées rarement présentes dans les écoles. Cependant les besoins liés aux pratiques sportives scolaires recoupent ceux des pratiques sportives organisées dans d'autres cadres : les clubs et associations, les activités relevant des communes, centres aérés, écoles municipales du sport et celles relevant des loisirs ou de la pratique individuelle. L'accès à ces équipements collectifs, le plus souvent publics<sup>2</sup>, est partagé entre les activités scolaires du premier et du second degré, public et privé, et les activités des autres utilisateurs. (Sallé, 2012)

## Partie théorique *Chapitre 1, l'éducation physique et sportive*

L'organisation des plannings d'utilisation des équipements présente de ce fait une importance considérable pour les écoles et établissements utilisateurs. La collectivité propriétaire ou, le cas échéant, le gestionnaire délégué doit attribuer à chacun des créneaux d'accès dans le cadre du temps disponible. C'est donc une contrainte déterminante pour la confection des emplois du temps. La place des heures d'EPS dans les emplois du temps hebdomadaires d'une école dépend parfois davantage des créneaux disponibles que d'une programmation rationnelle. (Sallé, 2012)

Les cas de figure sont très divers, en fonction du nombre d'utilisateurs de l'équipement et de la nature des activités, occasionnelles, par cycles ou régulières qui s'y déroulent. Pour les stades et les gymnases les besoins des collèges et des lycées, très importants, sont généralement prioritaires et ne laissent que peu de marge aux écoles. Signalons aussi que chaque collectivité traite prioritairement les demandes d'accès des écoles et établissements situés sur son territoire. La mission a pu constater, dans deux contextes forts différents (une école rurale du Finistère et une école d'une des communes les plus défavorisées de Seine

Saint Denis) que les élèves ne recevaient pas l'enseignement de la natation qui leur est dû, dans le premier cas parce que la seule piscine existante à une distance raisonnable relève d'une autre communauté de commune qui en réserve l'accès à ses habitants, dans le second cas, parce-que les piscines situées dans les communes limitrophes sont saturées.

Les équipements sportifs ont une particularité évidente : leur coût ! Ils nécessitent des surfaces importantes (les stades et plateaux sportifs pour sports collectifs mais aussi les gymnases et les salles polyvalentes) et des coûts de construction importants en raison des normes particulières. Ce fait incontournable a une conséquence logique : la présence d'équipements sportifs est directement liée à un ensemble de facteurs : population, ressources, intercommunalité, situation urbaine, périurbaine, rurale (Sallé, 2012)

Comme on le remarque sur le Tableau 2 : 95,48% des écoles primaires n'ont pas de stade ; 99,48% des écoles primaires n'ont pas de salle ; 67,61% des établissements au collège n'ont pas de stade ; 89,43% des établissements au collège n'ont pas de salle ; 51,37% des établissements au lycée n'ont pas de stade ; 75,63% des établissements au lycée n'ont pas de salle. (Messahel, 2013)

Palier	Nombre d'établissements	Nombre de stades	% d'établissements avec stades	Nombre de salles	% d'établissements avec salles
Primaire	17853	792	4,52%	91	0,52%
CEM	5007	1245	32,39%	214	11,57%
Lycée	1870	692	48,63%	233	24,37%

Tableau 2 Répartition des infrastructures et installations sportives par palier D'enseignement .  
(Messaoud & Mohandouidir, 2015/2016)

### 1.13 Les horaires d'EPS en Algérie

Les horaires indiqués dans les textes officiels sont de 108 h par an, ce qui équivaut à trois heures par semaine. La globalisation offre des possibilités de souplesse permettant l'adaptation à des contextes locaux. Peu d'enquêtes sont menées localement dans le but de connaître l'horaire effectif de pratique par les élèves dans le cadre scolaire. Ainsi, on salue parfois une « réelle dynamique pédagogique dans le domaine de l'EPS » tout en notant qu'« il n'existe pas d'indicateurs de l'effectivité des pratiques ». On évoque ailleurs un « enseignement laissé à l'initiative de chacun qui agit comme il veut, comme il peut ».

En l'absence de chiffres fiables, ce sont les impressions qui dominent : « une heure trente à deux heures » ; « en général en deux séances par semaine » ; « le modèle dominant est de deux fois une heure, Ces données, déjà en deçà des horaires obligatoires, ne correspondent pas nécessairement au temps effectif de pratique. Il s'agit souvent de la place horaire réservée à l'EPS dans l'emploi du temps intégrant, chaque fois que nécessaire, le temps de transport vers des installations.

L'enseignant mobilise toutes les ressources qui lui sont proposées. Il utilise les différentes structures mises à sa disposition, de la cour d'école au gymnase communal. La mise en place de l'emploi du temps des élèves dépend donc du planning partagé des installations, les enseignants optimisant leur enseignement en se partageant les créneaux des infrastructures sportives de la collectivité considérée. En général les séances sont courtes, environ 45 minutes. Cette durée rassure les maîtres mais il n'est pas certain, en revanche, que

ce découpage soit pertinent dans la mesure où le bénéfice physiologique des activités nécessite un temps de pratique effective que les contraintes des déplacements viennent déjà amputer.

Les horaires d'EPS sont généralement répartis sur deux créneaux dans la semaine et déterminés davantage en fonction des installations et des partenariats que du rythme de l'enfant. (Sallé, 2012)

#### **1.14 Le Sport scolaire**

Organisé dans le cadre du système associatif, le Sport Scolaire est animé à la base par les Associations Culturelles et Sportives Scolaires des établissements (ACSS). Les collèges et lycées sont dotés d'une ACSS, affiliée à la Ligue de Wilaya du Sport Scolaire (LWSS), elle-même affiliée à la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (FASS). Quant aux écoles primaires qui activent au niveau de l'animation sportive, elles sont couvertes dans la plupart des cas par les collèges auxquels elles sont rattachées dans notre système éducatif. L'intention existe de les doter toutes d'ACSS spécifiques. (Yahiaoui, 2013)

L'objectif de ce système associatif scolaire est d'offrir en principe aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer du sport. Si l'EPS est une matière d'enseignement en principe obligatoire (sauf avis médical contraire) au même titre que les autres matières scolaires, le Sport scolaire n'est donc pas obligatoire; les enfants et adolescents scolarisés ont (en principe là aussi) le choix entre plusieurs activités, culturelles et sportives; dans les lycées par exemple, les possibilités existantes actuellement sont surtout les sports collectifs, la musique ou le dessin. (Yahiaoui, 2013).

#### **1.15 Les textes régissant l'éducation physique et sportive en Algérie**

Décret exécutif n° 16-307 du 28 Safar 1438 correspondant au 28 novembre 2016 fixant les modalités relatives à l'enseignement obligatoire de la discipline éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement.

### **Chapitre 01 : disposition générales**

**Art. 2** - L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire pour tous les élèves, depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire général et technologique. Il fait l'objet d'une évaluation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

## Partie théorique Chapitre 1, l'éducation physique et sportive

**Art. 3.** L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire dans les établissements d'éducation et d'enseignement pour les élèves handicapés, selon un programme adapté à la nature et au degré de leur handicap, défini en coordination avec les ministères chargés du sport, de la santé et de la solidarité.

**Art. 4.** Le respect de l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive doit être observé par les personnels, les élèves ainsi que leurs parents ou leurs représentants légaux.

**Art. 5.** L'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement. Sa promotion et son développement sont d'intérêt général.

**Art. 6.** L'éducation physique et sportive, à l'instar des autres disciplines, assure à tous les élèves un enseignement équitable, et renforce leurs possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'enseignement de l'éducation physique et sportive vise, à travers le mouvement et la maîtrise du corps, en ce qui concerne les élèves, notamment à consolider leur santé physique et à développer leurs conduites psychomotrice, mentale et sociale.

- contribuer à l'épanouissement de leur personnalité, à développer et à consolider leur esprit de groupe.
- à ouvrir à leur éducation au respect des valeurs spirituelles, morales, civiques, sociétales et humaines.

### **Chapitre 02 : contrôle médical d'aptitude a la pratique de l'éducation physique et sportive**

**Art. 7.** La pratique de l'éducation physique et sportive pour tous les élèves, y compris les élèves handicapés, est soumise à une autorisation médicale préalable.

**Art. 8.** Les services de santé scolaire sont seuls habilités à effectuer le contrôle médical d'aptitude à la pratique d'éducation physique et sportive dans les établissements d'éducation et d'enseignement, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. En l'absence des services de santé scolaire, le contrôle médical d'aptitude peut être effectué par un médecin assermenté.

Les conditions et les modalités de dispense de la pratique d'éducation physique et

sportive sont fixées par arrêté conjoint entre le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de la santé et le ministre chargé des sports.

### **Chapitre 03 dispositions pédagogiques relatives à l'éducation physique et sportive.**

**Art. 9.** L'enseignement de la discipline d'éducation physique et sportive est dispensé conformément aux programmes d'enseignement officiels fixés par le ministre chargé de l'éducation nationale, en coordination avec le ministre chargé des sports.

**Art. 10.** Le volume horaire réservé à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, à tous les niveaux d'enseignement, est fixé par le ministre chargé de l'éducation nationale.

**Art. 11.** La discipline de l'éducation physique et sportive adaptée, dispensée au niveau de l'éducation préparatoire, vise le développement psychomoteur et social de l'enfant.

**Art. 12.** L'enseignement de la discipline de l'éducation physique et sportive est assuré par le professeur de l'enseignement primaire, au titre de la fonction d'enseignement spécialisé en éducation préparatoire, au niveau de l'éducation préparatoire; le professeur de l'enseignement primaire, au niveau de l'enseignement primaire; le professeur de l'enseignement moyen de la Discipline d'éducation physique et sportive, au niveau de l'enseignement moyen.

Le professeur de l'enseignement secondaire de la discipline d'éducation physique et sportive, au niveau de l'enseignement secondaire général et technologique.

**Art. 13.** Les professeurs en charge de la discipline d'éducation physique et sportive sont tenus d'appliquer les programmes d'enseignement et le volume horaire et les instructions officielles en la matière, à tous les niveaux d'enseignement.

**Art. 14.** Les professeurs en charge de la discipline d'éducation physique et sportive, prévus à l'article 12 ci-dessus, bénéficient des actions de formation continue organisées par le ministre chargé de l'éducation nationale dans les établissements relevant de son secteur et dans d'autres établissements de formation spécialisée, en coordination avec les secteurs concernés.

## **CHAPITRE 4 : SUIVI ET EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.**

**Art. 15.** Les directeurs des établissements d'éducation et d'enseignement assurent, dans le cadre de leurs attributions, la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ainsi que l'exécution de son programme.

**Art. 16.** Le contrôle et le suivi de l'enseignement de l'éducation physique et sportive est assuré par l'organe d'inspection compétent relevant du ministère de l'éducation nationale.

**Art. 17.** La discipline de l'éducation physique et sportive est sanctionnée par des épreuves d'évaluations durant le cursus de la scolarité aux niveaux de l'enseignement moyen et de l'enseignement secondaire général et technologique.

La discipline de l'éducation physique et sportive est intégrée et évaluée dans les examens sanctionnant la fin de la scolarité dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement secondaire général et technologique. Les modalités d'évaluation, notamment le contenu, la nature, le coefficient et la durée de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

## **CHAPITRE 5 : INFRASTRUCTURES, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.**

**Art. 18.** L'éducation physique et sportive est pratiquée obligatoirement dans les établissements et les infrastructures relevant du ministère de l'éducation nationale. A défaut, elle est pratiquée, dans les infrastructures sportives de proximité, en coordination avec les secteurs concernés, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Art. 19.** Les établissements d'éducation et d'enseignement doivent être dotés d'installations et d'équipements sportifs nécessaires pour l'exercice de l'éducation physique et sportive, selon les caractéristiques techniques et les normes fixées par la réglementation en vigueur.

## Partie théorique Chapitre 1, l'éducation physique et sportive

**Art. 20.** Les établissements d'éducation et d'enseignement doivent être dotés des équipements pédagogiques et des matériels didactiques nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, conformément à la réglementation en vigueur. (SELLAL, 2016)



*Chapitre 02 :*  
*Sport et santé*

## **Asthme et activité physique**

### **1.16 Définition d'asthme.**

L'asthme est défini comme des accès dyspnéique sifflants, liés à une obstruction bronchique, réversible soit spontanément, soit après prise de traitement bronchodilatateur. L'inflammation est constante, associée à une hyperréactivité bronchique. La tolérance à l'effort est souvent limitée, mais très souvent majorée par une autolimitation des sujets à faire de l'exercice (Rochcongar, 2013)

### **1.17 L'asthme post-exercice**

L'exercice physique peut dans certaines conditions déclencher un spasme bronchique appelé bronchospasme post-exercice (BPE) ou asthme post-exercice (APE), ou plus communément asthme d'effort. (Bisschop, 1998)

### **1.18 Intérêt de l'activité physique**

Depuis une quinzaine d'années des travaux centrés sur l'asthme post-exercice montrent que l'absence d'activité physique n'est pas favorable et aboutit à la marginalisation de ces sujets déclarés inaptes. Par ailleurs, des programmes d'entraînement physique contrôlés font la preuve que l'exercice a des retentissements favorables en permettant d'atténuer et de relativiser l'apparition du bronchospasme par l'amélioration de l'aptitude aérobie, une gestion mieux adaptée des efforts et une plus grande connaissance de l'asthme. (Bisschop, 1998)

#### **1.18.1 Sur le plan physiopathologique**

Les bénéfices de l'activité physique régulière, bien conduite sont de plusieurs ordres et ont des répercussions sur le déclenchement du BPE. L'exercice physique permet d'améliorer l'aptitude aérobie et de baisser le niveau de la ventilation pour une charge donnée. (Bisschop, 1998)

La sensation de dyspnée et le risque d'obstruction bronchique sont ainsi atténués. L'amélioration de l'aptitude physique permet également de majorer la broncho dilatation observée chez l'asthmatique pendant l'exercice, ce qui apporte une protection contre le BPE par compensation des variations des débits expiratoires. (Bisschop, 1998)

A long terme enfin, l'activité physique permet également d'optimiser le travail des muscles respiratoires et de limiter l'hyperinflation thoracique.

### **1.19 Adapter les modalités de pratique pour prévenir des crises d'asthme**

Au-delà du bilan clinique de l'asthmatique, l'enseignant doit modifier sa vigilance selon l'activité pratiquée et les facteurs d'environnement. Les cycles où seront abordés des exercices brefs même intenses (sauts, volley-ball, Gymnastique, etc.) Et qui n'entraînent pas d'hyperventilation prolongée, ne posent pas de problèmes particuliers. (Bisschop, 1998)

D'autres activités comme la natation, le basket ou le handball, malgré l'hyperventilation qu'ils entraînent, sont souvent assez bien tolérés. Par contre il conviendra d'être plus prudent lors de la pratique de l'endurance et de toutes les modalités d'exercice soutenues et prolongées, exercée à l'extérieur. (Bisschop, 1998)

Les conditions atmosphériques ont également leur importance, une activité pratiquée en ambiance froide et sèche est en principe moins bien tolérée que celle qui se déroule dans un milieu chaud et humide. Les fluctuations du temps demandent à l'enseignant d'évaluer à chaque séance la situation, afin d'adapter ses contenus pour atténuer le risque de crise chez les élèves asthmatiques. (Bisschop, 1998)

Nous avons mis en évidence la complexité de la relation asthme/exercice puisque l'activité physique peut déclencher l'asthme mais permet aussi à moyen terme d'en limiter l'apparition et les conséquences grâce à une amélioration de l'aptitude aérobie. La difficulté vient encore du fait qu'habituellement l'amélioration de cette qualité passe justement par la pratique des modalités néanmoins lorsque l'hyperventilation est importante, l'inspiration nasale n'est plus possible et devient buccale. Ce changement inspiratoire peut ainsi être utilisé comme un indicateur d'intensité voire comme limite pour les efforts qui doivent être prolongés. Ceci nous conduit enfin à conseiller à l'enseignant d'EPS de s'assurer avant l'exercice que les nez ne soient pas trop encombrés et de les faire dégager si nécessaire. (Bisschop, 1998)

### **1.20 Des contenus de la pratique sportive adaptés pour un asthmatique.**

Diverses modalités d'exercice testées à titre d'échauffement et de protection contre les crises d'asthme ont été recensées. Une course continue de 15 minutes à faible allure (60 à 65% de  $VO_2$  max.) peut atténuer la chute des débits bronchiques engendrée par une épreuve. Cette procédure peut donc être raisonnablement envisagée à titre d'échauffement. (Bisschop, 1998)

Le même type d'exercice prolongé plus longtemps (30 mn.) peut donner également des résultats intéressants. Cette procédure est cependant difficilement utilisable comme échauffement en cours d'EPS et convient sans doute mieux à des adultes. (Bisschop, 1998)

Elle peut par contre se concevoir, avec des enfants, à titre de travail aérobic. Il conviendra cependant d'être vigilant car deux études rapportent contradictoirement des diminutions de débits expiratoires au cours d'exercices continus peu intenses et de durée supérieure à 15 minutes, Il est donc prudent de n'y avoir recours que lorsque les conditions sont favorables. (Bisschop, 1998)

D'autres travaux ont porté sur des modalités d'exercices fractionnés personnalisés et ont donné des résultats probants. Il s'agissait dans ces études de 7 à 10 courses de 25 à 30 secondes espacées de 1 mn 30 sec à 2 mn de récupération, réalisée en une ou deux séries et effectuées à une allure correspondant à 100 % de  $VO_2$  max. ou 120 à 130 % de la vitesse d'une course de 6 à 7 minutes. (Bisschop, 1998)

Ce type d'échauffement a l'avantage de ne pas être trop long - 12 à 20 mn - et de pouvoir être effectué par une classe entière d'élèves, asthmatiques. D'autre part, au-delà d'un échauffement. Cette modalité d'exercice peut être utilisée comme entraînement aérobic fractionné, car elle est bien tolérée par les asthmatiques. Ces derniers peuvent ainsi effectuer des courses un peu plus intenses et faire quelques répétitions supplémentaires sans variation importante des débits bronchiques. (Bisschop, 1998)

Le fractionnement de l'exercice permet en outre un travail qualitatif et varié. Il est ainsi possible de moduler le nombre de répétitions, la distance et la vitesse de course pour favoriser tant la qualité de la foulée que l'apprentissage de la gestion de ses potentialités. (Bisschop, 1998)

## **Obésité et activité physique**

### **1.21 Définition de l'obésité et le surpoids**

Actuellement on définit le surpoids et l'obésité chez l'enfant et chez l'adulte à partir du calcul de l'indice de masse corporelle ou IMC.  $IMC (kg/m^2) = poids (kg) / taille^2 (m^2)$ . On considère qu'un adulte est en surpoids pour un IMC compris entre 25 et 29.9  $kg/m^2$ , et obèse à partir de 30  $kg/m^2$ . Chez l'enfant on utilise des valeurs de l'IMC sur les courbes de corpulence de référence construites en fonction de l'âge.

Le surpoids se définit à partir de la courbe de centiles atteignant 25 à l'âge de 18 ans, l'obésité à partir de la courbe de centiles atteignant 30 à l'âge de 18ans.

Les déterminants de l'obésité sont connus, ils sont génétique, psycho-sociaux mais surtout liés au déséquilibre entre alimentaire et dépenses énergétique. (Rochcongar, 2013)

### **1.22 L'intégration de l'élève obèse en cours d'EPS**

L'élève obèse vit souvent une situation conflictuelle car il se sent différent et moins performant que ces camarades. A ce titre, il souhaiterait que l'enseignant soit moins exigeant avec lui qu'avec l'ensemble des autres élèves, mais quand ce dernier lui propose un aménagement, il l'accepte mal car cela renforce l'idée qu'il est faible. (Daniel & call, 2004)

Il semble alors important de proposer plusieurs choix à l'élève comme :

- Les mêmes épreuves, mais avec les barèmes plus faciles
- Des épreuves et des évaluations différentes
- Une décision de sa part, avec l'aide de l'enseignant, pour un contrat qui lui semble le plus adapté à ses problèmes

Il faut apprendre à l'élève à se juger par rapport à ses camarades et non par seulement par rapport à celles de ses camarades aussi éviter les systèmes de classement, la comparaison renforçant le stress.

Il est fondamental que l'élève prenne conscience qu'il progresse comme les autres et, qu'à cet égard, il n'est pas différent d'eux. (Daniel & call, 2004)

### **1.23 Les choix d'adaptation des APS**

- Adapter les contraintes matérielles et humaines à l'APSA, en faisant varier le niveau de difficulté et de complexité de la tâche. Pour cela l'enseignant doit jouer sur les variables didactiques de la tâche. Par exemple :
  - En volley-ball, utiliser un ballon plus léger afin de donner davantage de temps à l'élève pour agir, jouer sur le nombre de joueurs, les rôles moteurs à tenir

- en saut athlétique, réduire les distances d'élan pour diminuer la vitesse à gérer
- Adapter les modalités de pratique de l'APSA tout en posant le même type de problème moteur à l'élève. Cela revient à substituer à l'activité pratiquée une autre activité de même nature.
- Changer d'APSA tout en conservant les mêmes objectifs ou thèmes d'enseignement, par exemple remplacer l'athlétisme par l'haltérophilie (développer couché pour un élève handicapé physique à, dans le cadre d'un apprentissage de la gestion d'un concours ou de la réalisation d'une performance la plus élevée possible. (Daniel & call, 2004)

Ainsi, le travail d'observation, d'analyse, de conception, de concertation et la relation demande de la part de l'enseignant une attention de tous les instants. Toutefois, la volonté d'accueillir tous les élèves en EPS ne peut se passer de cette démarche qui suscite à chaque fois une réflexion originale et innovante du fait de la diversité des inaptitudes des élèves. (Daniel & call, 2004)

Ainsi, pour chaque APSA réalisée nous partirons du traitement de l'activité, en respectant sa logique interne et les problèmes qu'elle pose en priorité, et l'analyse des contraintes fonctionnelles imposées par l'obésité. (Daniel & call, 2004)

#### **1.24 Exemple d'une situation d'apprentissage cas d'un obèse dans l'APS d'athlétisme**

- **Spécialité** : course de durée et de régularité.
- **Thème** : recherche une allure personnalisée.

#### **Compétences**

- S'approprier une vitesse de course correspondant à ses possibilités physiologique.
- Contrôler sa récupération (pendant les phases marchées pour l'élève obèse et à l'issue de la prestation pour les autres élèves) en respirant activement et profondément.

### **1.25 Organisation de la pratique**

Les élèves de la classe évoluent sur une piste de 200 mètres, le temps de passage étant mesuré à chaque tour ils sont organisés en deux groupes qui alternent les tâches de course et de relevé des données relatives à la régularité (temps de passage) et à la récupération. Luc (élève obèse) est pris en charge par l'enseignant, mais avec des tâches réalisées en autonomie (relevé de données et d'indices sur sa prestation).

### **1.26 Adaptation pour l'élève obèse cas de (Luc)**

On propose à Luc de courir à l'intérieure d'une zone de 150 mètres balisée par deux plots, en continuité et en régularité, à l'allure qu'il contrôle le mieux, puis de marcher pour récupérer sur une distance de 50 mètres dans un temps limité à 1 minute (vitesse moyenne de marche : 3km/h). On ajoute à ce temps de récupération un arrêt autorisé de 20 secondes après la course afin de lui permettre de noter sur sa fiche les données correspondant à sa prestation (temps réalisé à chaque 150mètres). (Daniel & call, 2004)

L'enseignant contrôle le temps réalisé à chaque cours, ainsi que le respect de la durée de la récupération. Il indique à la fin de celle-ci pas un signal sonore. Luc doit se trouver au départ de la zone des 150 mètres et reprendre alors la course. Dans le but de le rendre plus autonome dans la gestion de ses apprentissages, l'enseignant lui confie un chronomètre qui lui permet de mesurer lui-même ses temps de courses et de contrôler la durée de la récupération. La régularité de l'allure est appréciée durant les phases courues (temps de passage régulier) et la performance prend en compte la distance parcourue à l'issue de 15 minutes de course (nombre de séries de 150 mètres réalisés). (Daniel & call, 2004)

Durant l'apprentissage, en fonction de ses difficultés ou de ses progrès, Luc peut, avec l'enseignant, jouer avec des variables didactiques comme l'intensité, la distance parcourue ou le temps de récupération. Ainsi, il est possible d'augmenter ou de diminuer la durée pour parcourir 150mètres. On peut à la fois augmenter ou diminuer la distance d'effort ou de récupération.

Luc réalise, par exemple, 160mètre courus et 40 mètres marchés (plus difficile) ou 130mètres courus et 70 mètres marché (plus facile). Selon les possibilités et les caractéristiques physiques de l'élève, cette démarche peut tendre vers la réalisation de 15 minutes de course ininterrompue ou presque.

Les consignes sont spécifiques aux modalisés de la pratique de Luc mais demeurent de même nature que celles données aux autres élèves :

- Conserver le rythme de course entre les repères (temps de passage au tour pour les autres élèves)
- Rythmer la respiration sur la foulée (cadence avec deux inspirations nasales complète et profondes et trois expirations actives par la bouche)
- Marcher au moins à 3 km/heure dans la zone de récupération pour arriver au départ de la zone de course avant le signal sonore.
- Inspirer avec le maximum d'amplitude et effectuer une expiration forcée pendant la phase marchée. (Daniel & call, 2004)

#### 1.26.1 Critères de réussite.

- La marche et la course est rythmée
- Elle est régulière (contrat de temps, de vitesse et de distance respecter)
- Son intensité est compatible avec les ressources de Luc (pouls de contrôle correcte : 160-170 pulsation par minutes)
- Le rythme respiratoire et les foulées sont en phase (synchronisés).

La situation est réussie si Luc réalise au moins quatre a six séquences identiques (temps de course et récupération). (Daniel & call, 2004)

## **Diabète et activité physique**

### 1.27 Définition de diabète type 1

Le diabète type 1, que l'on appelait aussi diabète insulino-dépendant (DID) ou diabète juvénile, et qui résulte d'une destruction auto-immune des îlots de Langerhans du pancréas. Le traitement en est l'insulinothérapie, réalisée par l'injections d'insuline ou par pompe portable ou implantable, et qui vise à reproduire au plus près le fonctionnement du pancréas détruit, en évitant les hyperglycémies et les hypoglycémies. (Rochcongar, 2013)



### **1.28 Définition de diabète type 2**

Le diabète de type 2 ou le diabète de la maturité, ou encore diabète insulino-dépendante (DNID) ou diabète gras est de loin le plus fréquent (85% des diabètes). Il survient sur un terrain génétique de résistance à l'insuline que les îlots de Langerhans du pancréas ne parviennent pas à compenser par une réponse d'insuline. Peu à peu la sédentarité et l'alimentation riche en calories réalisent un cercle vicieux aboutissant à l'hyperglycémie puis à l'épuisement de la fonction insulino-sécrétoire. Le traitement est basé sur les antidiabétiques oraux (ADO) insulino-sécrétagogues et insulino-sensibilisants, puis l'insuline. Avec la généralisation du mode de vie sédentaire et de l'alimentation riche de type (occidentale) le diabète type 2 est plus en plus fréquent, et commence même à s'observer chez l'enfant. On parle à son sujet de véritable épidémie qui constituera un des problèmes de santé majeurs pour le 21ème siècle dans le monde. (Rochcongar, 2013)

### **1.29 L'impacte de l'activité physique et sportive sur le diabète type 1**

Chez les diabètes du type 1, l'encouragement à la pratique d'un sport est de mise non seulement pour ses avantages psychologiques mais également pour réduire le risque cardiovasculaire. L'activité physique est un outil pédagogique pour apprendre à maîtriser son diabète, apprendre à contrôler des variations rapides de la glycémie est une nouveauté qui, au début, angoisse un peu les sujets, puis ils reconnaissent tous que cela leur fait beaucoup mieux comprendre le (mode d'emploi) de leur équilibre glycémique. Le palmarès des sportifs diabétiques montre qu'il est possible d'allier en compétition en diabète type 1. D'une façon générale, une récente méta-analyse (Tonoli et al, 2012) montre que ce sont les entraînements en endurance qui améliorent l'équilibre glycémique du diabétique de type 1. (Rochcongar, 2013)

### **1.30 L'impacte de l'activité physique et sportive sur le diabète type 2**

Le diabète type 2 étant favorisé par la sédentarité, l'activité physique et sportive en constitue une prévention et un traitement. (Rochcongar, 2013)

Plusieurs études ont démontré qu'un programme d'hygiène de vie, avec perte d'au moins 7% du poids corporel et au moins 150 minutes hebdomadaires d'exercice, entraîne une réduction de 58% de l'incidence du diabète chez les sujets de la cinquantaine intolérants au glucose à fort risque (35% à 5 ans) de devenir diabétiques. Il faut donc mettre à l'activité physique de façon très volontariste ces sujets (pré-diabétique de type 2) (Rochcongar, 2013)

Lorsque le diabète type 2 est installé, l'exercice en est un traitement à part entière. A court terme, il (désucre) et réduit des glycémies élevées ; à moyen terme c'est un insulino-sensibilisateur puissant, d'efficacité comparable aux différents antidiabétique oraux dont il amplifie l'effet, permettant d'en réduire les doses. L'hémoglobine glyquée baisse de 0.6%, le bilan lipidique et les chiffres tensionnels s'améliorent. (Rochcongar, 2013)

### 1.31 Quels sports pour le diabétique ?

Il ya des sport « hyperglycémians », ce sont les exercices de forte intensité ou intermittents, et des sport « hypoglycémians ». En outre le stress favorise hyperglycémie : départ de compétition, sport potentiellement dangereux déclenchant de fortes émotions (parachutisme, saut a l'élastique, descente dans un gouffre vertigineux...) (Rochcongar, 2013)

- Les sports d'endurance sont les plus conseillés. Ils permettent un entrainement progressif, une surveillance et vélo, VTT, ski de fond, natation, équitation...dans la même catégorie mais avec une difficulté particulière de surveillance peuvent figurer la plupart des sport aquatique : canoë-kayak, voile, planche a voile, a condition que ces activités sportives soient pratiquer en groupe.
- Un groupe de sports tout à fait réalisable mais faisant courir un risque de déséquilibre et qui implique par conséquent une surveillance accrue : tennis, squash, football, et autre sport de ballon, athlétisme, ski de piste...
- Deux nuances cependant : la boxe et déconseillée en raison du risque de traumatisme oculaire directe, la musculation peut être responsable de fortes poussées tensionnelles, mais peut être réalisable en (absence de tout dopage B) si elle est associée a une activité d'endurance.
- Un groupe de sport de pleine nature posent des problèmes de sécurité : alpinisme, vol a voile, spéléologie...
- La plongée a longtemps représenté l'exemple type du sport interdit aux diabétiques : on redoutait que des maladies hypoglycémique n'entraiment des noyades. depuis 2004, sous réserve d'un double certificat d'aptitude établi par un diabétologue et un médecin du sport spécialisé dans la médecine de la plongée, un diabétique âgé de plus de 18 ans peut réaliser, accompagné, des plongées d'un maximum de 2h, sans palier de décompression, à une profondeur n'excédant pas 20m.la plongée fait progressivement

baisser la glycémie et expose à distance à des hypoglycémies nocturnes qu'il faut donc prévenir par un repas et une réduction des doses d'insuline.

- Chez la femme enceinte diabétique, la synthèse des études disponibles ne permet pas de préciser si le sport conseillé ou déconseillé pour. Il faut éviter les efforts intenses et violents, et peut-être la bicyclette qui induirait des contractions utérines. On conseille plutôt la natation, les exercices de mobilisation active des membres supérieurs et la marche. (Rochcongar, 2013)

### **1.32 L'activité physique et sportive n'est pas interdite aux diabétiques, bien au contraire, c'est une thérapeutique à part entière du diabète :**

Le diabète sucré est défini par une glycémie retrouvée à deux reprises supérieure à 1.26g/l à jeun et/ou supérieure à 2g/l à n'importe quel moment de la journée. Cette définition recouvre plusieurs différentes, dans les principales sont le diabète de type 1 et le diabète de type 2. (Rochcongar, 2013)

# *Partie méthodologique*

## **Partie méthodologique**

### **Présentation de l'étude**

Dans le cadre de notre recherche, nous avons adopté à une démarche méthodologique dont nous allons réaliser une interprétation cartographique des résultats de notre enquête sur l'inactivité de l'éducation physique et sportive des élèves du secondaire dans la wilaya de Bejaïa.

### **Intérêt de l'étude**

- Apporter du nouveau à travers ce thème à la recherche académique et aux futurs chercheurs de notre faculté.
- Mettre nos connaissances acquises en pratique.
- Réaliser une analyse sur l'inactualité de l'éducation physique et sportive dans wilaya de Bejaïa.

### **Tache de la recherche**

En premier lieu, afin d'atteindre l'objectif suscité nous nous sommes fixés des tâches. Dans la première est l'analyse bibliographique de la thématique de l'éducation physique et sportive, dans le but de cerner ses spécificités et le contexte de son évolution.

En second lieu, la construction d'un questionnaire, c'est la partie la plus crucial du travail. Vu l'importance de ce dernier, en effet, ce questionnaire a été élaboré par nous mêmes et l'orientation de notre encadreur pour déterminé les causes de l'inactivité de la pratique de l'EPS au secondaire dans la wilaya de Bejaïa, et qui a était destiner aux enseignants d'éducation physique et sportive de la wilaya de Bejaïa et un autre pour les médecins des UDS.

### **Moyens et méthodes de la recherche**

Notre recherche est de nature qualitative descriptive, nous avons fait choix de cette méthode où nous avons jugé qu'elle facilite l'opérationnalisation des variables. une analyse qualitative du terrain, qui est apparue nécessaire à mener pour comprendre le phénomène de l'inactivité physique des élève en EPS , en effet elle permet de comprendre les phénomène sociaux dans leur contexte naturel, en recueillant des données verbales ou comportementales et les analysant dans une démarche interprétative. (Aubin, Mecier, Buman, & all, 2008)

## **Outils de recueil des données**

### ➤ **L'analyse bibliographique et documentaire**

Cette étape, nous aide à collecter le maximum de données relatives à notre thème, nous avons donc consulté et analysé une série d'ouvrages et de revues spécialisées ainsi que quelques sites internet afin de mieux cerner notre problématique et ainsi choisir les outils les mieux adaptés pour recueillir les données pour répondre aux questions posées.

### ➤ **Enquête par le questionnaire**

#### **1.33 Le questionnaire**

Le questionnaire représente l'un des outils plus utilisés dans les recherches en science social. Cette utilisation fréquente est due au traitement facile de l'outil.

Dans cette étude, nous avons utilisé le questionnaire comme outil de collecte de données. Deux questionnaires son distribués un pour les enseignants, et un autre pour les médecins le questionnaire destiné aux enseignants comporte deux parties. La première partie renferme les informations nominales des établissements, et leur Daïra, cette partie sert à classifier les répondants selon leur région. Deuxième partie comporte les items qui nous permettrons de vérifier notre hypothèse, ces items sont présentés sous le format type likert a cinq catégorie, ces catégorie de réponses traduisent la fréquence de l'inactivité physique sont :

**1) Jamais 2) Rarement 3) Parfois 4) Souvent 5) Toujours**

**Les items :** nous utilisons la technique qu'on appelle dans la littérature scientifique : la technique des items à choix forcé, visent à demander au répondant de choisir parmi les réponses celles qui correspondent le mieux à son choix.

On a classé les items en quatre groupes. Premier qui vise à obtenir la fréquence des élèves qui se présentent au cours d'EPS sans participation (item 1,2). Deuxième à obtenir les informations sur la dispense (item 3, 4, 5,6), troisième groupe d'item vise à déterminé les inaptés et leur accessibilité à la pratique des A.P.S par l'adaptation des enseignements (item 8, 9, 10). Quatrième groupe vise à vérifier la connaissance des enseignant en ce qui concerne la législation de la matière (item 11, 12) et le cinquième vise a déterminé la place des élèves qui se présentent sans tenue (item 13, 14, 15), et un item vise à vérifié

l'existence des certificats de complaisance (item 7).

Le deuxième questionnaire destiné aux médecins comporte aussi deux parties la première renferme les informations nominale sur le lieu d'implantation et l'adresse Deuxième partie comporte les items qui nous permettrons de vérifier notre hypothèse, ces cinq items au total, quatre sont présentés sous le format de questions fermés a réponses dichotomie, un seule item a question ouverte. Un item vise a déterminé le type de certificat délivré par les médecins (item 1), un item vise a déterminé les inaptes qui mérite d'être dispensé pour comparer leurs réponses avec celle des enseignants sur le même sujet (item 2), item vise a vérifié si les médecins détaillent le **C.M.I** (item 3), un autre item vise a vérifié la connaissance des médecins en matière de législations (item 4), et le dernier item vise a vérifié s'il existe des certificat de complaisance (item5).

### **1.34 Passation du questionnaire :**

Nous avons distribué quatre-vingt-sept (97) questionnaires pour les enseignants, dix-neuf (19) pour les médecins des UDS selon la taille de nos échantillons, on a saisi l'occasion de stage pratique, pour faciliter la distribution on a demandé de l'aide a nos camarades qui sont compréhensifs. On a récupéré quatre-vingt-quinze (95) des questionnaires distribués aux enseignants, dont deux sont perdue et huit (8) incomplet, que nous les avons traité comme données manquante afin éviter le biais scientifique qui engendre des résultats erronés.

Concernant les questionnaires distribués aux médecins nous en été retourné assez tardivement ce qui nous a perturbé dans notre analyse, a noter que sur les dix-neuf (19) distribués on a pu récupérer que onze (11).

### **Population étudiée**

Notre étude à portée sur les enseignants des établissements secondaire de la wilaya de Béjaia enseignants, au total 157 enseignants reparti sur 56 établissement se qui signifie une moyenne de 3 (2.803) enseignants par établissement. Et une deuxième population d'étude concerne les médecins des unités de dépistage scolaire au total 35 reparti sur les différents établissements secondaires et moyens. Après avoir un accord de la sortie pédagogique de notre département et la Direction de l'Education, l'accès aux lycées à été facilité par les directeurs des établissements, l'objectif de cette étude a été expliqué aux enseignants qui ont bien accepté de faire participer à cette enquête.





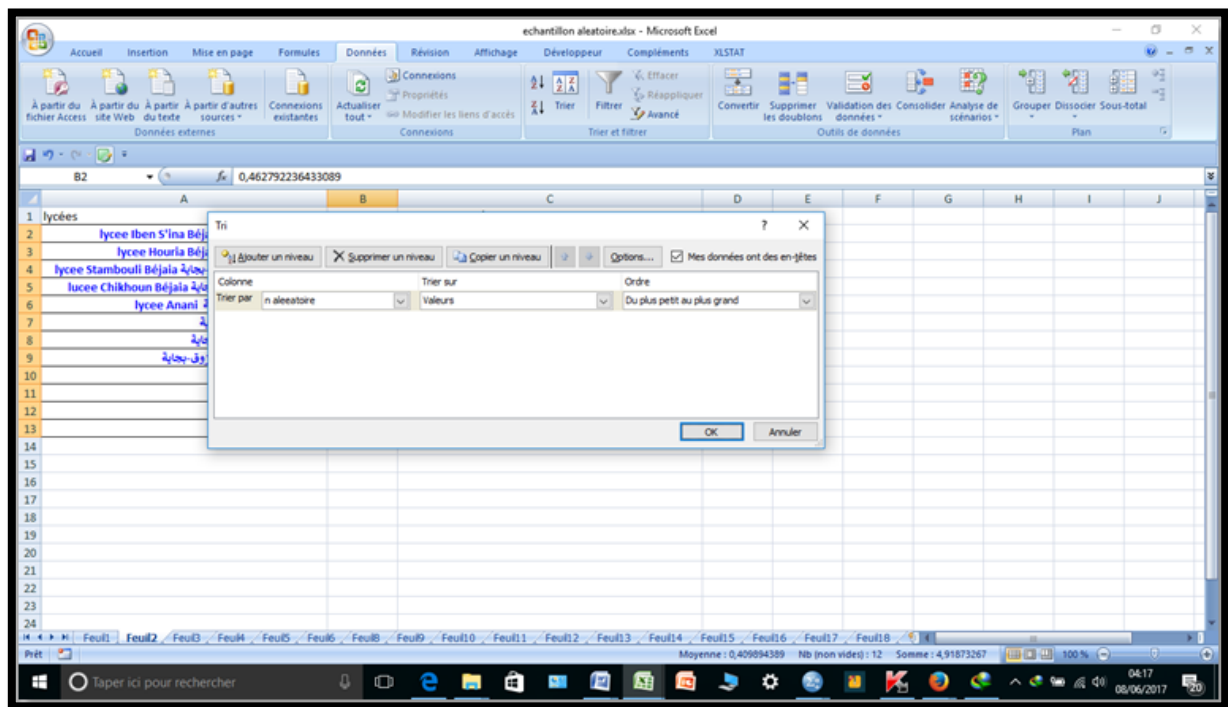


Figure 2 Méthode de calcul de l'échantillon

### 1.36 L'échantillon :

#### Méthode de calcul

Nous nous procure une liste des toute les unités statistique de la population  $N=157$ , on a séparé la population en différentes strates de manière à ce que chaque strate regroupe les établissements implante dans la même Daïra. On prend le nombre d'individu de chaque strate puis on le divis par la taille de la population, exemple la Daïra de Béjaia compte onze (11) lycées et  $N= 56$  (nombre d'établissements),  $11/56 = 0.196$ , on fait le même calcul pour les autres strates en suite on a déterminé  $n=33$  (la taille de l'échantillon que nous avons opté et nous avons jugé aussi représentatif) ensuite on détermine le nombre qu'il faudra dans chaque strate de l'échantillon, toujours avec le même exemple précédant donc on a la proportion de 0.196 dans la population et on veut la même proportion dans l'échantillon donc  $0.196 * 33$  ( $n$ = la taille de l'échantillon) on aura le résultat de 6.48 nombre d'individu donc nous arrondissons le résultat en éliminant le décimale on aura comme résultat final six établissements que nous devons choisir d'une façon aléatoire parmi les établissements de la strate qui sont au total onze (11). Comme nous l'avons déjà expliqué et comme le montre la figure n°01 et la figure n°02. Avec le même principe nous allons sélectionner notre

échantillon qui serra au total 33 établissements qui comprend 97 enseignants. L'échantillon des médecins est un échantillon non probabiliste, on a sélectionné dans chaque strate une U.D.S donc au total 19 UDS

### 1.37 Dépouillements et analyse

Pour les dépouillements des données et leurs analyse on a opté pour le logiciel IBM SPSS, un logiciel performant reconnu par sa fiabilité dans les recherches science social, dans le quel on a saisi nous données on déterminant nos variable qualitatives de type nominal et ordinal, et on a ensuite codifié les réponses et l'échelle de fréquence, jamais 1, rarement 2, parfois 3, souvent 4, et toujours 5, et même chose pour les réponses dichotomie oui 1, non 2, ainsi pour les autres variables telle que les inaptes, et cité 1, non cité 2, afin de facilité leurs traitements par le logiciel, Dans un premier temps une analyse statistique descriptive, où nous avons analysé les données, une analyse dans le but de déterminer l'effectifs, pourcentage, pourcentage validé, pourcentage cumulé et le mode de chaque question qui sont représenté par des tableaux et des diagrammes en secteur, en suite nous avons croisé les résultats obtenus avec les strates (Daïra), pour déterminer les pourcentages de chaque réponse en fonction de leur strates, les données représenté dans des tableaux croisé qui nous sert à facilité la tache de leurs représentations dans une étude cartographique.

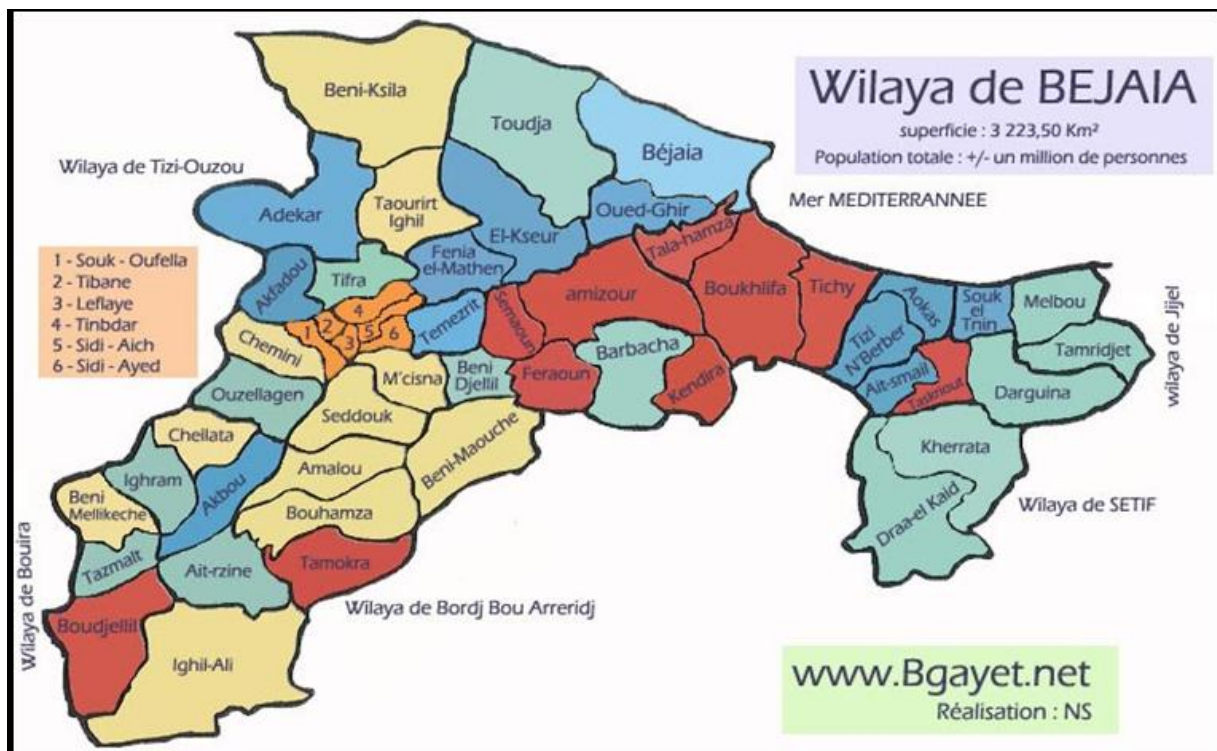


Figure 3 Carte de la wilaya de Béjaia

L'étude cartographique sert à représenter des données sur une carte interactive dans le but de la recherche.

Nous avons trouvé des difficultés d'avoir une carte de la wilaya de Béjaia manipulable, ce qui nous a poussés à télécharger une carte depuis le site [www. Bgayet.net](http://www.Bgayet.net).

En suite nous avons redimensionné cette dernière à l'aide du logiciel Excel pour la rendre interactive, de façon à répondre au besoin de notre recherche.

On a représenté les résultats des tableaux croisés sur cette carte pour mesurer l'ampleur du phénomène, par rapport à chaque Daïra, dans le but de constater les régions les plus touchées.

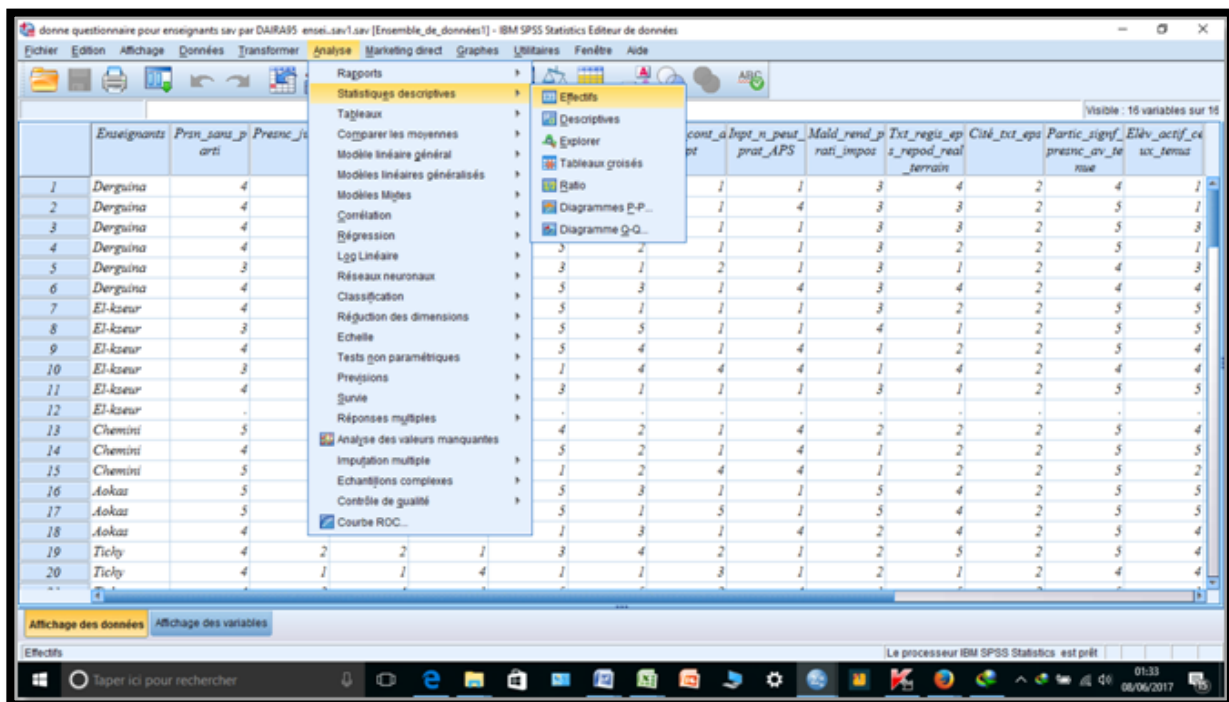


Figure 4 Dépouillements des données et leurs analyses avec le logiciel IBM SPSS

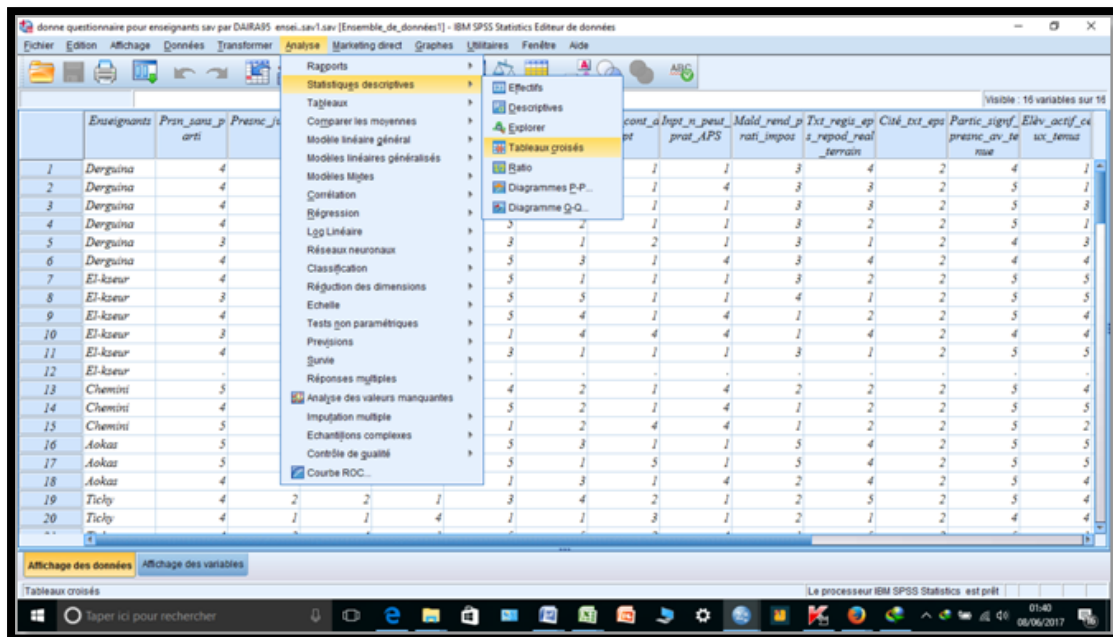


Figure 5 La réalisation des tableaux croisés avec le logiciel IBM SPSS

## La durée

Notre étude s'est étalé sur une période allant du début du mois octobre 2016 jusqu'à la fin de mois de Mai 2017.

# *Partie pratique*

# *Chapitre 1*

## *Analyses et interprétations*

**Analyse et interprétation :****Analyse de l'effectif, pourcentage, pourcentage valide, pourcentage cumulé et le mode de chaque question (statistique descriptive)**

Etes-vous confronté à une présence sans participation?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	1	1,1	1,1	1,1	
	Rarement	5	5,3	5,7	6,9	
	Parfois	21	22,1	24,1	31,0	
	Souvent	37	38,9	42,5	73,6	3
	Toujours	23	24,2	26,4	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 3 représente la question êtes-vous confronté à une présence sans participation?

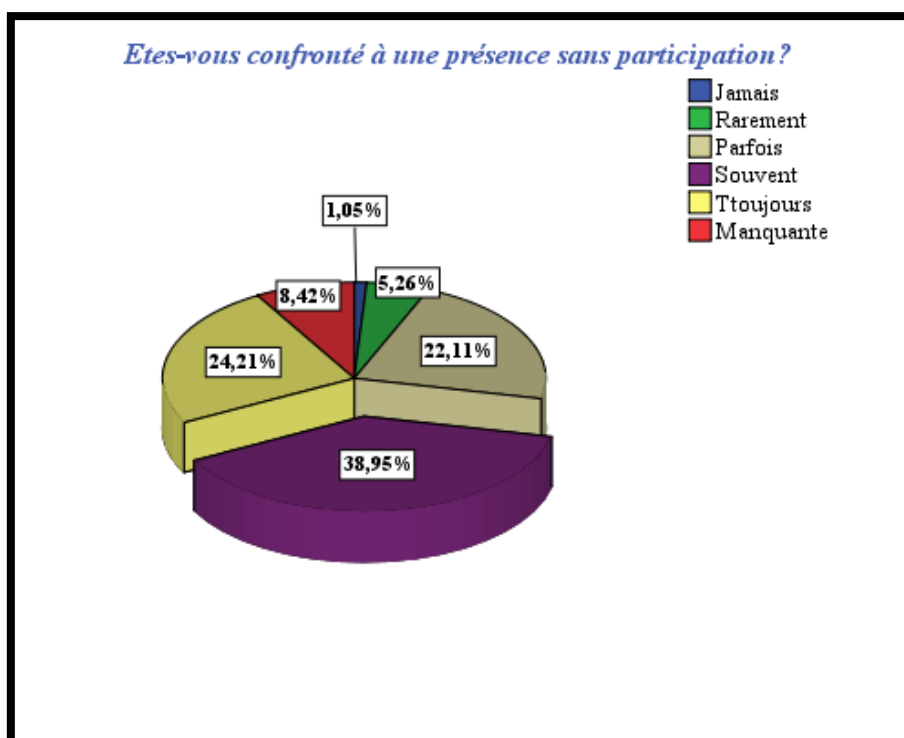


Figure 6 représente la question êtes-vous confronté à une présence sans participation?

Dans ce tableau et diagramme en secteur, nous remarquons que les enseignants interrogés reconnaissent d'avoir être confrontés à une présence sans participation avec une fréquence élevée, 42.5% soit un effectif de 37 enseignants. En cumulant le pourcentage des autres fréquences on constate que la présence des élèves ne signifie jamais une participation massive.

Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	7	7,4	8,0	8,0	
	Rarement	48	50,5	55,2	63,2	2
	Parfois	27	28,4	31,0	94,3	
	Souvent	3	3,2	3,4	97,7	
	Toujours	2	2,1	2,3	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 4 Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?

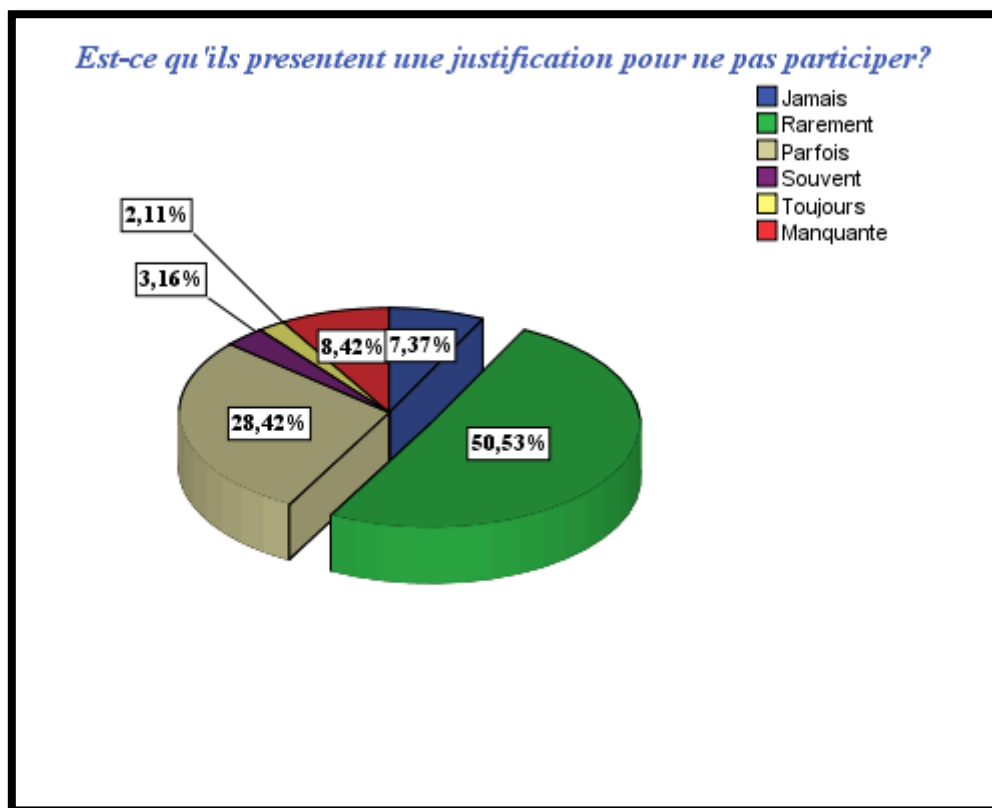


Figure 7 représente la question Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?

Les conditions et les modalités d'être présent à la séance d'EPS sans participation c'est d'avoir un certificat d'inaptitude. Dans ce tableau et diagramme nous constatons que la majorité des élèves qui ne participent pas au cours d'EPS ne présentent aucune justification, si n cumule les pourcentages des autres réponses (jamais, rarement, parfois), le résultat est que 94.3% des enseignants affirment une tolérance envers ces élèves.



Un certificat de maladie est-il forcément une dispense de la séance?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	13	13,7	14,9	14,9	
	Rarement	7	7,4	8,0	23,0	
	Parfois	17	17,9	19,5	42,5	
	Souvent	12	12,6	13,8	56,3	
	Toujours	38	40,0	43,7	100,0	5
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 5 représente la question Un certificat de maladie est-il forcément une dispense de la séance?

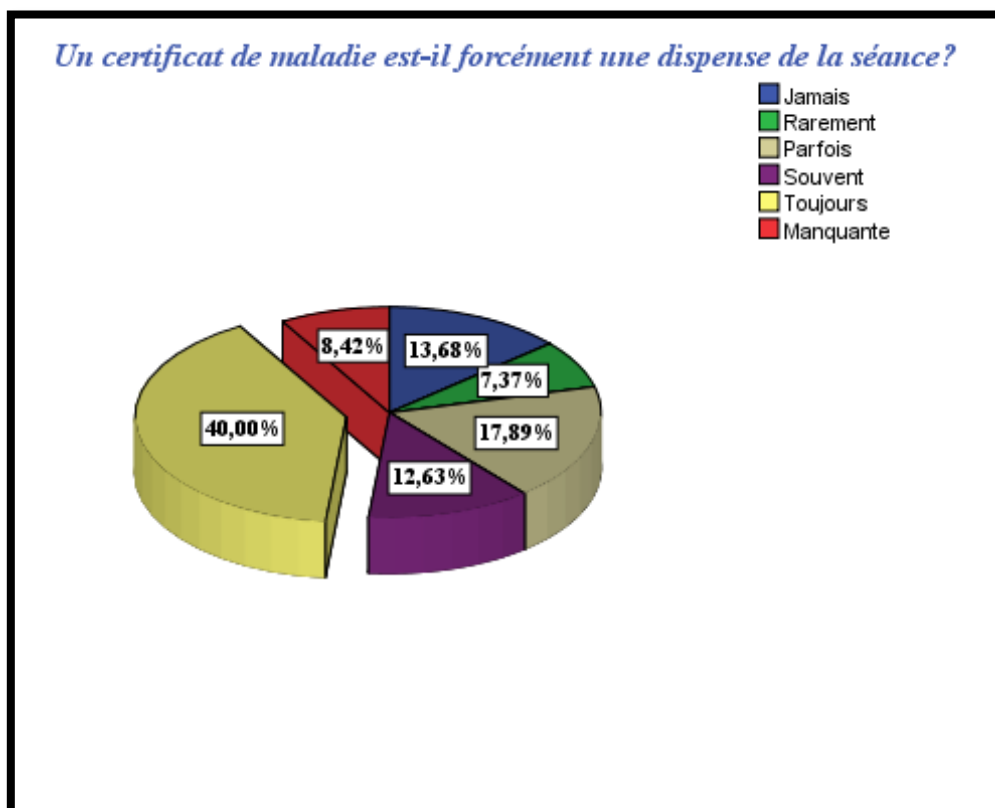


Figure 8 représente la question Un certificat de maladie est-il forcément une dispense de la séance?

Les enseignants interrogés déclarent que le fait d'avoir un simple certificat de maladie permet à l'élève d'être dispensé de la séance, par contre la réglementation exige d'avoir un certificat d'inaptitude délivré par le médecin d'U.D.S. selon ce tableau et le diagramme ci-dessus 43.7% des réponses voir 38 enseignants affirment qu'un certificat médicale est une dispense de la séance d'EPS.

Pensez-vous qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	16	16,8	18,4	18,4	
	Rarement	8	8,4	9,2	27,6	
	Parfois	17	17,9	19,5	47,1	
	Souvent	17	17,9	19,5	66,7	
	Toujours	29	30,5	33,3	100,0	5
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 6 représente la question Pensez-vous qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS

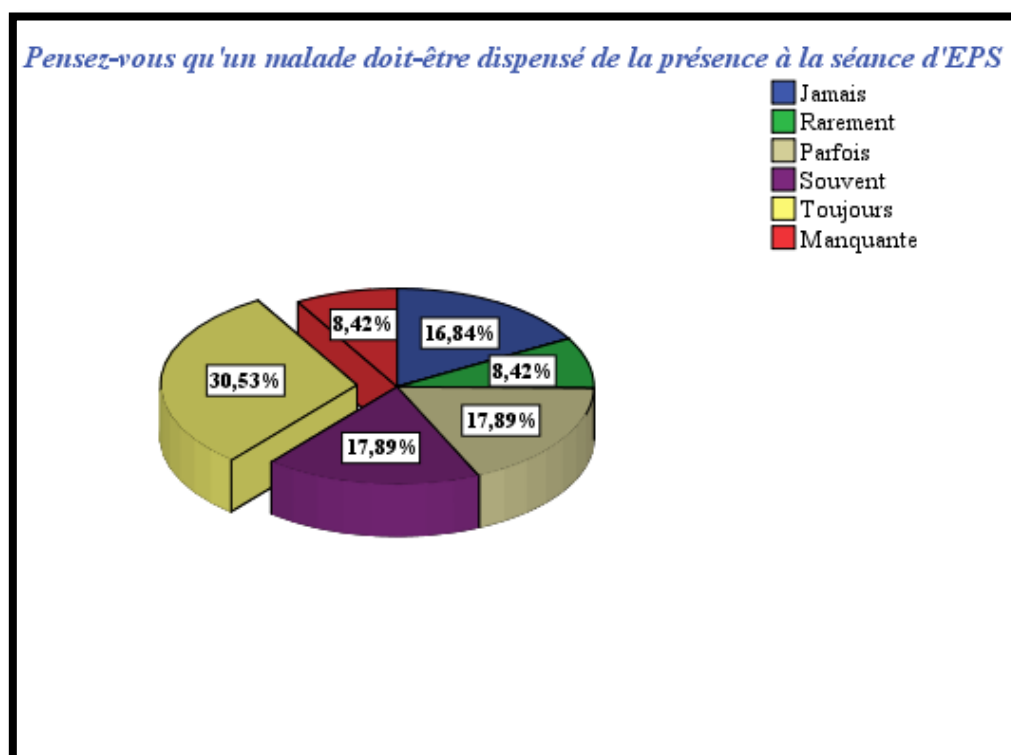


Figure 9 représente la question Pensez-vous qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS

Selon les résultats obtenus dans le tableau ci-dessus, représenté dans ce diagramme, nous remarquons que 52,8% des enseignants jugent qu'un malade doit-être dispenser de la présence à la séance, ce qui constate la tolérance des enseignants en vers leurs élève, en négligeant le caractère obligatoire de la pratique.

Un certificat d'inaptitude, est-il la signification de non présence à la séance?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	8	8,4	9,2	9,2	
	Rarement	1	1,1	1,1	10,3	
	Parfois	8	8,4	9,2	19,5	
	Souvent	14	14,7	16,1	35,6	
	Toujours	56	58,9	64,4	100,0	5
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 7 représente la question Un certificat d'inaptitude, est-il la signification de non présence à la séance?

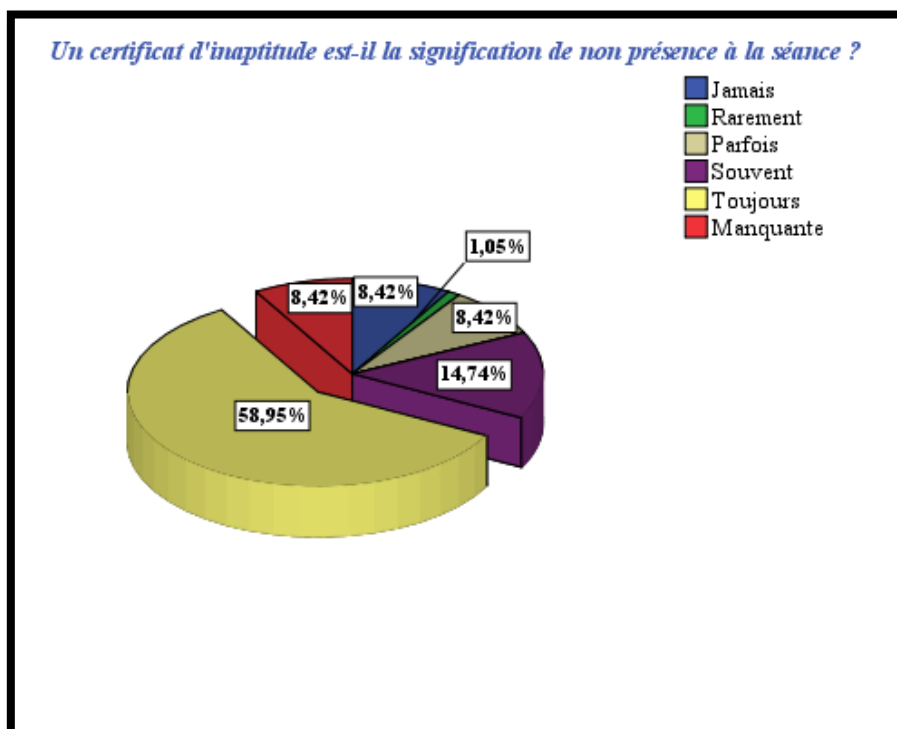


Figure 10 représente la question Un certificat d'inaptitude, est-il la signification de non présence à la séance?

A l'école, l'Éducation Physique et Sportive (EPS) est une discipline obligatoire qui s'adresse à tous les élèves. Le caractère obligatoire de cet enseignement induit qu'en principe, nul ne devrait en être dispensé, contrairement aux résultats obtenus. Selon ce diagramme en secteur 58,95% des enseignants accordent toujours une dispense de la présence au cours d'EPS, pour l'élève avec inaptitude, ce qui prive ce dernier d'une pratique qui vise un développement globale de sa santé.

La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	3	3,2	3,4	3,4	
	Rarement	58	61,1	66,7	70,1	2
	Parfois	17	17,9	19,5	89,7	
	Souvent	8	8,4	9,2	98,9	
	Toujours	1	1,1	1,1	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 8 représente la question La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS?

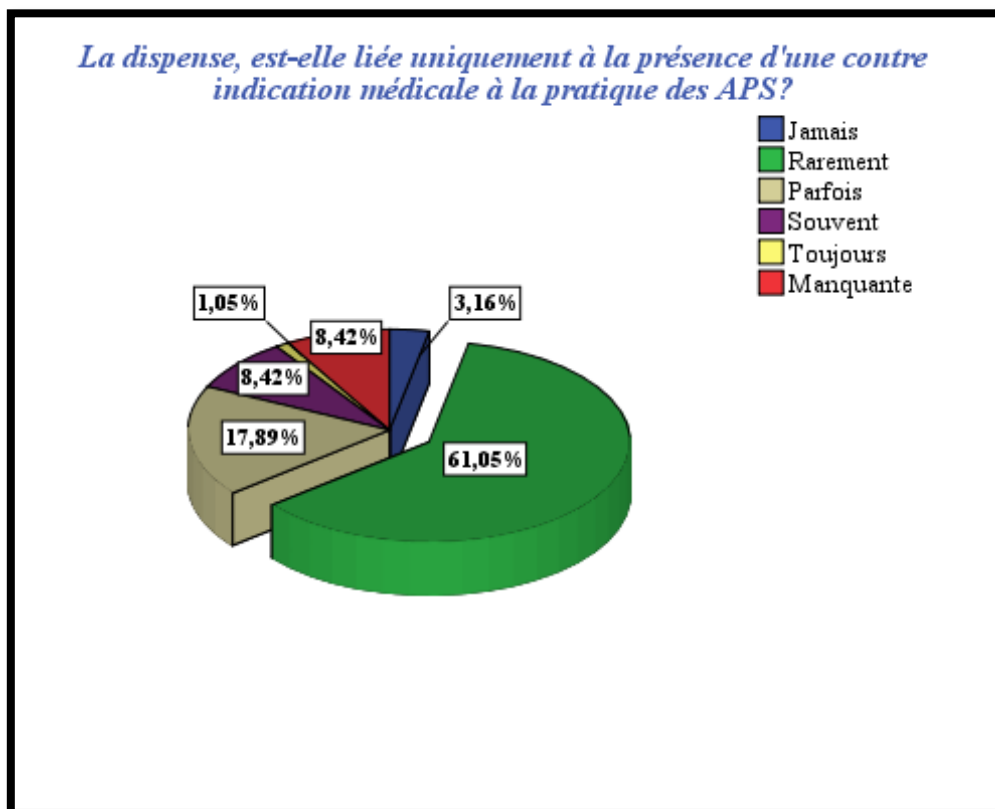


Figure 11 représente la question La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS?

Les enseignants reconnaissent que parmi les élèves dispensés, une tranche ont un certificat de complaisance non lié uniquement à une contre indication médicale à la pratique des APS. Comme l'indique le tableau et le diagramme, 61 enseignants (effectifs cumulé des réponses jamais et souvent) soit un pourcentage cumulé de 70.1% ont reconnu.

Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, délivrez-vous un certificat?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Inaptitude	10	90,9	90,9	90,9	1
	Dispense	1	9,1	9,1	100,0	
	Total	11	100,0	100,0		

Tableau 9 représente la question Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, délivrez-vous un certificat?

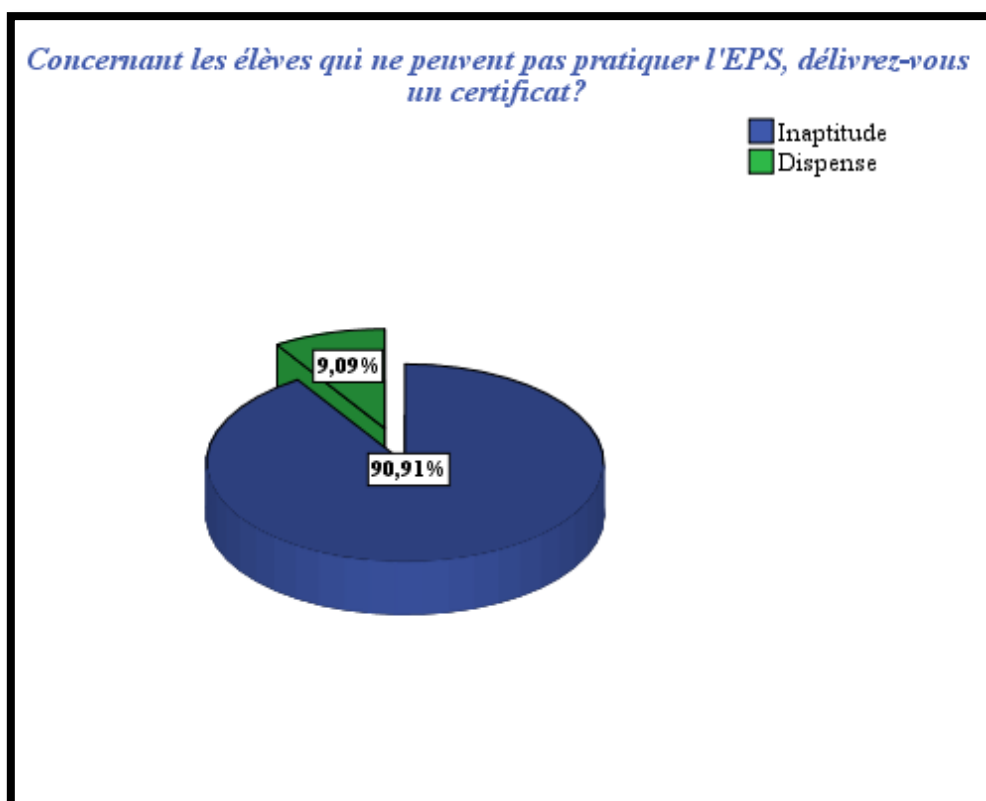


Figure 12 représente la question Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, délivrez-vous un certificat?

Les médecins des unités de dépistage scolaire affirment qu'ils délivrent un certificat d'inaptitude à la pratique, et non une dispense. Sur les 11 médecins interrogés 10 qui confirment. Un médecin ne peut jamais dispenser un élève de la pratique d'EPS. Mais malheureusement le certificat d'inaptitude ne contient pas les informations nécessaires sur le type d'inaptitude (types d'incapacité fonctionnelle, types d'efforts, types de mouvement et types d'environnement) pour faciliter à l'enseignant l'adaptation de ses séances aux profils des élèves avec incapacité partielle.

Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	24	25,3	27,6	27,6	1
	Rarement	13	13,7	14,9	42,5	
	Parfois	20	21,1	23,0	65,5	
	Souvent	15	15,8	17,2	82,8	
	Toujours	15	15,8	17,2	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 10 représente la question Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables?

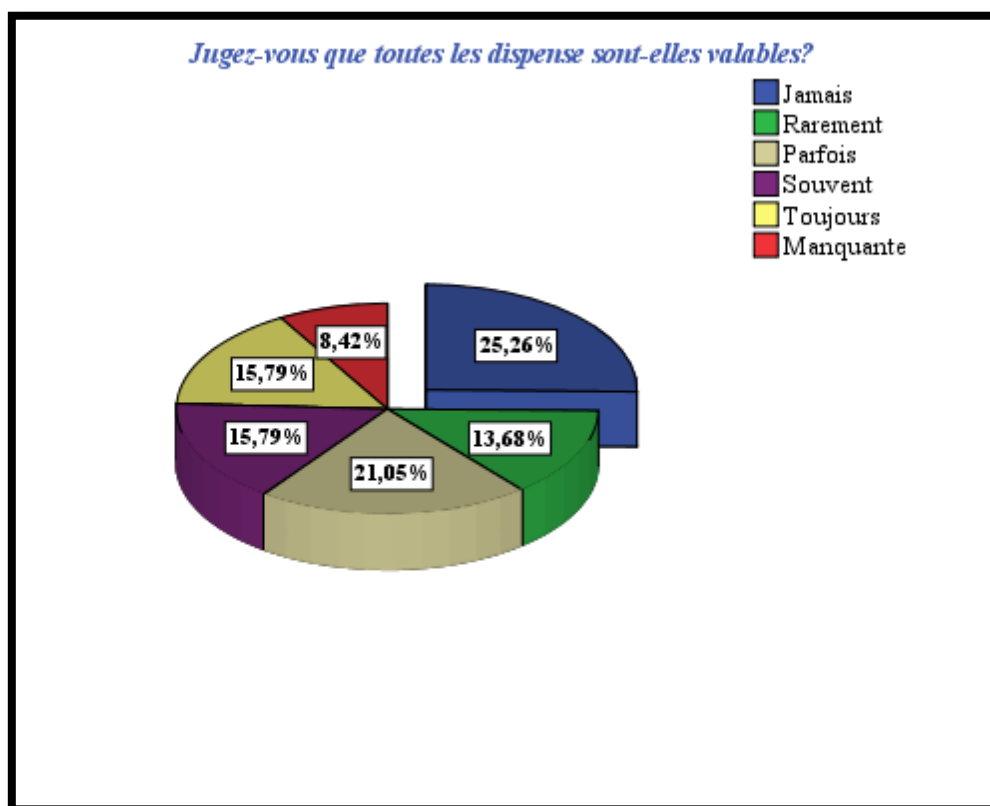


Figure 13 représente la question Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables?

Les réponses de cette question réaffirment les résultats de la précédente où les enseignants reconnaissent que les dispense sont pas liées uniquement à une contre indication médicale. Mais le manque d'autorité les empêche a contesté le pouvoir des professionnels de la santé. Dans ces réponses représentées dans ce tableau et diagramme 25.3% ont répondu que les dispenses ne sont pas toutes valable. Si on calcule le pourcentage cumulé pour les fréquences toujours et souvent nous ne constatons que 65.5% qui confirment.

<b>Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?</b>						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Oui	7	63,6	63,6	63,6	1
	Non	4	36,4	36,4	100,0	
	Total	11	100,0	100,0		

Tableau 11 reorésente la question Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?

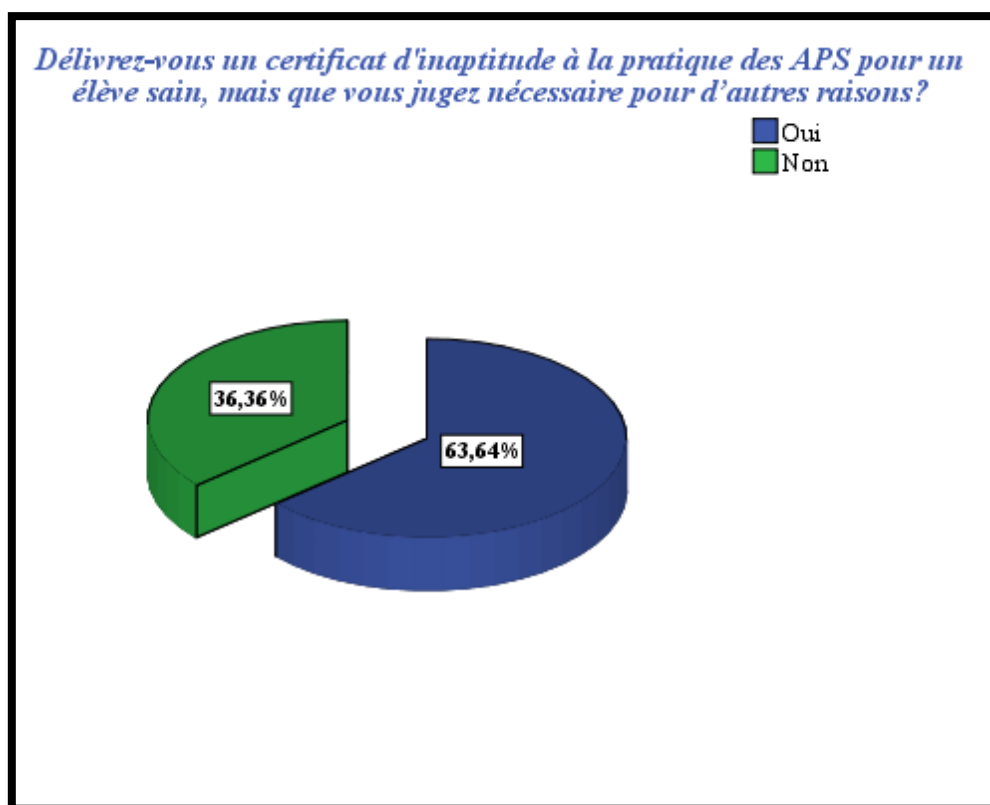


Figure 14 représente la question Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?

Dans le même sens que les deux questions précédentes où on a constaté qu'il existe des dispenses non liées au problème de santé. Nous avons posé cette question pour les professionnels de la santé (médecins des U.D.S), afin de renforcer nos résultats précédents.

Comme l'indique ce tableau et ce diagramme, les médecins renforcent nos résultats, et déclarent avoir délivré des certificats d'inaptitude pour les utiliser comme support dans le but d'obtenir une dispense.

Cochez ci-dessous les inaptes qui ne peuvent pratiquer des APS						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	
Valide	Asthmatique	32	33,7	36,8	36,8	
	Diabétique	2	2,1	2,3	39,1	
	Obèse	2	2,1	2,3	41,4	
	Autres	51	53,7	58,6	100,0	4
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 12 Cochez ci-dessous les inaptes qui ne peuvent pratiquer des APS

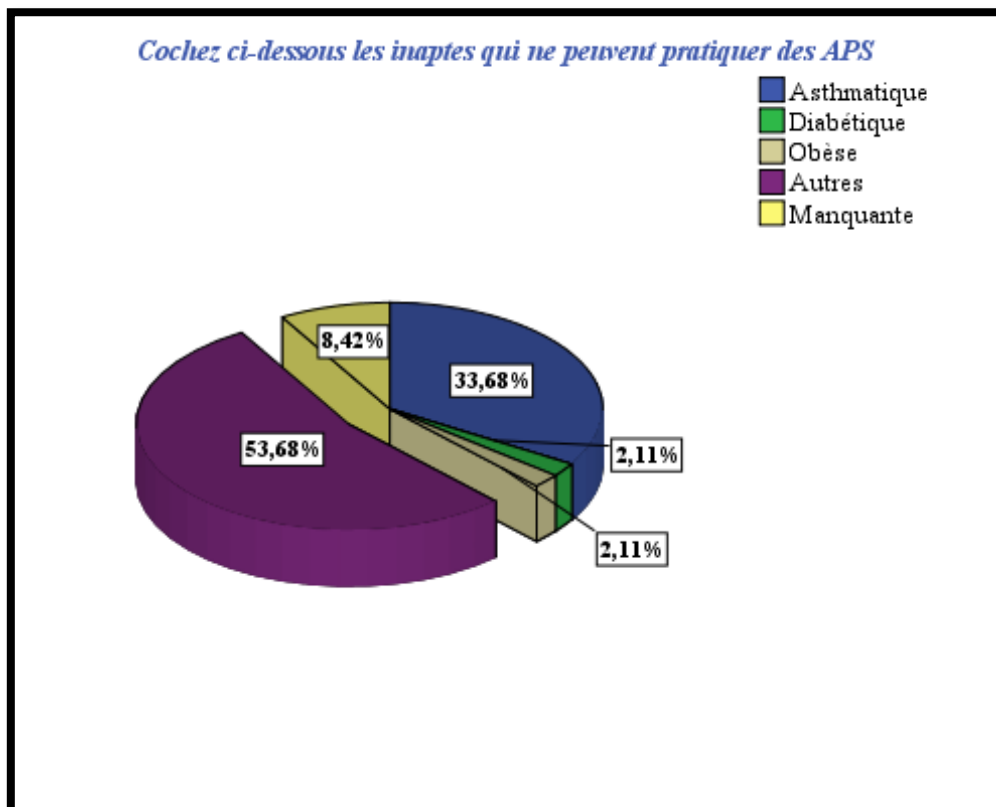


Figure 15 Cochez ci-dessous les inaptes qui ne peuvent pratiquer des APS

Les enseignants d'éducation physique et sportive de la wilaya de Béjaia ne savent pas que toutes ces maladies citées (asthme, diabète et obésité) l'activité physique est fortement conseillée, mais une activité adaptée aux ressources et capacités réel de ces inaptes, en respectant leurs incapacités. Pour cela nous voulons intéresser dans les réponses de cette question, aux réponses des enseignants qui déclarent que les inaptes cités peuvent pratiquer les A.P.S. 53.7% qui confirment qu'autres types d'incapacité qui ne peuvent pratiquer. Nous posons la question suivante quelle pratique programmée cette catégorie ?



Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Handicapé fonctionnel	6	54,5	54,5	54,5	3
	Autres	5	45,5	45,5	100,0	
	Total	11	100,0	100,0		

Tableau 13 Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS

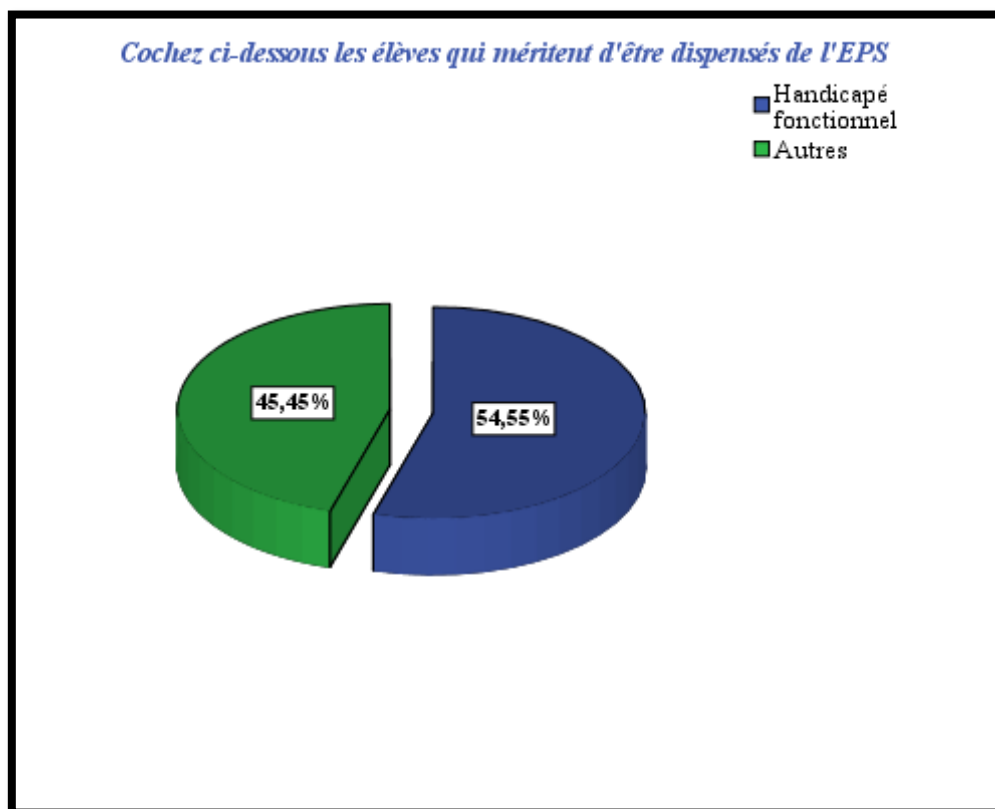


Figure 16 Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS

La même question a été posée aux médecins des U.D.S, réponses sont attendues, toutes les malades citées peuvent pratiquer les A.P.S, mais nous étions surpris par les 54.5% qui déclarent que les handicapés fonctionnels méritent d'être dispensés, les marginalisé et de les privé d'une discipline qui facilite leur intégration social au sein du groupe, on constate aussi une méconnaissance des textes réglementaire notamment dans l'article 3. Du Décret exécutif n° 16-307 : L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire dans les établissements d'éducation et d'enseignement pour les **élèves handicapés**, selon un **programme adapté** à la nature et au degré de leur handicap fixant les modalités relatives à l'enseignement obligatoire de la discipline d'éducation physique. Ce que les médecins ignorent ainsi les enseignants.

Ces maladies rendent-elles la pratique des APS impossible?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	37	38,9	42,5	42,5	1
	Rarement	16	16,8	18,4	60,9	
	Parfois	24	25,3	27,6	88,5	
	Souvent	6	6,3	6,9	95,4	
	Toujours	4	4,2	4,6	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 14 Ces maladies rendent-elles la pratique des APS impossible?

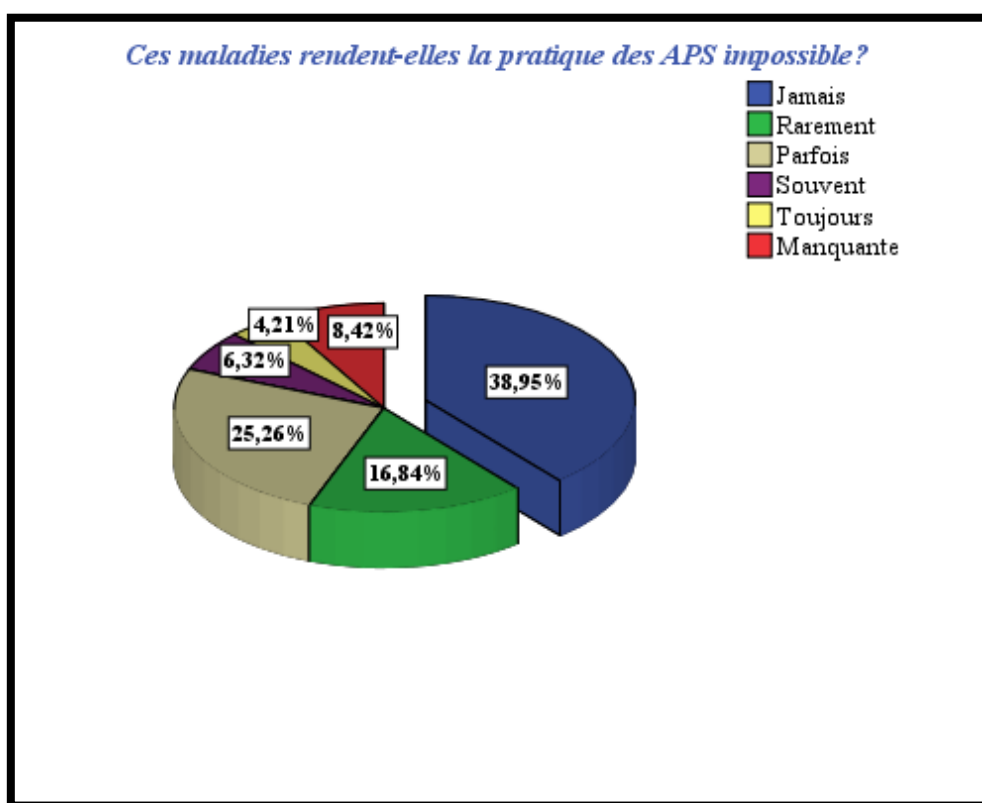


Figure 17 Ces maladies rendent-elles la pratique des APS impossible?

Les enseignants d'EPS dans leurs réponses à cette question confirment que l'activité physique pour une personne asthmatique, diabétique ou obèse est possible, mais nous voulons savoir avec quel types d'A.P.S proposé, est-ce que la même situation d'apprentissage et même intensité d'effort tout les élèves participent ? Il est injuste et inégale de proposer des même situations pour deux élèves hétérogènes. Les réponses à ces questions est dans la suivante.

Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	73	76,8	83,9	83,9	
	Rarement	13	13,7	14,9	98,9	
	Parfois	1	1,1	1,1	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 15 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?

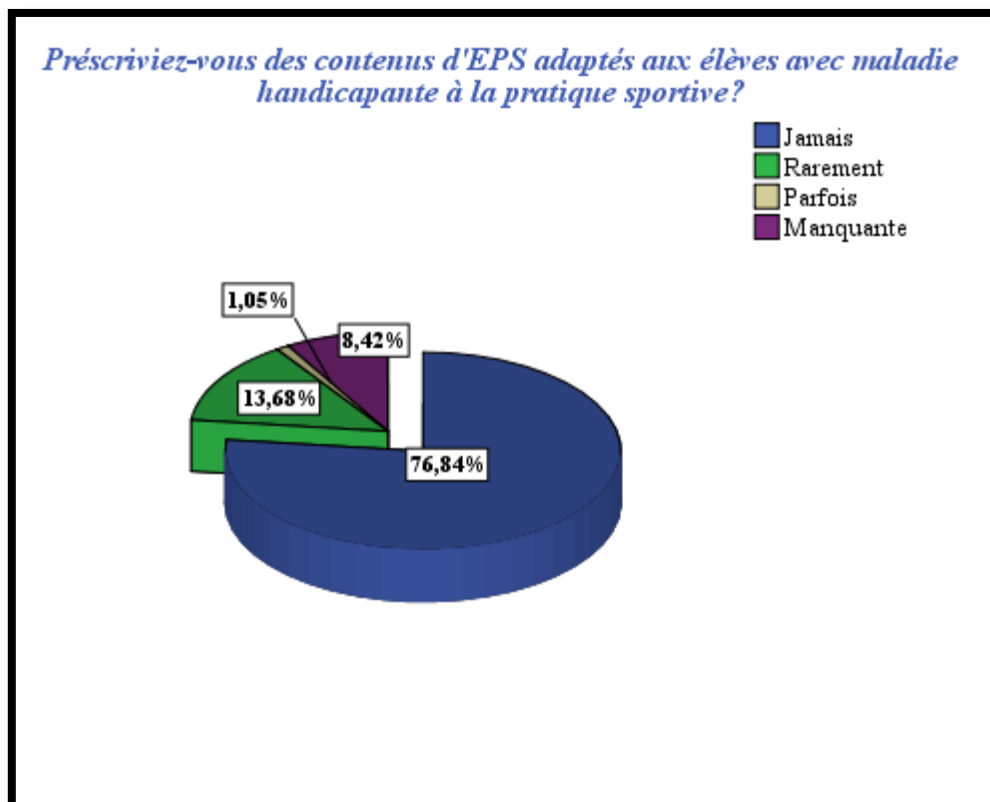


Figure 18 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?

Dans ce diagramme, nous remarquons que 83,9 % des enseignants reconnaissent qu'ils n'adaptent jamais leurs programmes aux élèves inaptes, et si on calcule le pourcentage cumulé avec les enseignants qui ont répondu par rarement et parfois nous aurons 100% qui n'adaptent pas leurs contenus, les enseignants instaurent une EPS non équitable, contrairement au texte réglementaire notamment dans **l'article 6** du Décret exécutif n° 16-307 : L'éducation physique et sportive, à l'instar des autres disciplines, assure à tous les élèves **un enseignement équitable**. L'enseignant d'EPS dispose toute la compétence pour adapter ses enseignements.

**Mentionnez-vous sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, précisez-vous en termes d'incapacités fonctionnelle si l'inaptitude est liée à des types des mouvements, à des types d'efforts**

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Non	11	100,0	100,0	100,0	2

Tableau 16 Mentionnez-vous sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, précisez-vous en termes d'incapacités fonctionnelle si l'inaptitude est liée à des types des mouvements, à des types d'efforts

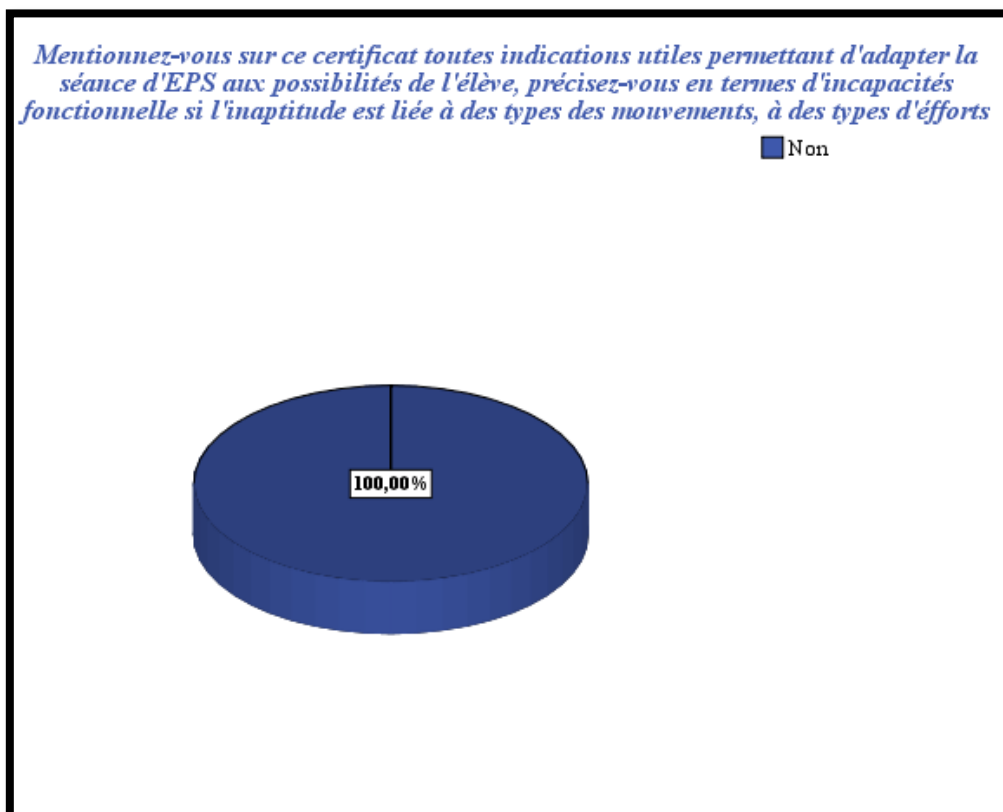


Figure 19 Mentionnez-vous sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, précisez-vous en termes d'incapacités fonctionnelle si l'inaptitude est liée à des types des mouvements, à des types d'efforts

Les certificats d'inaptitude est le document majeur pour proposer des enseignements adapté, s'il contient les informations nécessaires, le médecin doit le rédiger avec des précisions fins quant aux types d'incapacités fonctionnel, à des types d'effort, à des types de mouvement, pour permettre à l'enseignant de concevoir et de mettre en ouvre un enseignement adapté. Le certificat d'inaptitude doit se renseigne sur ce que peut et ne peut pas faire l'élève plutôt de mentionné une inaptitude à la pratique de telle au telle A.P.S. malheureusement dans cette question nous constatons que les médecins des U.D.S délivrent un **C.M.I** qui ne contribue pas à l'intégration des inaptes en E.P.S,

Les textes juridiques (réglementaires) régissant l'EPS répondent-ils à la réalité du terrain?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	24	25,3	27,6	27,6	1
	Rarement	19	20,0	21,8	49,4	
	Parfois	18	18,9	20,7	70,1	
	Souvent	12	12,6	13,8	83,9	
	Toujours	14	14,7	16,1	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 17 Les textes juridiques (réglementaires) régissant l'EPS répondent-ils à la réalité du terrain?

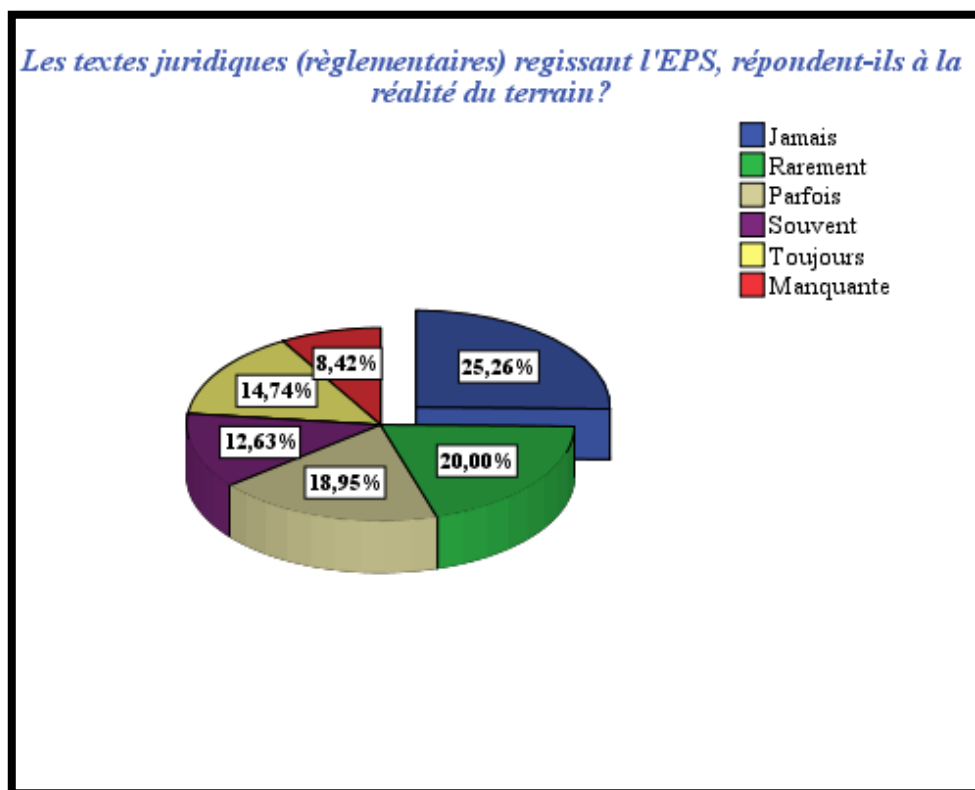


Figure 20 Les textes juridiques (réglementaires) régissant l'EPS répondent-ils à la réalité du terrain?

Dans ce tableau et ce diagramme, 49,4% (pourcentage cumulé) des enseignants interrogés déclarent que les textes réglementaires ne répondent jamais ou rarement à la réalité du terrain, par contre 29,9% affirment que ces textes répondent souvent ou toujours à la réalité du terrain. Nous constatons que cette déférence significative est due à l'ambiguïté des textes, et la méconnaissance des enseignant sur leurs contenu.

		Citez les textes régissant l'EPS				
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	non cité	87	91,6	100,0	100,0	1
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 18 Citez les textes régissant l'EPS

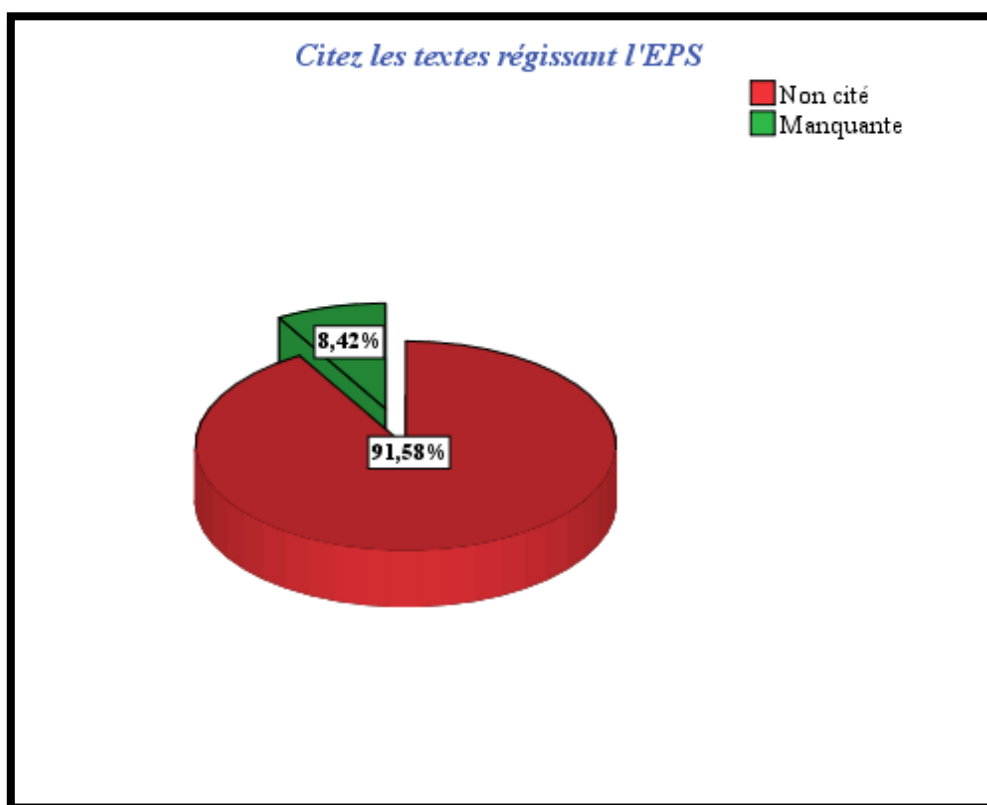


Figure 21 Citez les textes régissant l'EPS

On a demandé aux enseignants d'EPS de citer les textes réglementaire qui régissent la discipline, nous sommes confrontés à une méconnaissance surprenante, ce qui contredit leurs réponses à la question sur les textes réglementaire, est-ce que répondent-ils à la réalité de terrain. Nous constatons aussi que les enseignants ignorent le caractère obligatoire de la discipline pour tous les élèves y compris les élèves handicapés, selon un programme adapté à la nature et au degré de leur handicap conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. (Décret exécutif n° 16-307 du 28 Safar 1438 correspondant au 28 novembre 2016 fixant les modalités relatives à l'enseignement obligatoire de la discipline éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement)

<b>Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'EPS?</b>						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Non	11	100,0	100,0	100,0	1

Tableau 19 Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'EPS?

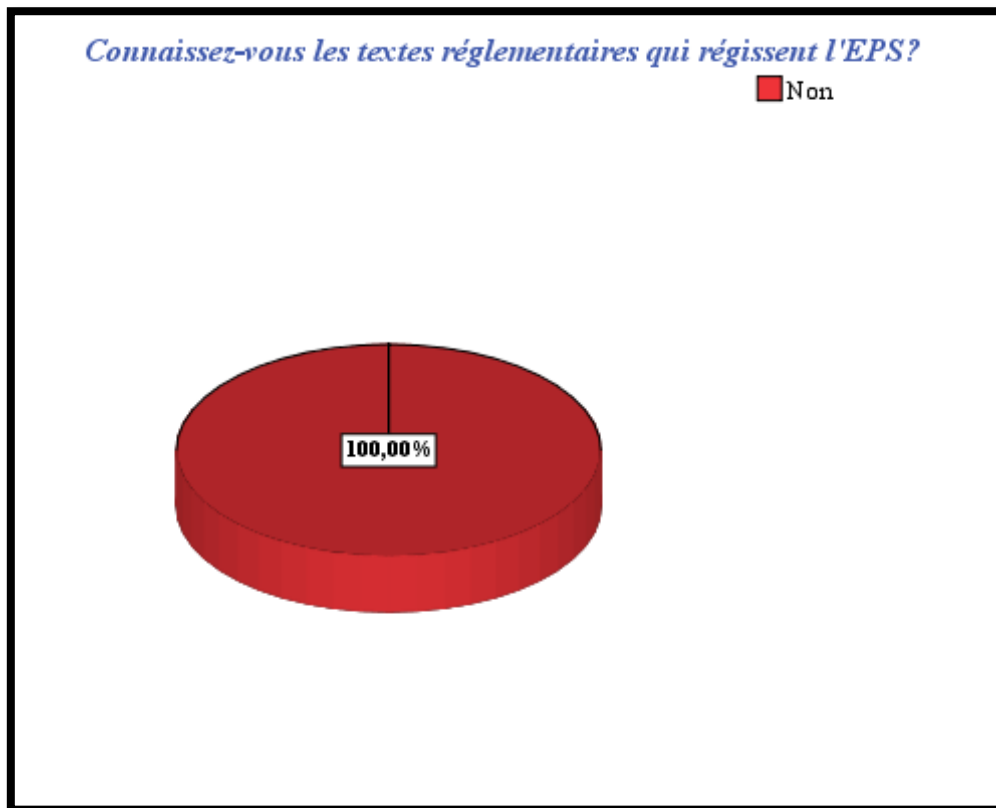


Figure 22 Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'EPS?

même question à été posé aux professionnels de la santé (médecins des U.D.S), nous voulons savoir sur quelle base juridique les certificats d'inaptitude sont-ils délivrés, et comment les élèves handicapés sont dispensés. Même résultats obtenu, une méconnaissance totale des textes réglementaires. Pour cette raison l'inactivité physique des élèves est non fondée.

Participer à un cours d'EPS signifie selon vous une présence avec tenue?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	4	4,2	4,6	4,6	
	Rarement	1	1,1	1,1	5,7	
	Parfois	5	5,3	5,7	11,5	
	Souvent	12	12,6	13,8	25,3	
	Toujours	65	68,4	74,7	100,0	5
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 20 Participer à un cours d'EPS signifie selon vous une présence avec tenue?

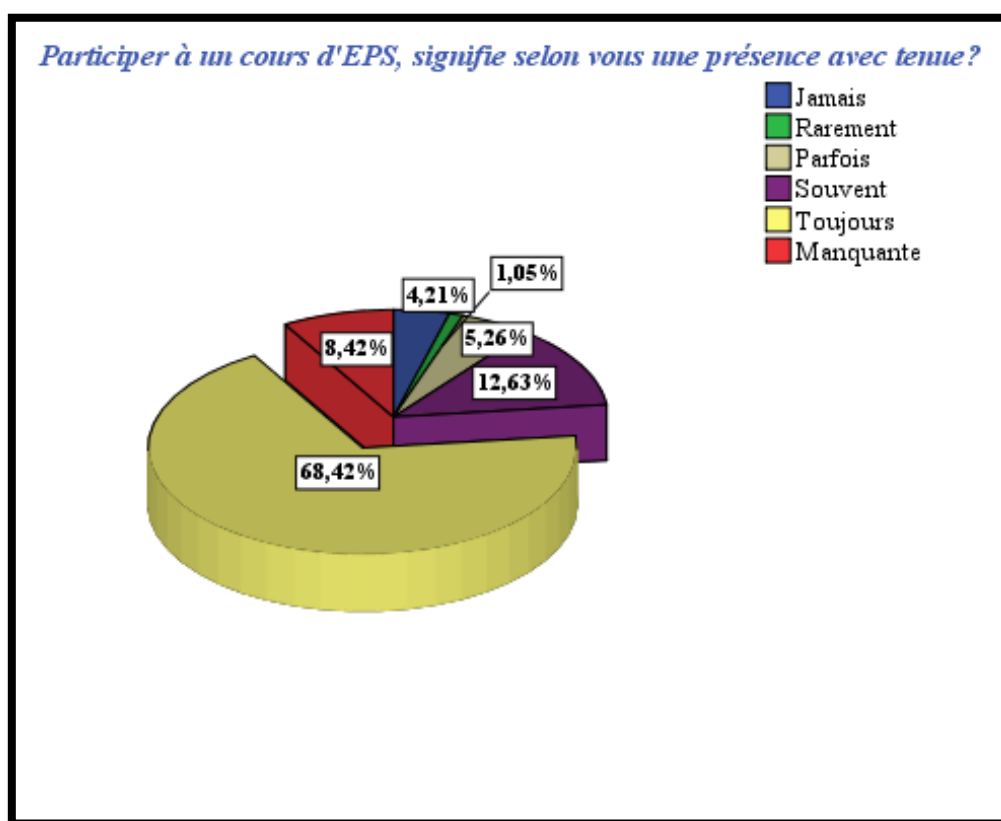


Figure 23 Participer à un cours d'EPS signifie selon vous une présence avec tenue?

Pour participer au cours d'EPS, bien sûr la tenue vestimentaire est obligatoire, mais la question que nous posons que fait les élèves sans tenue ? Nous retenons de leurs réponses que la plus part des enseignants d'EPS n'acceptent pas aux seins de leurs classes les sans tenues, 88.5% affirment que souvent ou toujours la présence avec tenue est obligatoire



Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues?						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	8	8,4	9,2	9,2	
	Rarement	4	4,2	4,6	13,8	
	Parfois	8	8,4	9,2	23,0	
	Souvent	26	27,4	29,9	52,9	
	Toujours	41	43,2	47,1	100,0	5
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 21 Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues?

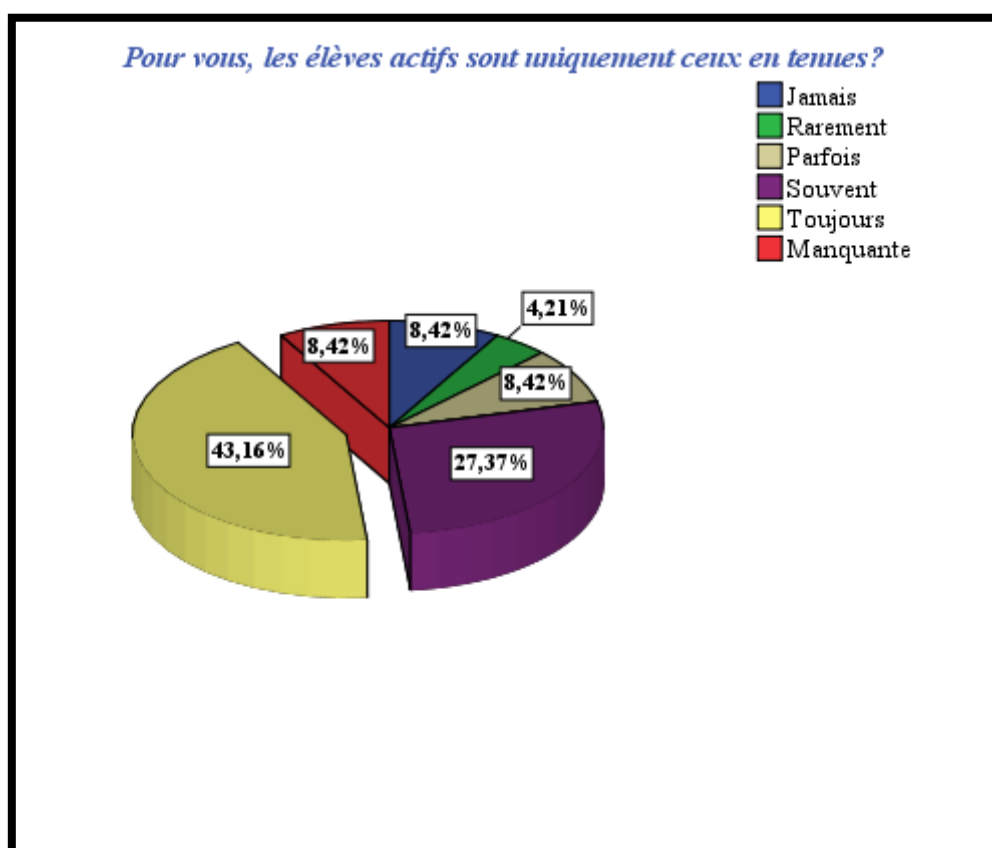


Figure 24 Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues?

Nous retenons dans ces réponse que les élèves sans tenues sont inactif, ce qui les encourage à faire toujours oubliés leurs tenues affïn de s'échapperaient au cours d'EPS. 77% des enseignants n'acceptent jamais ou souvent des élèves sans tenue au sein du groupe, de fait cette catégorie des élèves sont la plus part du temps renvoyés d'une façon illégitime.

<b>Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur à la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faites-vous appel aux élèves sans tenues?</b>						
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé	Mode
Valide	Jamais	73	76,8	83,9	83,9	1
	Rarement	3	3,2	3,4	87,4	
	Parfois	2	2,1	2,3	89,7	
	Souvent	2	2,1	2,3	92,0	
	Toujours	7	7,4	8,0	100,0	
	Total	87	91,6	100,0		
Manquante	Système manquant	8	8,4			
Total		95	100,0			

Tableau 22 Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur à la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faites-vous appel aux élèves sans tenues?

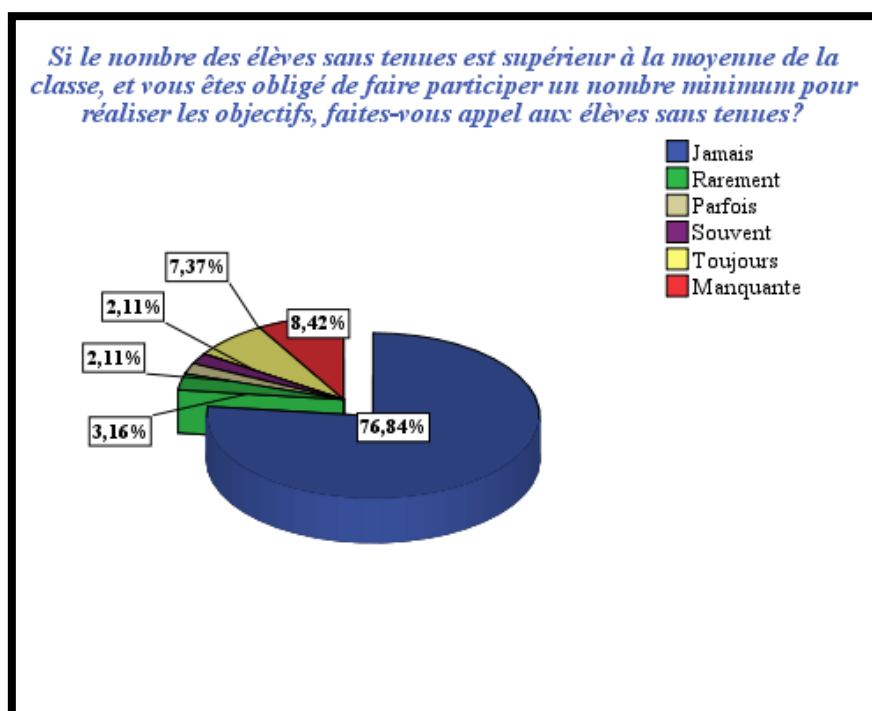


Figure 25 Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur à la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faites-vous appel aux élèves sans tenues?

Dans ce tableau et ce diagramme nous confirmons que 83.9% des enseignants ils n'attribuent aucune tâche aux élèves sans tenue, par contre ces élèves qui veulent s'échapper de cours d'EPS peuvent participer pleinement dans plusieurs tâches comme l'arbitrage, l'aménagement de l'environnement, et le ramassage du matériels, afin de les rendre actifs, pour les pousser prochainement à être présent avec leurs tenue.

### Tableaux croisés et représentation cartographique les résultats de chaque question par rapport aux Daïras

Tableau croisé							
Daïras		Etes-vous confronté à une présence sans participation?					Total
		Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	
	Adekar			33,3%	66,7%		100,0%
	Akbou	11,1%	22,2%	44,4%	11,1%	11,1%	100,0%
	Amizour		16,7%	33,3%	33,3%	16,7%	100,0%
	Aokas				33,3%	66,7%	100,0%
	Barbacha			33,3%	33,3%	33,3%	100,0%
	Béjaia			14,3%	50,0%	35,7%	100,0%
	Beni maouch			33,3%	33,3%	33,3%	100,0%
	Chemini				33,3%	66,7%	100,0%
	Derguina			16,7%	83,3%		100,0%
	El-kseur			40,0%	60,0%		100,0%
	Ighil Ali			50,0%	50,0%		100,0%
	Kherrata			50,0%	50,0%		100,0%
	Ouzellaguen					100,0%	100,0%
	Sedouk				50,0%	50,0%	100,0%
	Sidi-aich			33,3%	33,3%	33,3%	100,0%
	Souk el-tenine		66,7%		33,3%		100,0%
	Tazmalt			25,0%	25,0%	50,0%	100,0%
	Tichy				100,0%		100,0%
	Timezrit				33,3%	66,7%	100,0%
Total	19	1,1%	5,7%	24,1%	42,5%	26,4%	100,0%

Tableau 23 représente les pourcentages des réponses à la question, Etes-vous confronté à une présence sans participation ?

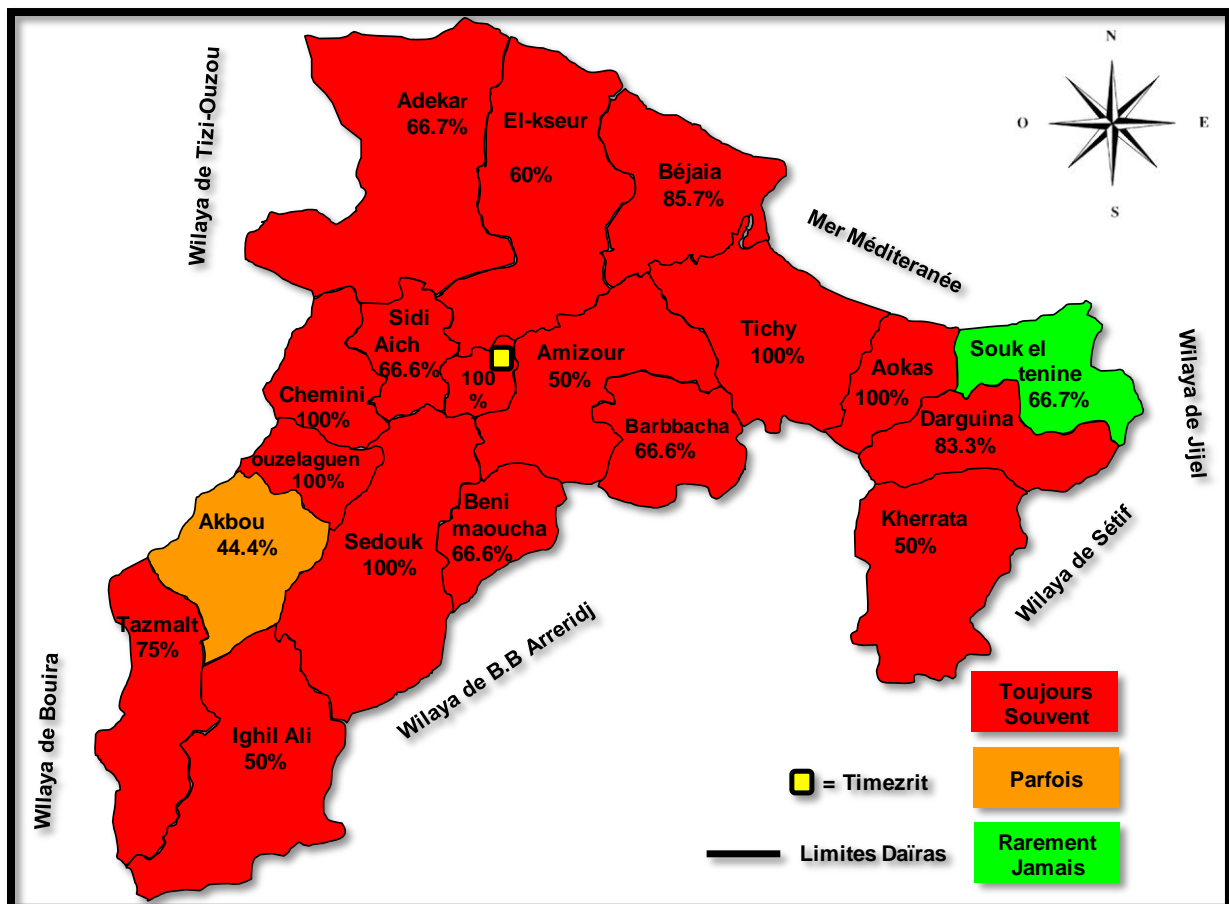


Figure 26 Etes-vous confronté à une présence sans participation?

Dans cette carte nous remarquons, que la plus part des Daïra (14) de la wilaya de Béjaia sont touchées par le phénomène de la présence des élèves à la séance sans participations, avec une déférence non significative, soit la totalité d'un pourcentage validé de 42.5% avec une fréquence élevée et quatre (04) autres avec une fréquence moyenne, une seule Daïra où les enseignants ont déclaré que rarement ou jamais sont confronté à cette présence.

Tableau croisé							
Daïras		Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?					Total
		Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	
	Adekar		66,7%	33,3%			100,0%
	Akbou		55,6%	33,3%		11,1%	100,0%
	Amizour		33,3%	50,0%	16,7%		100,0%
	Aokas		100,0%				100,0%
	Barbacha		33,3%	33,3%	33,3%		100,0%
	Béjaia		50,0%	35,7%	7,1%	7,1%	100,0%
	Beni maouch		100,0%				100,0%
	Chemini		100,0%				100,0%
	Derguina	16,7%	66,7%	16,7%			100,0%
	El-kseur	20,0%	40,0%	40,0%			100,0%
	Ighil Ali	50,0%		50,0%			100,0%
	Kherrata		83,3%	16,7%			100,0%
	Ouzellaguen		33,3%	66,7%			100,0%
	Sedouk	50,0%	50,0%				100,0%
	Sidi-aich		66,7%	33,3%			100,0%
	Souk el-tenine		33,3%	66,7%			100,0%
	Tazmalt	25,0%	25,0%	50,0%			100,0%
	Tichy	33,3%	33,3%	33,3%			100,0%
	Timezrit	33,3%	66,7%				100,0%
Total	19	8,0%	55,2%	31,0%	3,4%	2,3%	100,0%

Tableau 24 Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?

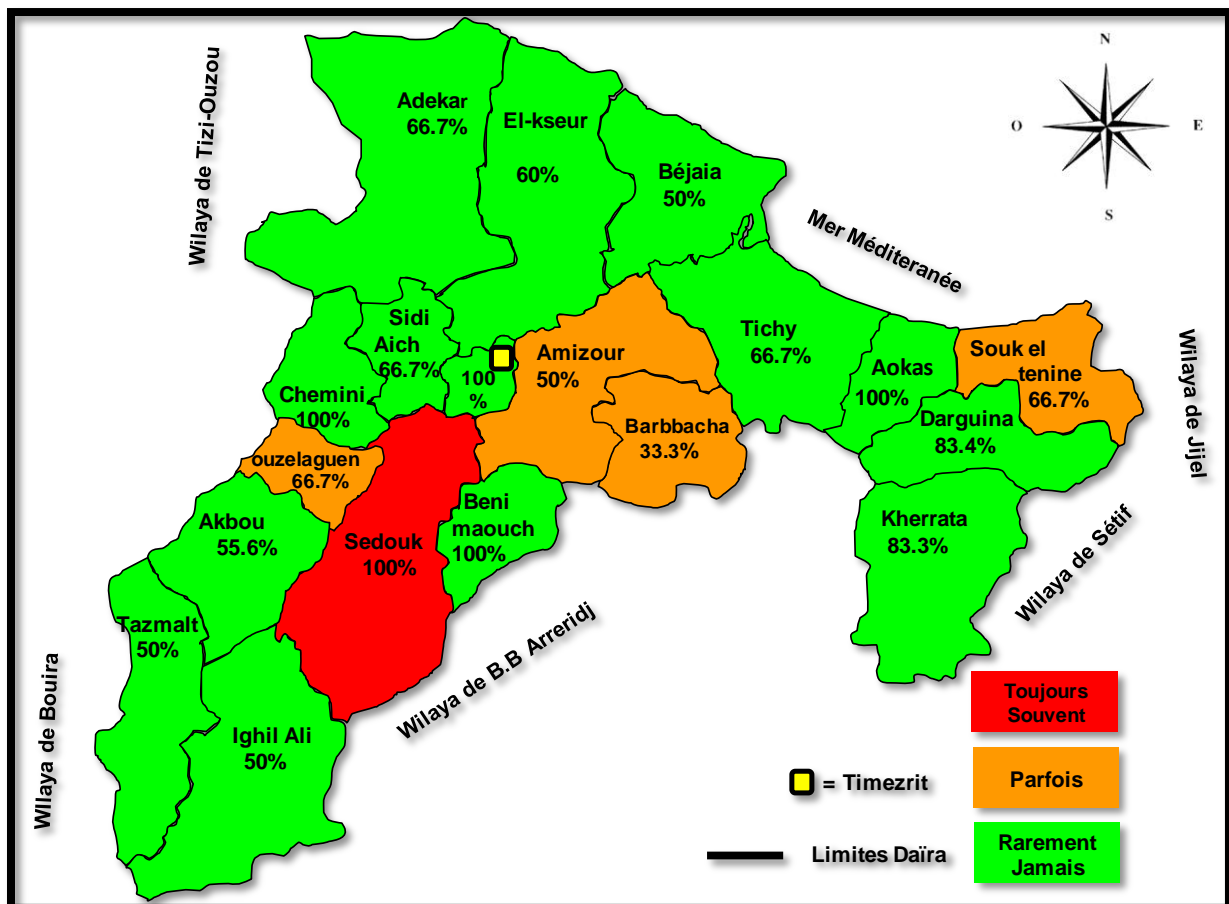


Figure 27 Est-ce qu'ils présentent une justification pour ne pas participer?

Selon les résultats projetés sur cette carte, on détermine que la majorité des enseignants ont une tolérance envers les élèves qui se présentent sans participation, mais sans fournir une justification préalable. Sur la totalité des Daïras, douze (12) où les enseignants confirment que jamais ces élèves ont présenté une justification soit 55.2% et 08% ont opté pour rarement ce qui signifie un pourcentage cumulé de 63.2%, et les six (06) autres Daïras parfois où ils présentent une justification, tandis qu'une seule Daïra où la justification est omniprésente.

		<b>Tableau croisé</b>					
Daïras		Un certificat d'inaptitude, est-elle la signification de non présence à la séance ?					Total
		jamais	rarement	parfois	souvent	toujours	
	Adekar					100,0%	100,0%
	Akbou				11,1%	88,9%	100,0%
	Amizour	16,7%		16,7%	33,3%	33,3%	100,0%
	Aokas	33,3%				66,7%	100,0%
	Barbacha		33,3%	33,3%		33,3%	100,0%
	Béjaia				28,6%	71,4%	100,0%
	Beni maouch				33,3%	66,7%	100,0%
	Chemini	33,3%			33,3%	33,3%	100,0%
	Derguina			33,3%		66,7%	100,0%
	El-kseur	20,0%		20,0%		60,0%	100,0%
	Ighil Ali					100,0%	100,0%
	Kherrata	16,7%		16,7%	16,7%	50,0%	100,0%
	Ouzellaguen				66,7%	33,3%	100,0%
	Sedouk					100,0%	100,0%
	Sidi-aich	16,7%		16,7%	33,3%	33,3%	100,0%
	Souk el-tenine					100,0%	100,0%
	Tazmalt	25,0%				75,0%	100,0%
	Tichy	33,3%		33,3%		33,3%	100,0%
	Timezrit					100,0%	100,0%
Total	19	9,2%	1,1%	9,2%	16,1%	64,4%	100,0%

Tableau 25 Un certificat d'inaptitude, est-elle la signification de non présence à la séance ?

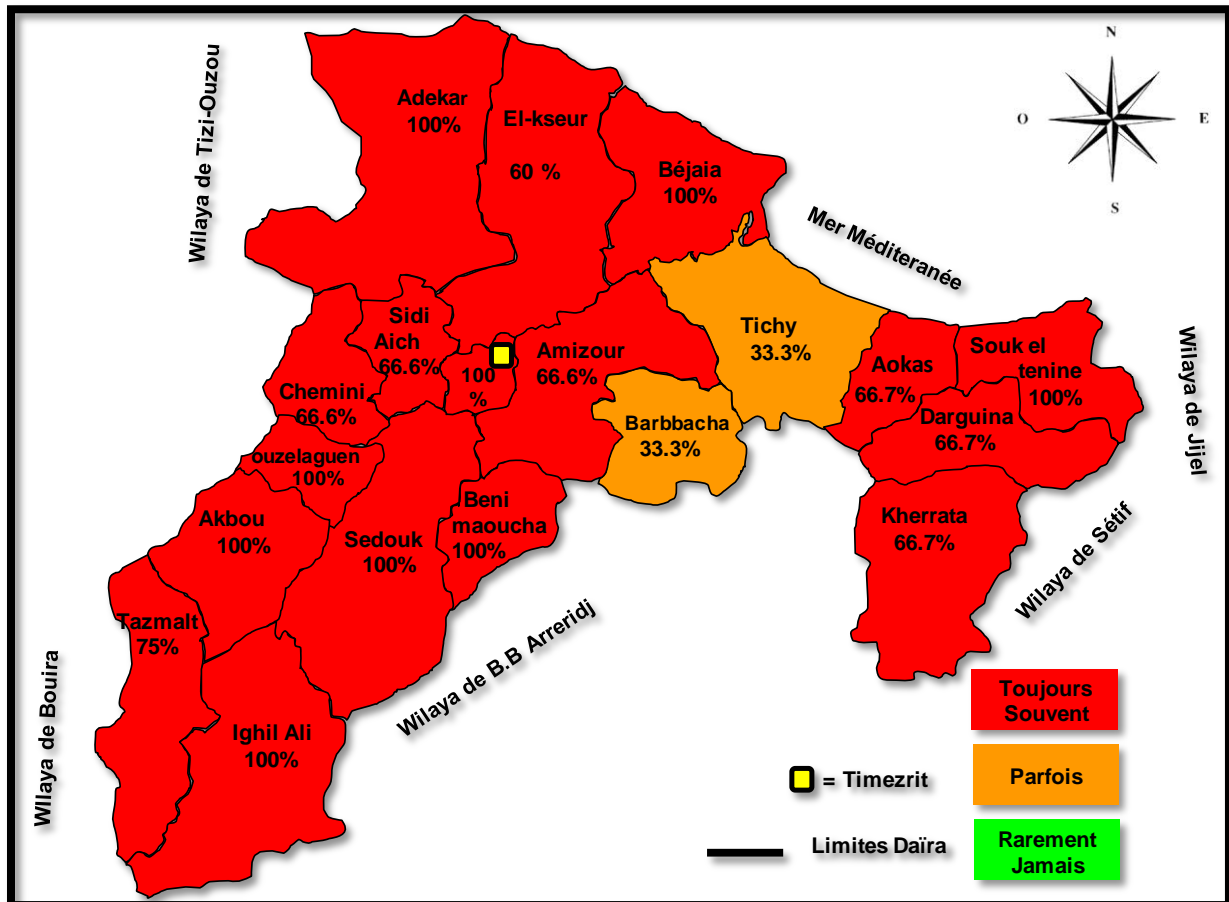


Figure 28 Un certificat d'incapacité, est-elle la signification de non présence à la séance ?

Selon cette carte on détermine que les enseignants des établissements secondaires de la wilaya de Béjaia dispensent leurs élèves de la présence à la séance quand ils présentent un certificat d'incapacité à la pratique de l'EPS. Nous remarquons que dix-sept (17) Daïras sont touchées avec une fréquence élevée, et que les deux (02) avec une fréquence faible, en ignorant le caractère obligatoire de la discipline, et qu'elle s'adresse à tout les élèves, contrairement à l'objectif de ce certificat qui est comme document majeur pour concevoir et mettre en oeuvre des enseignements adaptés par l'enseignant. Et ne pas rendre Mais l'enseignant pour qu'il soit efficace dans ces interventions pédagogiques, il faut qu'il se trouve avec un sentiment de sécurité. Le **C.M.I** ne peut jamais dispense un élève.



Tableau croisé					
Daïras		Prescriviez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive ?			Total
		Jamais	Rarement	Parfois	
	Adekar	66,7%	33,3%		100,0%
	Akbou	77,8%	22,2%		100,0%
	Amizour	50,0%	50,0%		100,0%
	Aokas	100,0%			100,0%
	Barbacha	100,0%			100,0%
	Béjaia	64,3%	28,6%	7,1%	100,0%
	Beni-maouch	66,7%	33,3%		100,0%
	Chemini	100,0%			100,0%
	Derguina	100,0%			100,0%
	El-kseur	100,0%			100,0%
	Ighil Ali	100,0%			100,0%
	Kherrata	100,0%			100,0%
	Ouzellaguen	100,0%			100,0%
	Sedouk	100,0%			100,0%
	Sidi-aich	100,0%			100,0%
	Souk el-tenine	100,0%			100,0%
	Tazmalt	100,0%			100,0%
	Tichy	33,3%	66,7%		100,0%
	Timezrit	100,0%			100,0%
Total	19	83,9%	14,9%	1,1%	100,0%

Tableau 26 Prescriviez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?

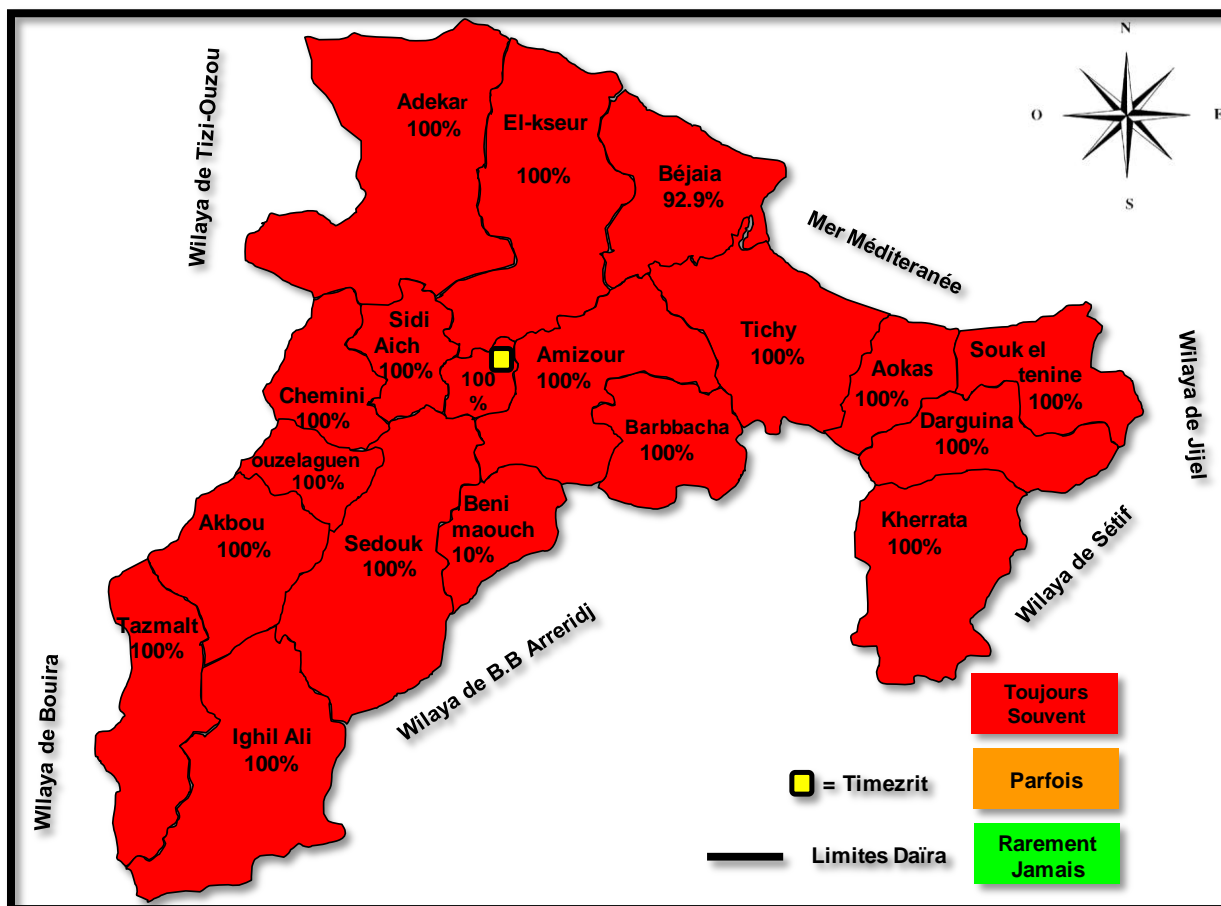


Figure 29 Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive ?

Nous constatons qu'aucun enseignant à travers les établissements d'enseignement secondaires ne propose des enseignements adaptés aux capacités et ressources réel des élèves, comme l'indique le décret exécutif<sup>o</sup> 16-307 dans l'article 3 ; L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire dans les établissements d'éducation et d'enseignement pour les élèves handicapés, selon un programme adapté la nature et au degré de leur handicap, ce qui marginalise cette catégorie d'élève. L'adaptation vise également à faire profiter l'élève des bienfaits de l'exercice physique au recouvrement de son état de santé, tout en poursuivant le développement de compétences liées aux finalités de sécurité.

Tableau croisé				
Daïras		Cité les textes régissant l'EPS		Total
		Non cité	Cité	
	Adekar	100,0%		100,0%
	Akbou	100,0%		100,0%
	Amizour	100,0%		100,0%
	Aokas	100,0%		100,0%
	Barbacha	100,0%		100,0%
	Béjaia	100,0%		100,0%
	Beni- maouch	100,0%		100,0%
	Chemini	100,0%		100,0%
	Derguina	100,0%		100,0%
	El-kseur	100,0%		100,0%
	Ighil Ali	100,0%		100,0%
	Kherrata	100,0%		100,0%
	Ouzellaguen	100,0%		100,0%
	Sedouk	100,0%		100,0%
	Sidi-aich	100,0%		100,0%
	Souk el-tenine	100,0%		100,0%
	Tazmalt	100,0%		100,0%
	Tichy	100,0%		100,0%
	Timezrit	100,0%		100,0%
Total	19	100,0%	0.00%	100,0%

Tableau 27 Cité les textes régissant l'EPS

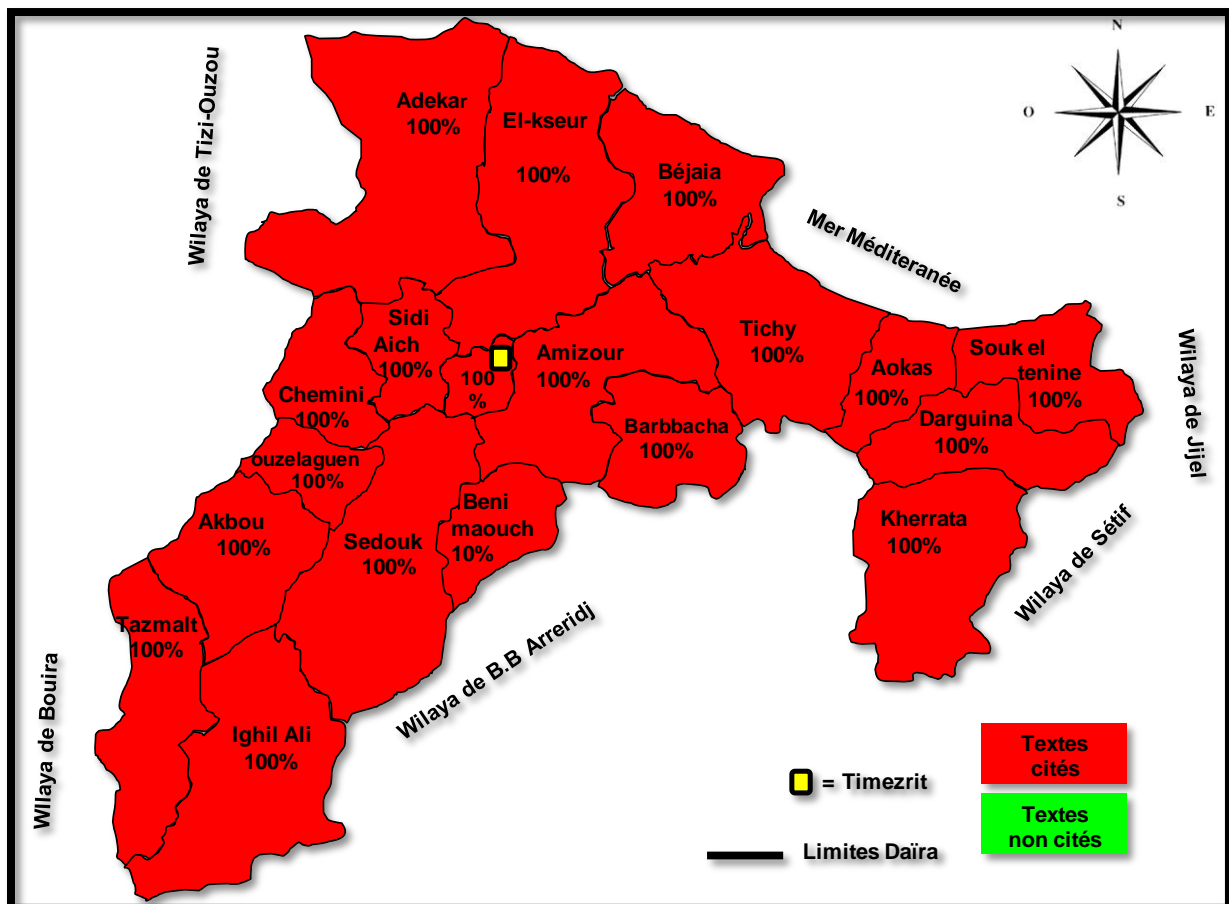


Figure 30 Cité les textes régissant l'EPS

Les données de cette carte nous permettent d'affirmer que les enseignants d'éducation physique et sportive ont une méconnaissance en ce qui concerne la législation de la discipline. Dont la loi est claire dans ses textes concernant le caractère obligatoire de la discipline, ainsi l'intégration des inaptes.

Tableau croisé							
Dairas		La dispense de la pratique est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique d'EPS?					Total
		Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	
	Adekar	33,3%	66,7%				100,0%
	Akbou	11,1%	66,7%	11,1%	11,1%		100,0%
	Amizour		83,3%	16,7%			100,0%
	Aokas		33,3%	33,3%	33,3%		100,0%
	Barbacha		66,7%		33,3%		100,0%
	Béjaia		71,4%	21,4%	7,1%		100,0%
	Beni-maouch		33,3%	33,3%	33,3%		100,0%
	Chemini		100,0%				100,0%
	Derguina		66,7%	16,7%	16,7%		100,0%
	El-kseur		80,0%		20,0%		100,0%
	Ighil Ali		100,0%				100,0%
	Kherrata	16,7%	66,7%	16,7%			100,0%
	Ouzellaguen		66,7%	33,3%			100,0%
	Sedouk		100,0%				100,0%
	Sidi-aich		50,0%	50,0%			100,0%
	Souk el-tenine		33,3%	66,7%			100,0%
	Tazmalt		75,0%	25,0%			100,0%
	Tichy		33,3%	33,3%		33,3%	100,0%
	Timezrit		66,7%		33,3%		100,0%
Total	19	3,4%	66,7%	19,5%	9,2%	1,1%	100,0%

Tableau 28 La dispense de la pratique est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique d'EPS?

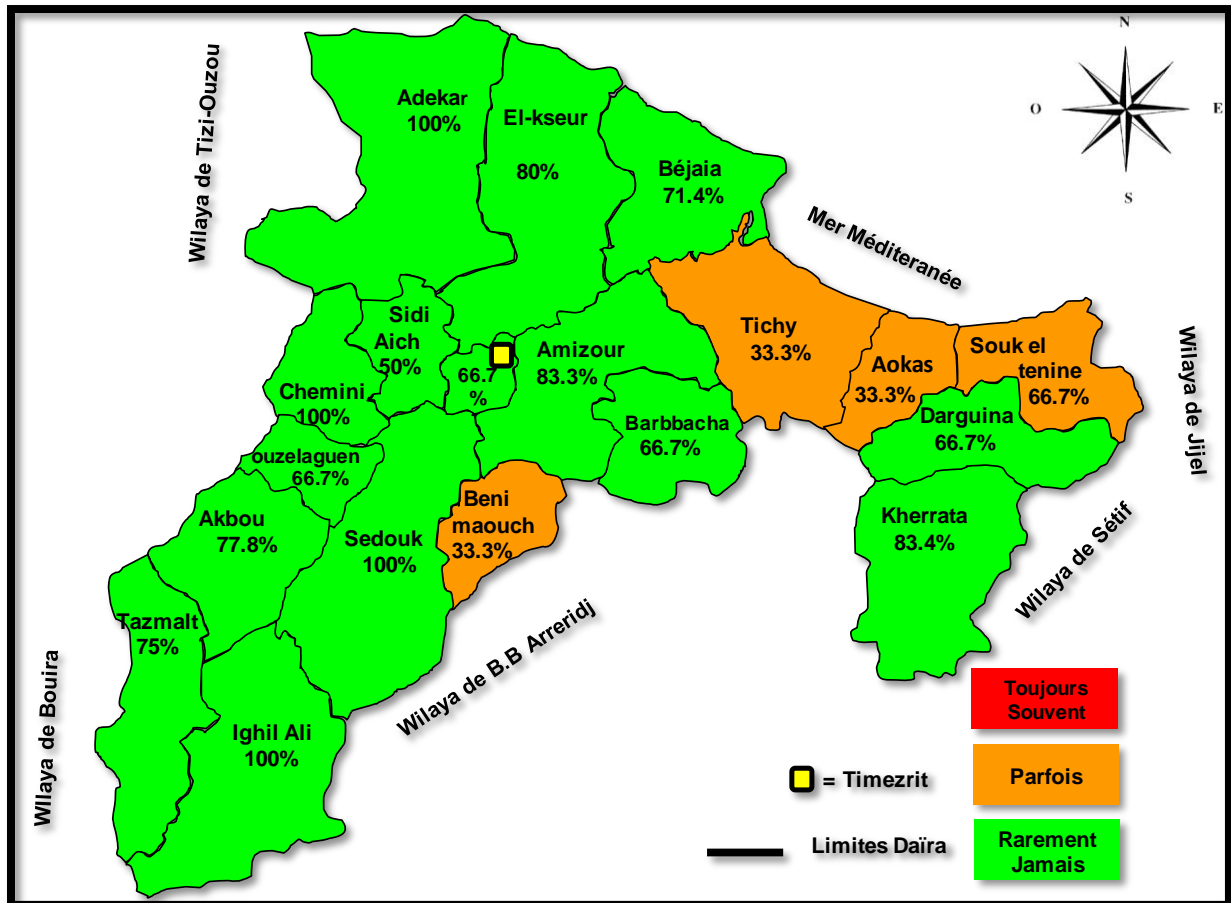


Figure 31 La dispense de la pratique est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique d'EPS?

Selon cette carte, les enseignants d'EPS à travers toutes les Daïras, ont reconnus que les certificats d'inaptitudes délivrés par les professionnels de la santé au niveau des U.D.S, ne sont pas liés uniquement à des problèmes des santés, mais pour d'autres causes

# *Discussion*

**Discussion des résultats :**

A la lumière des résultats obtenus sur le terrain au niveau du rapport entre l'inactivité physique des élèves et les décisions prises par les enseignants d'éducation physique et sportive et celles prises par les professionnels de la santé (médecins des unités de dépistages scolaire), nous pouvons avancer que notre proposition de départ a été confirmée. En ce qui concerne la présence des élèves au cours d'EPS sans participation elle est omniprésente avec une fréquence élevée, 68.9% des enseignants questionnés ont reconnu qu'ils sont souvent/toujours confrontés à ce phénomène, cette catégorie qui aime de réchauffer le banc de touche et de devenir spectateurs à leurs camarades. Nous confirmons une tolérance de la part des enseignants envers ces élèves où ils n'exigent pas une justification pour leur situation, afin de réduire le nombre, et de les pousser, les motivés à s'engager dans la pratique et à participer pleinement. (Jenkinson & Benson, 2010) Affirment que les deux-tiers des enseignantes et enseignants perçoivent que leur propre difficulté lors de l'enseignement des cours provient de leur incapacité de stimuler les élèves à s'engager convenablement, de façon active et régulière, dans la réalisation des cours d'É.P.S. plusieurs recherches en enseignement indiquent des obstacles à la participation aux cours d'É.P.S venant des élèves eux-mêmes. En effet, selon (Jenkinson & Benson, 2010), aussi bien les enseignants que les élèves sont, en partie, responsables de la non-participation des élèves aux cours d'É.P.S. Parmi ces obstacles, ces auteurs notent, entre autres comme premier facteur, le bas niveau d'intérêt des élèves dans les cours d'éducation physique ainsi qu'aux activités proposées. Pour supporter ce point, l'étude de (Mulvihill, Rivers, & Aggleton, 2000) et celle de (Hohepa, Schofield, & Kolt, 2006) soutiennent que selon les élèves, l'obstacle qui suscite le plus d'importance et le plus d'intérêt est le manque de variété des activités physiques et sportives utilisées comme moyen d'éducation dans les programmes d'É.P.S. Dans ce sens, plusieurs élèves du secondaire se plaignent majoritairement du manque de choix et d'originalité au niveau des activités physiques qui leur sont proposées pour une participation plus accrue. Ils avancent que ce sont les mêmes activités qui sont au programme chaque année. Le fait qu'ils soient exposés aux mêmes activités physiques et que les enseignants manquent d'originalité dans leur planification est un obstacle, selon eux, à leur participation effective aux cours d'É.P.S.

Parmi les facettes, et la manifestation de l'inactivité physique, nous retenons la que le certificat de maladie et/ou le certificat d'inaptitude médicale n'est jamais une dispense de la



pratique sans tenir compte de l'institution qui le délivre, le médecin ne peut dispenser un élève de la pratique ou même de la présence à la séance, contrairement à ce que nous avons constaté, dans l'analyse cartographique où tous les enseignants accordent une dispense de la présence pendant les cours, à tout élève portant un certificat d'inaptitude ce qui est confirmé dans la carte de la figure n°28.

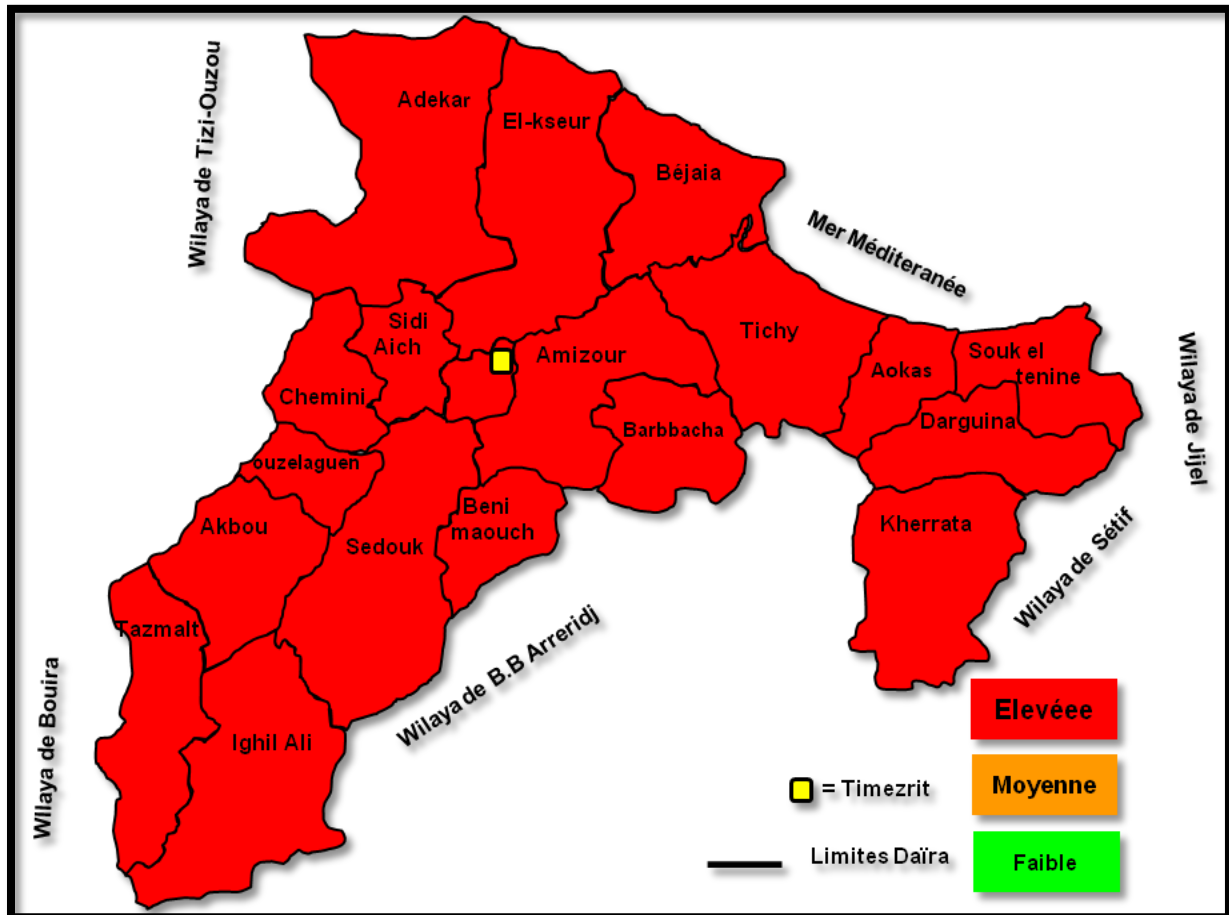
Même concernant l'adaptation des enseignements, selon cette étude cartographique aucun enseignant ne déclare qu'il adapte ses enseignements au profil des élèves inaptes soit partiellement ou totalement ce qui rend cette catégorie des élèves en état d'inactivité prolongée, et cela a été confirmé dans la figure n° 29. Pour que l'enseignement soit efficace l'enseignant doit se trouver dans le sentiment de sécurité, l'adaptation des enseignements doit être soutenue par les professionnels de la santé et de délivrer un certificat d'inaptitude détaillé sur la santé de l'élève en cause, les médecins doivent mentionner sur ce certificat toutes indications utiles permettant d'adapter la séance d'EPS aux possibilités de l'élève, en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée à des types de mouvements, à des types d'efforts, mais les résultats obtenus disent le contraire et qu'aucun d'entre eux ne mentionne. Ce qui est confirmé dans le tableau n°16.

La méconnaissance du texte réglementaire est confirmée dans la figure n° 30 pour les enseignants et dans la figure n°22 pour les médecins. En matière de certificat de complaisance les médecins reconnaissent avoir délivré ce type de certificat d'inaptitude afin d'obtenir une dispense ce qui est confirmé dans le tableau n°11, Cette confirmation est soutenue par Dr Boubeker Yahiaoui (inspecteur d'éducation physique et sportive retraité) dans son étude sur L'éducation physique et sportive scolaire en Algérie en 2013, il a constaté « il était noté que 32% d'élèves filles étaient dispensées dans une wilaya du centre-ouest du pays; et nous remarquons que: « en plus de la complaisance, parfois forcée par l'intervention de parents auprès de médecins ou même de chefs d'établissements, il est indéniable que le climat de crise sociale a un impact très négatif sur la participation des filles aux cours d'EPS » (Yahiaoui,2013), ainsi les enseignants réaffirment que le certificat d'inaptitude n'est pas lié uniquement à une contre indication à la pratique, ce qui est confirmé dans la figure n°31.

De ce constat que les facettes de l'inactivité physique sont confirmées, notre hypothèse de départ :

*Le manque de visibilité et la méconnaissance des textes réglementaires par le corps médical et les enseignants d'EPS rendent les élèves en situation d'inactivité physique légitime par leurs comportements et décisions..*

Est confirmée par la figure suivante :



# *Conclusion*

### **Conclusion :**

L'inactivité physique des élève ne cesse d'accroît avec l'évolution de la société moderne, et l'utilisation accru des nouvelles technologies, et les moyens misent a leurs dispositions (moyens de transport), et une alimentation non équilibrée qui cause plusieurs maladies et problèmes de santé telle que (le diabète, surpoids, obésité, et maladies cardiovasculaires), qui coutera énormément sur le plan économique en matière des soins.

Dans notre payé peu sont les données statistiques, et les études menés dans ce sens, pour trouvée des solutions fiables.

L'objectif de cette recherche et de cerner le phénomène de l'inactivité physique des élèves, qui est omniprésent dans la discipline d'éducation physique et sportive, afin de déterminer ses causes, ses conséquence, et son impact négatif sur la santé de nos enfants.

Le but de cette recherche est d'apporter des remèdes adéquats, a tendance de réduire, diminuer l'évolution et la manifestation du phénomène, en inculquant à nos élèves les valeurs et l'importance de bouger et de faire bouger, dans l'intention de lutter ; la sédentarité. Et d'améliorer leur état de santé et de bien-être, en s'engageant pleinement dans les activités physiques et sportives.

Les résultats obtenus au cours de cette recherche ont démontré que les établissements d'enseignement secondaire de la wilaya de Béjaia, sont confrontés d'une fréquence alarmante, concernant l'inactivité physique dans la séance d'éducation physique et sportive chez nos lycéens.

**Nos propositions :**

- ✚ Accorder plus de temps à l'EPS dans la programmation.
- ✚ Mettre les élèves inaptes au centre des préoccupations éducatif dans le projet d'EPS.
- ✚ Elaborer un certificat d'inaptitude plus détaillé sur l'état de santé, pour faciliter à l'enseignant l'adaptation. (un certificat type se trouve dans l'annexe).
- ✚ Edicter des lois claires non ambiguës.

# *Bibliographie*

## **Bibliographie**

- Aubin, A. I., Mecier, A., Buman, L., & all. (2008). Introduction à la recherche quantitative. *Exercer* (84), pp. 5-142.
- Billard, R. I. (2005). *L'enseignant des activités physique et sportive et artistiques*. paris: ellipses.
- Bisschop, C. d. (1998, mars- avril). *Revue d'EPS*. n°270 , pp. 33-34.
- Daniel, B., & call. (2004). *L'élève obèse en EPS un exemple d'aptitude partielle dossier EPS N°62*. paris: Revue d'EPS.
- Hohepa, M., Schofield, G., & Kolt, G. (2006). Physical Activity: What do heigh scool students think? *Journal of Adolescent Health* (39), 328-336.
- Jenkinson, K., & Benson, A. (2010). Barriers to providing physical education and physical activity in secondary schools. *Australian Journal of Teacher Education* , vol 35 (8, article 1), pp. 1-17.
- l'éducation physique et le sport à l'école en Europe. (2013). *commission européenne* , pp. 7-18.
- Maurice, P. (1992). pédagogie des activités physique et du sport . *reveus EPS* , p. 43.
- Messahel, R. (2013). L'EPS et sport scolaire algérien à travers les institutions et la réalité socioculturelle . p. 38.
- Messaoud, B., & Mohandouidir, A. e. (2015/2016). L'accès à la pratique de l'EPS centré sur les inégalités sociale. p. 30.
- Milaret, G. (1979). *vocabulaire de l'éducation* . paris : presses universitaires de France.
- Mulvihill, C., Rivers, K., & Aggleton, P. (2000). Physical activity ' at our time'. *Qualitative research among young people aged 5 to 15 years and Parents* .
- OMS. (2010). *Recommandation mondiales sur l'activité physique pour la santé*.
- Parlebas, P. (1981). *contribution a un lexique commenté en science de l'action motrice*. paris: INSEP.
- Pineau, C. (1990). *introduction a une didactite de l'eps dossier d'eps n°8*. paris: eps.
- Programme du collège Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive . (2008, Aout 28). *Bulletin officiel spécial n°6 minister de l'éducation national* , p. 2.
- Rochcongar, P. (2013). *Médecine du sport pour le praticien 5eme édition*. paris: Masson.
- Roche, J. (1996). *la leçon d'éducation physique* . Dijon: CRDP Bourgogne.

Salla, C. L. (2012, mars). La pratique sportive à l'école primaire. *La pratique sportive à l'école primaire* .

Sarremejane, P. (2004). *l'eps depuis 1945 histoire des théories et des méthodes*. paris: vuibert.

Sarho, J.-J. (2003). *enseigner l'eps de la reflexion didactique a l'action pédagogique*. paris: action.

Sellal, A. (2016-1438, Décembre-Rabie el auel 8). Journal officiel de la republique algérienne N°70. pp. 9-10.

Seners, P. (2002). *la leçon d'EPS*. paris: vigot.

Weinek, J. (1990). *manuel d'entrainement*. paris: vigot.

Yahiaoui, B « L'éducation physique et sportive scolaire en Algérie », *Insaniyat* / [En ligne], 60-61 | 2013, mis en ligne le 31 janvier 2016, consulté le 10 juin 2017. URL : <http://insaniyat.revues.org/14193>



# *Annexes*



Université Abderrahmane Mira Bejaia.  
Faculté des Sciences Humaines et Sociale.  
Département des Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives.

Ce questionnaire est distribué dans le cadre d'une recherche en vue de la réalisation d'un mémoire de Master, sous thème :

*« Etude cartographique sur l'inactivité des élèves du secondaire en éducation physique et sportive ».*

Lisez attentivement les questions de façon à bien répondre selon votre propre point de vue. Pour nous, il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Un anonymat total sera préservé. **(pour enseignants d'EPS)**

**Encadré par**  
Dr/ ZAABAR Salim

**Elaboré par les étudiants**  
IKHELEF Mohand  
TERKI Nouredine

**Année: 2016/2017**

## Première partie

Lycée : .....

Commune : ..... Daïra : .....

## Deuxième partie :

### Question n° 01 :

Dans le cas d'une séance d'EPS, êtes-vous confronté à une présence sans participation ?

Toujours  Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

### Question n° 02 :

Est-ce qu'ils vous présentent une justification pour ne pas participer ?

Toujours  Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

### Question n° 03 :

Pour vous, un certificat de maladie, est-il forcément une dispense de la séance ?

Toujours  Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

### Question n° 04 :

Pensez-vous, qu'un malade doit-être dispensé de la présence à la séance d'EPS ?

Toujours  Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

### Question n° 05

A votre avis une dispense, est-elle la signification de non présence à la séance ?

Toujours  Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

**Question n°06 :**

La dispense, est-elle liée uniquement à la présence d'une contre indication médicale à la pratique des APS ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n°07:**

Jugez-vous que toutes les dispenses sont-elles valables ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n° 08 :**

Cochez ci-dessous les inaptes qui ne peuvent pas pratiquer des APS ?

Un asthmatique

Un diabétique

Un obèse

Autres

**Question n° 09 :**

Ces maladies citées, rendent-elles la pratique des APS impossible ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n° 10 :**

Dans votre programmation, Prescrivez-vous des contenus d'EPS adaptés aux élèves avec maladie handicapante à la pratique sportive?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n°11 :**

Les textes juridiques (réglementaires) régissant la pratique d'EPS, répondent-ils à la réalité de terrain ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n°12:**

Citez les :(textes régissant

l'EPS).....  
.....

**Question n°13 :**

Pour vous les élèves actifs sont uniquement ceux en tenues ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n°14:**

Participer à un cours d'EPS, signifier selon vous une présence avec tenue ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

**Question n°15:**

Si le nombre des élèves sans tenues est supérieur a la moyenne de la classe et vous êtes obligé de faire participer un nombre minimum pour réaliser les objectifs, faite-vous appel aux élèves sans tenues ?

Toujours       Souvent       Parfois       Rarement       Jamais

*Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions.  
Merci de votre précieuse collaboration*



Université Abderrahmane Mira Bejaia.  
Faculté des Sciences Humaines et Sociale.  
Département des Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives.

Ce questionnaire est distribué dans le cadre d'une recherche en vue de la réalisation d'un mémoire de Master, sous thème :

*« Etude cartographique sur l'inactivité des élèves du secondaire en éducation physique et sportive ».*

Lisez attentivement les questions de façon à bien répondre selon votre propre point de vue. Pour nous, il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Un anonymat total sera préservé. **(pour les médecins des U.D.S)**

**Encadré par**  
Dr/ ZAABAR Salim

**Elaboré par les étudiants**  
IKHELEF Mohand  
TERKI Nouredine

**Année: 2016/2017**

## Première partie

Identification :

U.D.S : .....

Daïra .....

## Deuxième partie

### Question n°01 :

Concernant les élèves qui ne peuvent pas pratiquer l'EPS, vous délivrez un certificat :

Inaptitude  Dispense

### Question n°02 :

Délivrez-vous un certificat d'inaptitude à la pratique des APS pour un élève saint, mais que vous jugez nécessaire pour d'autres raisons?

Oui  Non

### Question n°03:

Cochez ci-dessous les élèves qui méritent d'être dispensés de l'EPS.

- Un asthmatique
- Un diabétique (type1)
- Un Handicapé fonctionnel
- Un obèse

**Question n° 03 :**

En cas d'inaptitude partielle, mentionnez-vous sur ce certificat, toutes indications utiles permettant d'adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités de l'élève. Précisez en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée : A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...) ; A des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...) ; A la capacité de l'effort (intensité, durée...) ?

Oui

Non

**Question n° 04**

Connaissez-vous les textes règlementaires qui régissent l'EPS ?

Oui

Non

Si oui, citez-les :

.....  
.....  
.....

*Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions.  
Merci de votre précieuse collaboration*



## Exemplaire d'un certificat type de dispense d'éducation physique et sportive

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....

Lieu d'exercice .....

Certifie avoir, en application du décret 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève

(nom-prénom) .....

Né(e) le .....

Et constate ce jour, que son état de santé entraîne :

- Une INAPTITUDE    PARTIELLE            TOTALE (2)

Du .....

Au (3) .....inclus.

En cas d'inaptitude PARTIELLE, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de

L'élève, précisé en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...).

- A des types d'efforts (musculaire, cardiovasculaire, respiratoire...).

- A la capacité d'effort (intensité, durée...).

- A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...).

- Etc.....

.....

Date, signature et cachet du médecin

Exemplaire d'un certificat d'inaptitude délivré aux niveaux des unités de dépistage scolaire :

**République Algérienne Démocratique et populaire**

**Wilaya de Bejaia**  
**U.D.S : IBN-Sina**

**CERTIFICAT MEDICAL**  
**D'INAPTITUDE A L'EXERCICE PHYSIQUE**

Je soussignée : ..... que l'état de santé  
de l'élève .....  
âgé de ..... ne lui permet pas la pratique des exercices physiques  
et sportifs durant l'année .....

Dont certificat ..... Béjaia, le .....

## **Résumé**

Dans le cadre de notre recherche qui est de nature qualitative descriptive, nous avons adopté une démarche méthodologique qui se base sur une interprétation cartographique des résultats obtenus de notre enquête sur l'inactivité de l'éducation physique et sportive des élèves du secondaire dans la wilaya de Bejaïa. L'objectif de notre recherche est de décrire le phénomène de l'inactivité de l'éducation physique et sportive au milieu scolaire (lycée), mettre l'accent sur les causes et les conséquences de ce dernier, détecter le taux de l'inactivité dans la discipline de l'éducation physique et sportive dans la wilaya de Bejaïa. Dans cette étude, nous avons utilisé le questionnaire comme outil de collecte de données. Quarante-sept (47) questionnaires pour les enseignants, dix-neuf (19) pour les médecins des UDS selon la taille de nos échantillons qu'on a choisi en utilisant la technique d'échantillonnage par strates (technique d'échantillonnage probabiliste). A base des résultats obtenus sur le terrain nous avons démontré que la wilaya de Bejaïa est confronté au phénomène de l'inactivité de l'éducation physique et sportive avec une fréquence élevée à et cela est due a plusieurs facteurs, dont la méconnaissance des textes régissant la pratique sportive, la non clarté des indications des médecins dans l'élaboration du certificat d'inaptitude, non adaptation des programme.

**Mots clé :** Cartographie, inactivité, éducation physique et sportive, unité dépistage scolaire.

## **Summary**

As part of this research, which is rather qualitative and descriptive, we adapted a methodological approach based on a cartographic interpretation of the achieved results of our inquiry. The aim of our inquiry is to describe the phenomenon of inactivity of physical training within secondary schools. Put an emphasis on the causes and consequences of this inactivity and also its rate in the discipline of physical training in the department of Béjaia.

In this research, we used a questionnaire as a means to collect the data, we used ninety-seven (97) questionnaires for teachers, nineteen (19) for doctors working in U.D.S (school detection units). According to the samples we chose we used the technique of strates sampling (probabilistic sampling technique). The results showed that the department of Béjaia is confronted with the phenomenon of physical training inactivity at an alarming rate. Among the reason, we can cite ignorance of the laws concerning physical training. Absence of clearness in the indications, when elaborating the certificates of inaptitude by doctors. Mal adjustment of sports teachers of the contents of teaching which correspond to the profile of pupils, who may present a partial or total inaptitude.

**Key word:** Cartographic, inactivity, physical training, school detection units.